



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 décembre 2023 Publié le : 22/12/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 51, 52, 49, 50

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 00h15.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°2), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°39 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°34 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°48 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir de la question n°2), **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** Mme Laëtitia LAROCHE, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Sain :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°39 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à partir de la question n°20), **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Bernard LOUIS, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie LAMBERT

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°40), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°5), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°35), Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°20), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, M. Alain BLESSEMILLE à Mme Anne VIGNOT, M. Philippe SIMONIN à M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à partir de la question n°8), M. Jean-Claude CONTINI à M. Franck RACLOT

Délibération n°2023/2023.06783

Rapport n°40 - Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2022

Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2022

Rapporteur : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	20/11/2023	Favorable
Bureau	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA) doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Le rapport d'accessibilité 2022 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale et à dresser un panorama le plus complet possible des actions et des progrès de la collectivité en faveur de cette préoccupation.

I. Contexte

La mise en accessibilité de la chaîne de déplacement et du cadre de vie, constitue un axe majeur de l'action transversale conduite avec détermination par les directions et services des trois entités Ville-GBM-CCAS malgré un contexte de post-crise sanitaire, Les travaux programmés ont été conduits de manière soutenue, en liens très étroits avec les élus concernés mais aussi l'ensemble des associations du territoire, engagées à leurs côtés au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et du Groupe d'Experts d'Usage.

Le contexte a cependant souvent impacté la capacité de combler certains retards pris durant la crise sanitaire. Dans un contexte inédit, dans lequel sont venus s'ajouter des contraintes économiques inflationnistes et de nécessaire maîtrise budgétaire, l'ensemble des acteurs ont du faire preuve d'une grande adaptabilité au regard des ambitions et des objectifs initiaux. En ce qui concerne, l'accès aux biens et aux services, la Ville de Besançon et son CCAS, ont veillé à maintenir l'accès des personnes précaires, fragilisées, vieillissantes, malades, handicapées, à l'information, à la santé, aux biens et aux services, à des conditions de vie dignes et acceptables.. L'ensemble des activités du CCAS n'est pas repris dans le présent rapport mais de nombreuses références à son bilan d'activités y sont faites. Enfin un ensemble, toujours plus large de Directions et services de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon, a conduit des actions afin de rendre plus accessible tous les besoins et champs d'activités des publics: logement, emploi, enseignement, sport, culture, loisirs, santé... .

Le rapport annuel d'accessibilité 2022, sans prétendre à l'exhaustivité, malgré sa densité, en donne de nombreux exemples et démontre qu'au plan local, à l'instar du plan national, le travail en synergie de l'ensemble des acteurs du territoire est outil incontournable de la lutte contre les inégalités et pour « l'accès de tout à tous »

Ce rapport a été construit en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, selon les prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, du logement, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre des éléments relatifs à la mise en accessibilité des communes de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue.

Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de GBM et du CCAS, mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

II. Les travaux conduits en 2022

A. La voirie et les espaces publics

1. La Ville de Besançon

- 9 chantiers, ont été conduits et finalisés par la Direction Voirie en 2022 afin de garantir l'accessibilité des bâtiments recevant du public depuis la voirie communale (chantiers conduits en régie).
- 29 chantiers ont été conduits afin d'améliorer l'accessibilité de la chaîne de déplacement pour un montant total de travaux TTC de 2 365 452,56 €
- 18 chantiers (hors création emplacements PMR) ont été conduits dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics- PAVE - pour un montant total de travaux TTC de 230 714,99€
- Le montant global des travaux conduits par la Direction voirie afin d'améliorer l'accessibilité de voirie en 2022 est de 2 596 167,65€ (6 488 040,08 € pour les années 2019 à 2021) :

A noter en 2022, la création de 3 nouveaux parkings de co-voiturage sur les communes de Chemaudin et Vaux, Marchaux-Chaudefontaine, et Miserey-Salines.

2. Les communes de GBM

Les travaux portant sur la voirie, conduits sur 15 communes sont cités sous plusieurs rubriques dans le rapport 2022. Ils portent sur la voirie communale, intercommunales ou sur de grands travaux (prenant en compte la réhabilitation globale de larges secteurs).

B. La mise en accessibilité du territoire dans le cadre de grands travaux

Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants.

Le montant des travaux d'aménagement d'espaces publics conduits en 2022 par la Direction Grands Travaux sur le territoire de la Ville de Besançon et celui des communes de Grand Besançon Métropole tous maîtres d'ouvrage et fléchés « accessibilité » s'élève à 9 933 489 € TTC.

D'autres travaux, pour un montant de 6 231 413 € TTC ont également été conduits pour le compte d'autres Maîtres d'Ouvrages, sans intervention directe sur l'espace public, mais participant à l'amélioration de l'accès aux divers services par la population, tel que le renouvellement des réseaux d'eau potable, l'aménagement du réseau d'assainissement et des ouvrages de stockage associés, la gestion des eaux pluviales, l'aménagement de terrains de sport...

1. A Besançon

Les principales opérations réalisées et terminées en 2022 concernent les lieux suivants :

- Planoise : parking du Languedoc, Place Cassin,
- les hauts de Chazal
- le quartier Grette-Butte,
- le Quartier St-Claude,
- la Place de la Bascule,
- le Campus de la Bouloie et Temis
- le chemin des Ragots,
- le chemin de l'escale,
- la rue des Founottes.

2. Dans les communes du Grand Besançon

La Direction Grands Travaux est intervenue sur plusieurs communes de Grand Besançon Métropole : Avanne, Gennes, La Vèze, Monfaucon, Montferrand le Château, Novillars, Osselle, Roche-Lez-Beauprè, Serre-Les-Sapins, St-Vit.

C. Le Transport : Les travaux conduits sur Besançon et les Communes du Grand Besançon

En 2022, 13 stations bus ont été rendues accessibles dont :

- 11 quais bus (3 sur Besançon et 8 sur les Communes de GBM). 2 quais bus ont été complétés par un cheminement piéton
- 2 quais bus ont été créés sur 2 communes de GBM

D. Le service Ginko Access

Il s'adresse aux ayants-droits remplissant l'ensemble des conditions d'accès au service.

En 2022, la fréquentation annuelle s'élève à 32 589 voyages (27 384 voyages en 2021)

- La commission Ginko Access a traité 68 demandes d'inscription et répondu favorablement à 50 demandes. Le nombre de dossiers acceptés est en progression de 22% par rapport à 2021 (41 demandes acceptées).

E. Les travaux conduits sur le cadre bâti – Etablissements Recevant du Public (ERP)

La Ville de Besançon, ainsi que l'ensemble des communes de la communauté urbaine, ont œuvré à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'AP déposés.

1. La Ville de Besançon

En 2022, le montant total mandaté et soldé des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 677 658 € TTC.

2. Les communes de Grand Besançon Métropole

10 communes de Grand Besançon Métropole sont citées dans le rapport annuel 2022 pour avoir conduit des travaux améliorant l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public ou pour avoir ouvert sur leur territoire, une ou des structures répondant aux normes d'accessibilité .

III. Examen des dossiers relatifs à l'accessibilité

- 179 dossiers relatifs à l'accessibilité d'un ERP privé ont été déposés en Mairie et examinés en Préfecture (216 en 2021)
- 15 dérogations ont été acceptées (47 en 2021)
- 2 dossiers ont reçu un avis défavorable (2 en 2021)

IV. La sensibilisation du grand public au handicap du CCAS de Besançon

Le Service Santé Social et sa Mission Handicap conduisent des actions afin de changer le regard sur le handicap grâce à des actions de mobilisation, de sensibilisation et de communication.

- La Semaine Bisontine du Handicap organisée durant la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), s'est déroulée pendant 6 jours et a permis la programmation de 17 événements qui ont rassemblé environ 450 participants. Aux côtés de la mission handicap du CCAS, 11 associations et 5 services municipaux se sont mobilisés.

Ce nouvel événement a permis de sensibiliser environ 450 personnes malgré la pandémie.

- Les journées Handi-citoyennes

En 2022 : 18 journées handi-citoyennes ont été organisées à l'attention de 495 adultes et 83 enfants en milieu scolaire.

V. Conclusion

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2022 n'est qu'un aperçu des actions conduites par GBM, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par les partenaires du territoire.

Il montre, la volonté toujours forte et partagée de répondre aux engagements pris et de faire au mieux, face aux défis qui se sont multipliés. Il permet de redéfinissant au plus juste, les périmètres d'intervention avec le souci de maintenir au centre des résultats attendus : l'humain à tous les âges et dans toutes les situations de sa vie, qu'il soit ou non en situation de fragilité et de handicap, ses besoins et ses aspirations, immédiats comme futurs ainsi qu'à la préservation et la qualité de son milieu de vie.

Le respect de la mise en accessibilité réglementaire exigée pour ces travaux a pu également être calqué au plus près de l'usage, fort de l'expérience acquise par les Directions et services au contact du Groupe d'Experts d'Usage composé de membres des associations présentes en CIA.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Marie LAMBERT
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2022



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE GENERAL	5
2. GBM, VILLE DE BESANCON : LES DOCUMENTS D'URBANISME	22
3. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – Ad'AP	23
4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS	25
5. LE STATIONNEMENT	44
6. LES TRANSPORTS	50
7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	67
8. LE LOGEMENT	86
9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION	89
10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES	103
11. LA SANTE ET L'INNOVATION	109
12. LE SPORT	122
13. LA CULTURE	127
14. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP	146
15. CONCLUSION	150

INTRODUCTION

Contrairement aux attentes et espoirs projetés sur elle, l'année 2022, s'est révélée complexe à bien des titres.

L'année restera marquée par une flambée inflationniste, multifactorielle inédite depuis plus de trente ans, par des délais d'approvisionnement de matériels et matériaux, voire des suppressions temporaires de leur disponibilité et enfin par des surcoûts ayant entraîné une réévaluation des budgets dédiés et la nécessité d'étaler la dépense.

L'ensemble des Directions et services de la Ville de Besançon, de son CCAS, comme ceux du Grand Besançon et des communes membres ont donc dû, en 2022, composer avec un ensemble diversifié et complexe de problématiques liées aux crises climatiques, énergétiques, environnementales, sociales .

Fidèle, néanmoins à sa tradition de solidarité, notre territoire a su faire preuve de résilience.

La solidité des relations et partenariats créés, le souci des plus fragiles ont ainsi contribué, sous l'impulsion des élus, à motiver les Directions et Services dans la poursuite de leurs missions dans lesquelles l'humain et le bien collectif sont au centre de l'action.

Ainsi, sur le dossier de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement et du cadre de vie, le cap a été maintenu avec fermeté et détermination. Directions et services ont poursuivi, sans se décourager, les travaux programmés, en liens très étroits avec les élus concernés mais aussi l'ensemble des associations du territoire, engagées à leurs côtés au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et du Groupe d'Experts d'Usage.

Le contexte évoqué en introduction a cependant souvent impacté la capacité de combler certains retards pris durant la crise sanitaire. Ces retards ne peuvent aujourd'hui être niés. Certains, fruits de la conjoncture ont été subis sans pouvoir être minimisés. D'autres, consentis du fait de la nécessaire répartition des énergies, des enveloppes budgétaires, des choix à effectuer et des nouveaux équilibres à rechercher et à établir dans ce contexte inédit, ont été négociés au plus juste.

En ce qui concerne, l'accès aux biens et aux services, la Ville de Besançon et son CCAS, qui en 2022, a fêté ses 50 ans, ont veillé à maintenir l'accès des personnes précaires, fragilisées, vieillissantes, malades, handicapées, à l'information, à la santé, aux biens et aux services, à des conditions de vie dignes et acceptables, ce tout en étendant leurs actions aux réfugiés ukrainiens. L'ensemble des activités du CCAS n'est pas repris dans le présent rapport mais de nombreuses références à son bilan d'activités y sont faites.

Enfin un ensemble, toujours plus large de Directions et services de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon, a conduit des actions afin de rendre plus accessible tous les pans de la société : logement, emploi, enseignement, sport, culture, loisirs, santé.... .

Le présent rapport, sans prétendre à l'exhaustivité, malgré sa densité, en donne de nombreux exemples et démontre qu'au plan local, à l'instar du plan national, le travail en synergie de

l'ensemble des acteurs du territoire est un composant privilégié de la lutte contre les inégalités et pour « l'accès de tout à tous »

En résumé, l'année 2022 restera donc marquée, de façon très perceptible par : l'installation d'une attitude de résistance à l'adversité, dans la durée ; une détermination dans la poursuite des engagements pris ; une recherche d'équilibre dans un environnement aux enjeux multiples, enfin par une volonté d'anticiper les problématiques afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

Tout comme les précédents, le rapport annuel d'accessibilité 2022 est effectué en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, selon les prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, du logement, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre des éléments relatifs à la mise en accessibilité des communes de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue.

Participant à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de GBM et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

Seule, la participation de l'ensemble de ces acteurs, rend possible cette restitution des avancées de notre territoire. Qu'ils en soient remerciés !

1. CONTEXTE GENERAL

La présence de ces éléments est préconisée par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité afin d'offrir une vue d'ensemble du territoire concerné et de permettre d'établir des comparaisons entre les différents territoires français.

1.1. GRAND BESANCON METROPLE



Situation dans le Département du Doubs

Le centre d'affaires de la City à Besançon, siège de Grand Besançon Métropole.

Administration

Région Bourgogne-Franche-Comté

Département Doubs

Siège La City, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon

Communes 68

Population (voir tableau ci-après)

Superficie 529,6 km²

Par délibération du 28 février 2019, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB, elle-même créée le 1^{er} janvier 2001), en communauté urbaine, dite **Grand Besançon Métropole (GBM) à compter du 1^{er} juillet 2019.**

En savoir plus : http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_gbm_club_plui_051219_cle0579de.pdf

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM) sont situées dans l'est de la France. Elles relèvent du ressort de la Préfecture du département du Doubs et se situent dans le périmètre de la région Bourgogne–Franche-Comté.

Le 1^{er} janvier 2019 est intervenue la fusion des communes de Fontain et Arguel qui constituent depuis la commune de Fontain. GBM fédère alors à cette même date, 68 communes et près

de 200 000 habitants, répartis sur une superficie de 529,6 km² soit une densité de 374,3 habitants par km².

Depuis le 16 juillet 2020, Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon, préside le Grand Besançon Métropole qui siège sur la commune de Besançon.

1.1.1. Démographie des communes membres de GBM (Source Insee 2020)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Besançon	118 258 (2020)	Marchaux-Chaudefontaine	1 462 (2020)
Amagney	936 (2020)	Mazerolles-le-Salin	216 (2020)
Audeux	427 (2020)	Mérey-Vieilley	158 (2020)
Les Auxons	2 512 (2020)	Miserey-Salines	2 658 (2020)
Avanne-Aveney	2 232 (2020)	Montfaucon	1 576 (2020)
Beure	1 361 (2020)	Montferrand-le-Château	2 190 (2020)
Bonnay	830 (2020)	Morre	1 327 (2020)
Boussières	1 169 (2020)	Nancray	1 272 (2020)
Braillans	208 (2020)	Noironte	397 (2020)
Busy	649 (2020)	Novillars	1 446 (2020)
Byans-sur-Doubs	608 (2020)	Osselle-Routelle	959 (2020)
Chalèze	364 (2020)	Palise	142 (2020)
Chalezeule	1 323 (2020)	Pelousey	1 531 (2020)
Champagney	277 (2020)	Pirey	2 128 (2020)
Champoux	89 (2020)	Pouilley-Français	826 (2020)
Champvans-les-Moulins	321 (2020)	Pouilley-les-Vignes	2042 (2020)
Châtillon-le-Duc	2 007 (2020)	Pugey	716 (2020)
Chaucenne	499 (2020)	Rancenay	403 (2020)
Chemaudin et Vaux	2 067 (2020)	Roche-lez-Beaupré	2 169 (2020)
La Chevillotte	160 (2020)	Roset-Fluans	555 (2020)
Chevroz	133 (2020)	Saint-Vit	4 924 (2020)
Cussey-sur-l'Ognon	1 044 (2020)	Saône	3 164 (2020)
Dannemarie-sur-Crête	1 543 (2020)	Serre-les-Sapins	1 794 (2020)
Deluz	620 (2020)	Tallenay	430 (2020)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
<u>Devecey</u>	1 343 (2020)	<u>Thise</u>	3010 (2020)
<u>École-Valentin</u>	2 703 (2020)	<u>Thoraise</u>	341 (2020)
<u>Fontain</u>	1226 (2020)	<u>Torpes</u>	1020 (2020)
<u>Franois</u>	2 272 (2020)	<u>Vaire</u>	801 (2020)
<u>Geneuille</u>	1299 (2020)	<u>Velesmes-Essarts</u>	350 (2020)
<u>Gennes</u>	682 (2020)	<u>Venise</u>	521 (2020)
<u>Grandfontaine</u>	1 784 (2020)	<u>La Vèze</u>	483 (2020)
<u>Le Gratteris</u>	160 (2020)	<u>Vieilley</u>	684 (2020)
<u>Larnod</u>	796 (2020)	<u>Villars-Saint-Georges</u>	284 (2020)
<u>Mamirolle</u>	1806 (2020)	<u>Vorges-les-Pins</u>	591 (2020)

1.2. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

En 2022 et depuis son renouvellement, suite aux élections municipales, sont membres de la CIA :

Présidente de droit : Mme Anne VIGNOT

Vice-Président : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-Président de la CIA, il préside la commission en cas d'absence de la Présidente

Ainsi que

- Un collège de 13 élus
- Un représentant et un suppléant pour chacune des associations représentantes des cinq grands types de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental), des représentants des aînés, des représentants des usagers et des acteurs économiques (17 associations et organismes) auxquels s'ajoutent 2 personnes (en nom propre) représentants des aînés.

Au regard de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission a été et reste ouverte à l'intégration d'autres personnes volontaires qui se feraient connaître (représentants associatifs, d'usagers du territoire, de la société civile...).

Autres membres représentés :

- Les directeurs généraux des trois collectivités (GBM, Ville de Besançon, CCAS de la Ville de Besançon) ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les représentants des Administrations d'Etat et de leurs Directions et Services, ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les responsables de KEOLIS.



- Les représentants de la Direction de l'Autonomie du CCAS de la Ville de Besançon (Direction de rattachement de la Mission Accessibilité).
- Sont invités à participer ponctuellement aux commissions, les responsables d'organismes publics ou privés qui ont reçu une Délégation de Service Public, afin de présenter certains dossiers spécifiques.

La Mission Accessibilité, rattachée au CCAS de la Ville de Besançon, dont le financement est mutualisé entre Ville, Communauté Urbaine et CCAS, assure le pilotage de cette Commission, mission.accessibilite@grandbesancon.fr.

1.2.1. Les missions de la CIA (fixées par la loi du 11 février 2005 et complétées par l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014)

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, des transports, des interfaces entre ces différents maillons de la chaîne du déplacement.
- Recenser l'offre de logements Accessibles, Adaptables et Adaptés (AAA).
- Etablir et présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné (rendu-compte aux associations et aux différents acteurs institutionnels).
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (lieu-ressource pour l'ensemble des acteurs d'un même territoire).
- Transmettre ce rapport au Préfet du département, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public conformes au 31 décembre 2014, des dossiers Ad 'AP, des éléments de suivi de l'avancement des Ad 'AP et des dossiers d'achèvement des travaux liés à ces Ad 'AP.

1.2.2. Présentation des associations membres de la CIA (texte transmis par les associations)

<p>Adapei du Doubs – Vie associative 81 rue de Dole 25000 BESANCON Tél : 06.76.50.43.15 vieassociative@adapeidoudoubs.org</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Présidente : Mme Nicole Gauthier Conseiller élu section locale de Besançon : M. Alain Barthod Coordinatrice associative et personne de soutien : Mme Orlane Bonnot</p> 
<p>Présentation de l'Association :</p>		

L'Adapei du Doubs porte un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire, avec et pour les personnes en situation de handicap.

L'association agit dans le cadre de ses statuts et de son projet associatif en se fondant sur un fonctionnement participatif et démocratique.

Elle allie la promotion et la défense des droits et libertés avec la mise en œuvre de projets concrets au plus proches des personnes.

Elle est engagée dans la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

L'Adapei du Doubs est l'un des acteurs incontournables dans le domaine du handicap sur le département, grâce à la diversité de ses projets et à ses acteurs (adhérents, militants, élus, bénévoles et donateurs) et à ses sections locales de proximité : Baume les Dames, Besançon, Maïche, Morteau, Ornans, Pays de Montbéliard et Pontarlier.

L'Adapei du Doubs compte plus de 1000 adhérents sur le département dont plus de 500 adhérents en situation de handicap.

- ✓ Représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Alain Barthod et Mme Orlane Bonnot
- ✓ Conseiller élu – Adapei du Doubs section locale de Besançon :
M. Alain Barthod : 06.10.53.13.78
barthodalain@gmail.com
- ✓ Coordinatrice associative - Adapei du Doubs et personne de soutien pour M. Alain Barthod :
Mme Orlane Bonnot : 06.76.50.43.15
orlane.bonnot@adapeidoudoubs.org

Droits devant 25
Adapei du Doubs
81 rue de dole
25000 Besançon
Tel : 09 61 20 37 12
Mail droitsdevantdoubs@gmail.com

Handicap
intellectuel



Présidente départementale : Mme
Maryline JEANNIER
Président Comité Local Besançon :
M. Olivier EPIARD
Personne de soutien : M. Romaric
VIEILLE



Présentation de l'association :

Droits Devant 25 est une association de personnes handicapées intellectuelles. Ouverte à tous, elle regroupe des personnes qui veulent donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent. Elle défend les droits de toutes les personnes handicapées intellectuelles et œuvre pour faire entendre leur voix. Elle base son action sur la promotion de l'accessibilité, la citoyenneté, l'inclusion et l'Auto détermination. L'association Droits Devant 25 a 80 adhérents dans le Doubs. Basée à Besançon, elle possède également des comités locaux à Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Maïche et Morteau.

- ✓ 1 représentante à la CIA : Mme Maryline JEANNIER Présidente – Personne en soutien M. Romaric VIEILLE (ATLAS- Adapei du Doubs) - 06 26 10 40 06 - Chef de service ATLAS-Fondation Pluriel) - 06 26 10 40 06 - romaric.vieille@fpluriel.org

✓ Représentante au sein du Groupe d'Experts d'Usage : Mêmes personnes

AFTC BFC Association des Familles de Traumatés crâniens et Cérébro-lésés de Bourgogne Franche Comté 7 avenue de Montrapon – Immeuble Dodane 25000 BESANCON Tél : 03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr www.aftc-bfc.fr	Handicaps divers	Présidente : Mme Corinne MAUDUIT Directrice générale de l'AFTC BFC : Mme Carine MENIGOZ 
Présentation de l'Association : <p>Les missions de l'AFTC de Bourgogne Franche-Comté sont d'apporter un soutien aux familles et aux victimes d'un traumatisme crânien et/ou d'une lésion cérébrale, un réconfort et une aide morale; de les guider dans le difficile parcours de la reconstruction, d'échanger les expériences, et de conseiller, en particulier dans le domaine de la réparation. Il s'agit aussi pour cette association régionale, de représenter les blessés et leurs familles auprès des organismes publics, de les aider dans leurs démarches administratives.</p> <p>L'AFTC BFC travaille aussi à susciter la création de structures d'accueil et d'accompagnement et à faire prendre en compte la spécificité du traumatisme crânien dans la réinsertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'agit de faire connaître ce handicap parfois invisible.</p> <p>L'AFTC BFC a mis en place et gère :</p> <ul style="list-style-type: none">• des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)• une Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Socio-professionnelle (UEROS)• un Centre d'Accueil de Jour (CAJ)• des dispositifs spécialisés (Emploi Accompagné, PCPE...)• des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) <p>L'association participe et anime également à de nombreuses actions de prévention, particulièrement de sécurité routière dans différents milieux (scolaires ou professionnels).</p> <p>✓ Représentant(s) à la CIA : M. Jean LIEVREMONT - jeanlievremont@gmail.com Tel. 06 37 74 84 71</p> <p>✓ Représentant(s) au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : Même personne</p>		
APEDA-BFC 12 rue de la Famille 25000 BESANCON Tél : 03.81.80.19.82 07.86.45.94.28 (SMS) apeda-bfc@orange.fr www.apeda.bfc.fr	Handicap auditif 	Présidente : Mme Pascaline RIOT Déléguée Régionale : Mme Christine SINGH

Présentation de l'Association :

L'APEDA-BFC, anciennement APEDA de FC, est devenue en mars 2016 un centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, à tout âge de la vie.

Elle apporte une information, un soutien, une écoute aux publics concernés ainsi qu'à leur famille et à leurs aidants. Elle assure un accompagnement et crée du lien pour éviter les ruptures de parcours et l'isolement. Elle intervient en cas de besoin auprès des institutions et des organismes compétents.

Elle est un acteur du réseau surdité en BFC. Elle anime également des interventions de sensibilisation et de prévention avec l'appui de supports visuels et de témoignages.

L'APEDA-BFC apporte aussi ses connaissances et son expertise en matière d'accessibilité, notamment dans les ERP, pour faire des états des lieux et informer sur les différents modes de réhabilitation auditive et de compensation dans le domaine de la communication. Elle teste le matériel installé et sensibilise le personnel aux spécificités liées au handicap auditif avec l'appui de supports visuels et de témoignages.

Elle s'efforce d'être présente partout où l'on traite du « Handicap » afin de représenter les publics sourds et malentendants, y compris les personnes âgées et éviter, ainsi, que cette population ne soit oubliée.

Elle propose aussi ses services assurance et piles à ses adhérents (tarifs préférentiels).

L'impact du handicap auditif sur l'environnement social et professionnel est souvent insoupçonné, parfois mal compris. Il génère pourtant des situations discriminatoires importantes. L'association apporte du lien pour éviter que de telles situations ou ruptures de parcours ne se produisent. Elle facilite l'accès aux droits. Elle lutte ainsi contre toute forme de discrimination et d'exclusion liée à ce handicap.

- ✓ Représentante à la CIA : Mme Christine SINGH
- ✓ Représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (même personne).

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

15 avenue Denfert Rochereau
25012 BESANCON CEDEX

Tel : 03 81 65 44 44

dg@ahs-fc.fr

www.ahs-fc.fr

Handicap
moteur/handicap
mental/ handicap
psychique/polyhan
dicap/autisme



Président : M. de MOUSTIER



Catherine PERRIN—Directrice
40 rue des Frères Chaffanjon -25000 Besançon
vivreenville.cp@ahs-fc.fr
03 81 40 12 80/06 71 13 43 65
<https://www.ahs-fc.fr/>

Présentation de l'Association :

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social avec plus de 30 établissements et services implantés sur le territoire régional. Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».

L'AHS-FC, aujourd'hui, accompagne et prend en charge 20 000 bénéficiaires chaque année dans les 4 départements francs-comtois. Elle emploie près de 1°000 personnes différentes.

L'évolution de l'Association s'appuie sur la convergence de convictions humanistes et l'histoire personnelle de citoyens engagés. Ouverts sur le monde extérieur, ses bénévoles défendent avec les pouvoirs publics, les besoins des personnes en difficulté, en danger ou en souffrance dans le respect de leur dignité et de leurs convictions religieuses, philosophiques et morales.

Au sein de la mission handicap, l'AHS-FC propose 800 places d'accueil (enfants, adultes), avec différentes modalités d'accompagnement (milieu ordinaire, domicile, travail, institution, ambulatoire). Son action concerne toutes les formes de handicap.

L'Association est impliquée depuis plus de 20 ans dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques avec notamment trois services spécialisés : le Service d'Accompagnement Vivre en Ville à Besançon, l'EAM Bellevue à Pontarlier et l'ESAT de Villersexel.

En fonction des besoins des personnes, elle développe également des liens étroits avec les familles au sein des Conseils de Vie Sociale, dans tous ses établissements et services accueillant des jeunes et adultes en situation de handicap.

A travers Vivre en Ville, un partenariat étroit s'est tissé avec l'UNAFAM. C'est dans ce cadre, que l'AHS-FC est présente au sein de la CIA.

- ✓ 1 représentant à la CIA : Mme Catherine PERRIN, directrice de Vivre en Ville, suppléante de l'UNAFAM
- ✓ 1 représentant au sein du Groupe d'Expert d'Usage : même personne

CRDV des Salins de Bregille

7 chemin de Bregille Haut

25000 BESANCON

Tél : 03.81.65.86.86

pms25@salinsdebregille.com

<https://www.salinsdebregille.net>

Handicap visuel



Président de l'association : Maître CADROT

Directeur PMS : M. COLSON



Présentation de l'établissement :

Le Centre Ressources pour Déficiants Visuels (CRDV) est géré par l'association « Les Salins de Bregille ». Créé en 1973, il est agréé pour accompagner **115 enfants** de 0 à 20 ans ayant une déficience visuelle profonde ou aveugles résidants francs-comtois.

Le CRDV des Salins de Bregille propose des prestations en milieu ordinaire sur les 4 départements de la Franche-Comté, de l'accueil de jour et de l'internat.

4 équipes du CRDV interviennent directement auprès des jeunes : une équipe médicale, une équipe pédagogique spécialisée, une équipe éducative et une équipe rééducative et paramédicale pour un accompagnement prenant en compte la globalité des besoins des jeunes déficients visuels francs-comtois dans une dynamique interdisciplinaire.

- ✓ 1 représentant à la CIA : M. BOISSENIN ou M. CHALLOUET
- ✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : M. BOISSENIN ou M. CHALLOUET

<p>APF FRANCE HANDICAP délégation du Doubs</p> <p>4 chemin de l'Ermitage</p> <p>25000 Besançon</p> <p>Tél : 03.81.53.34.33</p> <p>Mail : dd25@apf.asso.fr</p> <p>https://www.facebook.com/ddapf25/</p>	<p>Handicap moteur</p> 	<p>Représentant du Conseil Départemental : M. François MASSON</p> <p>Directeur : M. Christophe LAURIAUT</p> 
<p>Présentation de l'Association :</p> <p>L'APF France handicap est un Mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Son rôle : promouvoir l'être humain, dans toutes ses dimensions, au-delà du handicap et de la maladie.</p> <p>APF France handicap milite activement en France auprès des pouvoirs publics et du grand public pour permettre aux personnes en situation de handicap et leurs familles de faire appliquer un droit élémentaire : celui d'accéder à une égalité des droits et d'exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde.</p> <p>La délégation départementale est un lieu de réflexion, d'actions, de rencontres et de développement de la vie associative. Son rôle est de défendre le droit des personnes handicapées, lutter contre les discriminations et contre l'isolement, en s'appuyant sur le Conseil APF de Département pour mener à bien ses missions.</p> <p>L'association est également gestionnaire de services et d'établissements médicosociaux sur Besançon (éducation, formation, emploi, accompagnement à la vie sociale, hébergement...).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Michèle MUNIER, M. Antonio SERRA ✓ Représentants au sein du groupe d'experts d'usage: mêmes personnes 		
<p>Franche-Comté Parkinson</p> <p>Résidence autonomie « les Cèdres »</p> <p>2 rue Kepler</p> <p>25000 BESANCON</p> <p>Tél : 06.10.93.34.80</p> <p>fcparkinson@yahoo.fr</p>	<p>Handicap physique et cognitif</p>	<p>Présidente : Mme Andrée GOUGET</p> 

<http://www.ciss-fc.org/blog/index.php/2006/09/20/10-franche-comte-parkinson>



Présentation de l'Association :

Ses missions :

- soutenir et aider malades de Parkinson et aidants dans leur vie quotidienne par la mise en place d'actions et activités régulières et ponctuelles adaptées, y compris de convivialité afin de maintenir le lien social,
- informer malades, familles et tous publics sur la maladie et ses traitements,
- participer à la formation initiale et continue des soignants et du personnel de maintien à domicile,
- représenter malades et aidants auprès des autorités sanitaires et médico-sociales,
- instituer des partenariats utiles aux missions de l'association.

FC Parkinson, association régionale, opère sur 6 sites en Franche Comté et compte 250 adhérents.

- ✓ 2 représentantes à la CIAPH: Mme Andrée GOUGET – Mme Marie-Claude ROBIN
- ✓ 2 représentantes au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : mêmes personnes

Fondation Frédéric Gaillanne –
MIRA EUROPE
Délégation de Franche Comté
(Devenue en 2016 Délégation de
Bourgogne Franche-Comté)

3 rue Beauregard

25000 Besançon

Tel : 06 83 52 01 05

MiraEurope.besancon@orange.fr
www.fondationfrédéricgaillanne.org

Handicap visuel



Président : M. Vincent POINTURIER



FONDATION
FREDERIC
GAILLANNE

Présentation de l'Association :

La Fondation Frédéric GAILLANNE - Mira Europe, a pour but d'offrir à des jeunes mineurs présentant des handicaps de type sensoriel, moteur ou mental, des chiens guides et autres dispositifs techniques d'aide pour leur donner accès à toutes les dimensions de l'expérience humaine, de permettre à chacun de développer son autonomie, de mettre en évidence les valeurs de chaque individu.

La Fondation a pour projet de :

- participer au développement de la recherche au bénéfice de l'autonomie des jeunes aveugles et mal voyants,
- éduquer et remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à des jeunes présentant toutes formes de handicaps,

- promouvoir les innovations aptes à favoriser l'autonomie de ces jeunes aveugles et mal voyants ou présentant d'autres formes de handicaps,
- et plus largement de remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à tout public Européen présentant toutes formes de handicaps pour favoriser son accès à l'autonomie.

La délégation de Franche-Comté participe au développement de l'école Mira Europe, a un rôle d'information auprès des jeunes aveugles et du grand public.

- ✓ 2 représentants à la CIAPH : Mme Maria-Otilia CRAVEIRO (06 32 59 63 03), M. Daniel TATTU
- ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : Mme Océanie CRAVEIRO (06 77 54 50 46) et Mme Maria-Otilia CRAVEIRO.

A noter : En 2023, La délégation Franche-Comté de la Fondation Frédéric Gaillanne n'étant plus en activité, son Président indiquera qu'il ne lui semble plus nécessaire d'être représenté au sein des différentes instances. Cette association disparaîtra donc du rapport 2023.

<p>ORPAB 20 rue de Vignier 25000 BESANCON Cedex Tél : 03.81.82.22.05 contact@orpab.fr http://www.orpab.fr/</p>	<p>Aînés</p> 	<p>Président : M. Yves CHANSON gvanhelle@yahoo.fr</p> 
<p>Présentation de l'association : L'ORPAB propose des activités ludiques, culturelles et de maintien en forme dans une ambiance conviviale aux retraités bisontins. Son principal objectif est la lutte contre l'isolement. L'ORPAB gère les 7 clubs seniors répartis sur les différents quartiers bisontins. Elle accueille et forme également les futurs bénévoles prêts à s'investir soit auprès des clubs, soit pour les activités partenaires en leur assurant un accompagnement personnalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 représentant à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Yves CHANSON ✓ Représentant au sein du groupe d'experts d'usage : M. Yves CHANSON 		
<p>Association Trottoirs Libres ! Les Bains Douches 1 rue de l'Ecole 25000 BESANCON trottoirslibres@yahoo.com</p>	<p>Trottoirs Libres !</p>  <p>Association pour l'amélioration de l'accessibilité urbaine, le droit et</p>	<p>Président M. Yves KETTERER</p>

	la sécurité des piétons.	
<p>Présentation de l'association : L'association Trottoirs Libres ! a pour but de sensibiliser les citoyens, automobilistes, commerçants, artisans et tous les usagers de la voirie ainsi que de faire pression sur les collectivités, les élus et leurs représentants pour que les choix de la mise en œuvre ou à venir, en matière d'accessibilité et de sécurisation des cheminements piétonniers soient fonctionnels et respectés dans les faits. Elle doit mettre prioritairement en avant l'accessibilité urbaine et donc la liberté de circuler en sécurité pour toutes les personnes se déplaçant à pied, personnes âgées, parents, enfants, avec ou sans handicap, en fauteuil roulant, déambulateurs ou autres déficiences visuelles, psychiques etc., avec poussette ou avec des bagages, travailleurs déplaçant des charges ; l'accessibilité concerne tout le monde, de manière permanente ou à un moment précis de sa vie ! L'association pour vocation : - Faire de la pédagogie auprès des automobilistes, commerçants, bailleurs, entreprises, services techniques et élus afin que chacun prenne conscience que les trottoirs sont avant tout dédiés au cheminement sécurisé des piétons et qu'ils doivent rester libres et accessibles, - Accompagner les décideurs et aménageurs dans des choix judicieux, - Interpeler les élus et les services lorsque la loi accessibilité n'est pas respectée pour obtenir des modifications techniques ou de comportements, - Participer aux instances de débat participatif initié par les collectivités, - Etre force de proposition auprès des instances concernées, - Aider à améliorer la vie sociale en rompant l'isolement des plus vulnérables par l'intermédiaire de l'accessibilité et de la sécurité ; et donc, indirectement, améliorer la santé car accéder, c'est pouvoir vivre, se déplacer hors de chez soi et d'une certaine manière prendre soin de soi. Trottoirs Libres ! 1, rue de l'Ecole 25000 Besançon Suivre l'association : -> Via Twitter : @TrottoirsLibres ou https:// twitter.com/trottoirslibres -> Via Facebook : trottoirs libres ou https:// www.facebook.com/groups/982225748643284/</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Représentant CIA : M. Yves KETTERER ✓ Représentant Groupe d'Experts d'Usage : M. Yves KETTERER 		
UNAFAM Délégation du Doubs 9 chemin de Palente 25000 BESANCON Tél : 03.81.53.68.56 25@unafam.org Tél. 03 81 80 45 52	Handicap psychique 	Mme Marie-France GIBEY Déléguée Départementale 
<p>Présentation de l'Association L'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, créée en 1963, est reconnue d'utilité publique. L'Unafam regroupe plus de 15 000 familles, toutes concernées, avec pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'entraider et se former • agir ensemble dans l'intérêt général 		

L'UNAFAM est présente dans toute la France, à travers 100 délégations départementales et 300°sites d'accueil de proximité.

1 700 bénévoles y travaillent et y assurent ainsi :

L'entraide et la formation par :

- l'accueil dans les permanences locales
- l'information des familles

L'action dans l'intérêt général par :

- l'orientation vers les lieux de soins ou d'insertion,
- la représentation des usagers dans les instances médicales, médico-sociales et sociales,
- la participation auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale,
- la promotion et le soutien à la création de structures d'accompagnement,
- la promotion de la recherche.

✓ 2 représentants à la CIAPH: Mme Catherine PERRIN, Mme Marie-France GIBEY

✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : mêmes personnes.

Association Valentin HAÛY

21 rue Krug BP 51772

25044 Besançon Cedex

comite.besancon@avh.asso.fr

Site internet :

besancon.avh.asso.fr

Tél : 03.81.80.45.52



Présidente : Nadia BUTTERLIN

Vice-Président : Roger CHAUDY

Présentation de l'Association

L'association Valentin Haüy a été reconnue d'utilité publique en 1891. Elle a sa propre fondation.

Elle agit pour apporter aux aveugles et aux malvoyants, les moyens de leur autonomie dans la vie quotidienne pour assurer leur accès à la culture et à l'information sous toutes ses formes - dont le numérique. Promouvoir l'accès à l'écrit, de la pratique du braille à l'utilisation des techniques adaptées pour l'accès à l'information (informatique, multimédia, téléphonie, Internet...). Autres missions: Défendre les droits des personnes aveugles ou malvoyantes. Proposer des activités culturelles et de loisir pour adultes. Contribuer aux actions de prévention de la cécité auprès des étudiants et du grand public. Favoriser l'emploi des personnes handicapées visuelles.

A Besançon, dans un espace dédié de 200m², un accueil physique (sans RDV) et des activités pour adultes avec RDV permettent aux bénéficiaires de se retrouver régulièrement et de partager des moments de convivialité et de s'entraider.

Grâce aux 20 bénévoles agissant à Besançon, l'Association Valentin Haüy agit chaque semaine pour :

Informar, conseiller, orienter les personnes confrontées à la perte de la vue (permanence physique le jeudi après-midi). Il n'y a pas de salariés. Notre but : restaurer et développer l'autonomie de tous ceux qui ne voient pas ou ne voient plus : groupe de paroles avec psychologue clinicienne, atelier de relaxation, atelier jeux de société adaptés à la déficience visuelle, club de lecture, formation

individualisée en technologie adaptée, voyage annuel, conférences mensuelles, sorties culturelles, assistance aux formalités administratives.

L'Association nationale compte aujourd'hui plus de 120 Comités Régionaux et Locaux et dix-set établissements dont des centres résidentiels, la bibliothèque BNFA, des institutions de formation kiné, mécanique, des SAVS, entreprises de travail adapté, imprimerie braille, musée...).

- ✓ 1 représentant à la C.I.A. : M. Roger CHAUDY Vice-Président du Comité A.V.H. de Besançon
- ✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage : même personne

Voir Ensemble Doubs
4 A faubourg Tarragnoz
25000 BESANCON
Tél : 06 -72.12.00.27
g.doubs@voirensemble.asso.fr
Responsable locale : Mme Aline ROUSSILLON

Handicap visuel



Présentation de l'Association

L'association Voir Ensemble s'inscrit dans la perspective de l'insertion et de la promotion des personnes aveugles ou malvoyantes dans la société. Elle a pour but d'assurer dans tous les domaines le bien-être et l'épanouissement des personnes aveugles ou malvoyantes. Elle s'appuie pour cela sur

- des groupes de bénévoles présents dans 63 départements, vecteurs et créateurs de lien social. Ils représentent l'association dans les différentes instances et travaillent à tout projet avec les partenaires (MDPH, municipalités...).
- 28 établissements et services médicosociaux spécialisés dans la déficience sensorielle.
- Le groupe du Doubs :
 - ✓ assure auprès des personnes déficientes visuelles un rôle d'information et d'initiation : techniques palliatives, matériel spécialisé favorisant l'autonomie ;
 - ✓ participe à des actions de sensibilisation au handicap visuel : forum, écoles et lycées, professionnels de santé ou de la culture (théâtre, musées), commission d'accessibilité...
 - ✓ organise pour ses membres et ses sympathisants :
 - des rencontres amicales pour rompre l'isolement et favoriser l'entraide,
 - des activités de loisir : jeux, sorties nature ou restaurant,
 - des activités culturelles : lectures, conférences, sorties au concert ou au théâtre, visites de musées,
 - ✓ assure des visites à domicile ou dans les maisons de retraite pour les personnes ne pouvant plus se déplacer.
 - ✓ 2 représentants à la CIAPH : Mme Patricia CHOULET et M. Gérard VERGUET
 - ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage : mêmes personnes

1.2.3. La CIA en chiffres en 2022

- 5 rencontres annuelles
- 14 associations représentées.
- 2 représentants individuels et une association représentant les aînés.
- 3 organismes représentants du monde économique (seule l'Union des Commerçants est présentes au cours des rencontres)
- 33 Directions
- 1 groupe d'experts d'usage.
- De nombreux partenaires présents sur toutes les rencontres.



1.2.4. Activité de la Commission Intercommunale d'Accessibilité entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :

- 5 réunions

Présents	CIA du 1 Mars 2022	CIA du 31 mai 2022	CIA du 4 juillet 2022	CIA du 11 octobre 2022	CIA du 15 décembre 2022
Membres Associations	10	7	5	16	11
Techniciens	12	6	6	9	12
élus	2	2	2	4	2

1.2.5. Le groupe d'experts d'usage de la CIA

- **Qui le compose**

6 à 20 personnes (selon les déplacements ou les réunions)

14 associations et 5 familles de handicap y sont représentées :

- ✓ Handicap mental : ADAPEI du Doubs, DROITS DEVANT
- ✓ Handicap cognitif : AFTC BFC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens), FRANCHE-COMTE-PARKINSON ;
- ✓ Handicap Psychique : AHS-FC (Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté), UNAFAM ;
- ✓ Handicap auditif : APEDA BFC ;
- ✓ Handicap visuel : CRDV les Salins de Bregille, MIRA EUROPE, Association Valentin HAÛY, VOIR ENSEMBLE ;
- ✓ Handicap moteur : APF France Handicap, aînés : ORPAB ainsi que 2 aînés à titre individuel en raison de leur expertise ;
- ✓ Représentant des usagers «TROTTOIRS LIBRES».

- **Les raisons de sa légitimité**

- ✓ Une véritable expertise

- ✓ Une grande disponibilité
- ✓ Le dialogue comme méthodologie entre techniciens et associations et un partage transparent de l'information
- ✓ Le respect de la loi et des solutions tournées vers une accessibilité d'usage
- ✓ Des solutions innovantes et des propositions reconnues pour leur pertinence
- ✓ Un groupe ou chacun prend la parole au nom de tous pour des solutions tendant à une accessibilité universelle

- **Qui peut le solliciter ?**

Les Directions et services de la Ville et de GBM, les particuliers, pour des projets matériels et immatériels (déplacements et visites gratuites).

Contact : Mission accessibilité 03.81.41.22.78 mission.accessibilite@grandbesancon.fr

1.2.5.1. Rencontres 2022 du groupe d'experts d'usage et préconisations

Date	Dossier examiné	Nombre de participants	Nombre de recommandations	Travaux terminés ou toujours en cours	Nombre de recommandations prises en compte
10 février	Montée Citadelle	9	31	Travaux non encore mis en œuvre suite à travaux sur Citadelle mobilisant les lieux	
Mars	Mise au point fiche réflexe travaux toilettes et douches suite à travaux dans un gymnase après recueil avis APF France Handicap	4	Configurations différentes préconisées selon la géométrie des lieux l'environnement	Fiches établies et mise en circulation	Fiches réflexes prise en compte dans (100 des cas) lors des travaux sur les toilettes et les douches PMR par les équipes de techniciens Villes et GBM
12 Mai	Projet Grande Bibliothèque	13	15	Travaux en cours	2 arrêts de bus modifiés à la demande des membres du Groupe d'Experts d'Usage
19 mai	Mise au point sol résilient	19	4 grandes recommandations	Etude avec échange d'idées réciproques 4 grandes recommandations	Mise au point d'un grave ensemencé donnant satisfaction à 100 /100 en 2023 après plusieurs essais de mise en œuvre non concluant. 4 recommandations respectées
23 juin	Contre visite boutique Ginko	14	17	Travaux terminés	14 préconisations prises en compte +1 adaptation du mode de fonctionnement (1 bureau fermé au public)
4 octobre	Travaux nouveau bâtiment Institution Notre Dame St Jean	16	15	Travaux en cours	
20 octobre	Rencontre Union des commerçants sensibilisations commerçants affiliés			Proposition inscriptions des commerçants aux journées de sensibilisation, infructueuses	Autre forme imaginée après inscriptions infructueuses
22 Novembre matin	Visite du Musée du temps après travaux	14	16	Travaux terminés	10+ 2 prises en compte pour 2024.

22 novembre après-midi	Présentation Projet Rue Gambetta	14	Recommandations mettant en cause le projet	Projet réécrit afin de prendre en compte les recommandations des membres du Groupe d'Experts d'Usage ;	Nouvelle présentation du projet modifié, effectuée début 2023. Nouvelle rencontres programmées afin de déterminer une configuration type de traversées piétonnes répondant à la demande des membres du GEU.
9 décembre	Présentation projet NRPU de Planoise	12	10	Seules les démolitions sont engagées	

A noter : L'expérience montre que les techniciens, en contact régulier aujourd'hui avec les membres du Groupe d'Experts d'Usage, intègrent leurs préconisations les plus habituelles, de façon quasi systématique dans les projets.

Le Groupe d'Experts d'Usage étant consulté de plus en plus en amont dans les projets, les travaux ne sont pas toujours exécutés dans l'année de la consultation.

1.2.5.2. Comparatif de l'activité du Groupe d'Experts d'usage année 2016 à 2022

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020 Activité réduite période Covid	Année 2021 Activité réduite période Covid	Année 2022
Nombre de visites	15	13	16	13	4	5	10
Nombre de personnes présentes	152	149	141	127	40	70	115
Nombre de prescriptions	184	168	132	89	65	88	108
Pourcentage réalisé	58,70%	58,60%	24,30 %	64,04%	90,67%	2 dossiers toujours en cours	5 dossiers toujours en cours
Pourcentage réalisé à la date du présent rapport par rapport aux dossiers traités à la date du bilan	86,41%	81,54%	87%	87,69%	90,67%	65,91%	83,33%

1.2.6. Rappel - un outil privilégié de diagnostic et d'aide à la décision, le SIG

La base de données géographiques sur l'accessibilité des espaces publics, créée en 2015, doit permettre aux différentes directions et services de GBM, de la Ville et du CCAS, aux élus des trois instances, d'affiner la connaissance qu'ils ont de l'état d'accessibilité du territoire et de son évolution et permettre à terme, au grand public d'accéder aux informations collectées conformément aux dispositions législatives.

Le SIG, en 2022, a poursuivi, en lien avec les Directions et services opérationnels, son effort de collecte de la donnée.

2. GRAND BESANCON METROPOLE, LA VILLE DE BESANCON ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

2.1. CARTOGRAPHIE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR DANS LES COMMUNES:

2.1.1. Situation en 2022

Grand Besançon Métropole consulte les habitants concernés, étudie les idées, les remarques et programme ensuite les projets. C'est ce qu'on appelle la planification. Plusieurs documents y contribuent :

- Le « SCoT » - Schéma de Cohérence Territoriale ;
<http://www.scot.grandbesancon.fr/le-scot-en-vigueur/>
- « PLUi » - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « PDM » - Plan de Mobilité, « PLH » - Programme Local de l'Habitat ; ou encore « PCAET » - Plan Climat Air Energie Territorial. L'objectif : rendre le territoire plus facile à vivre, plus attrayant, mieux adapté aux besoins de tous ainsi qu'aux changements climatiques.

Grand Besançon Métropole met à jour actuellement l'ensemble de ces documents qui seront établis en lien étroit avec le regard des citoyens, des acteurs économiques ou associatifs.

2.1.2. Le PLUI en cours d'élaboration

Les élus de Grand Besançon Métropole (GBM) préparent, depuis 2021, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui sera présenté au Conseil communautaire en 2025. Il déterminera les orientations des futures constructions et aménagements du territoire des 68 communes rattachées à l'horizon 2040.



Pour en savoir plus : <https://plui.grandbesancon.fr/>

ou écrire à : plui@grandbesancon.fr



Afin d'être rendu accessible à toutes et à tous, le Plan Local d'urbanisme de la Ville de Besançon a été publié au Géo portail de l'Urbanisme.

Il est librement accessible à l'adresse suivante :

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Les informations diffusées le sont à titre indicatif et ne sont pas opposables, le document d'urbanisme opposable étant celui consultable en mairie.

3. LA MISE EN ACCESSIBILITE DES DIFFERENTS MAILLONS DE LA CHAINE DE DEPLACEMENT - LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – AD'AP

3.1. UN PILOTAGE EN MODE PROJET

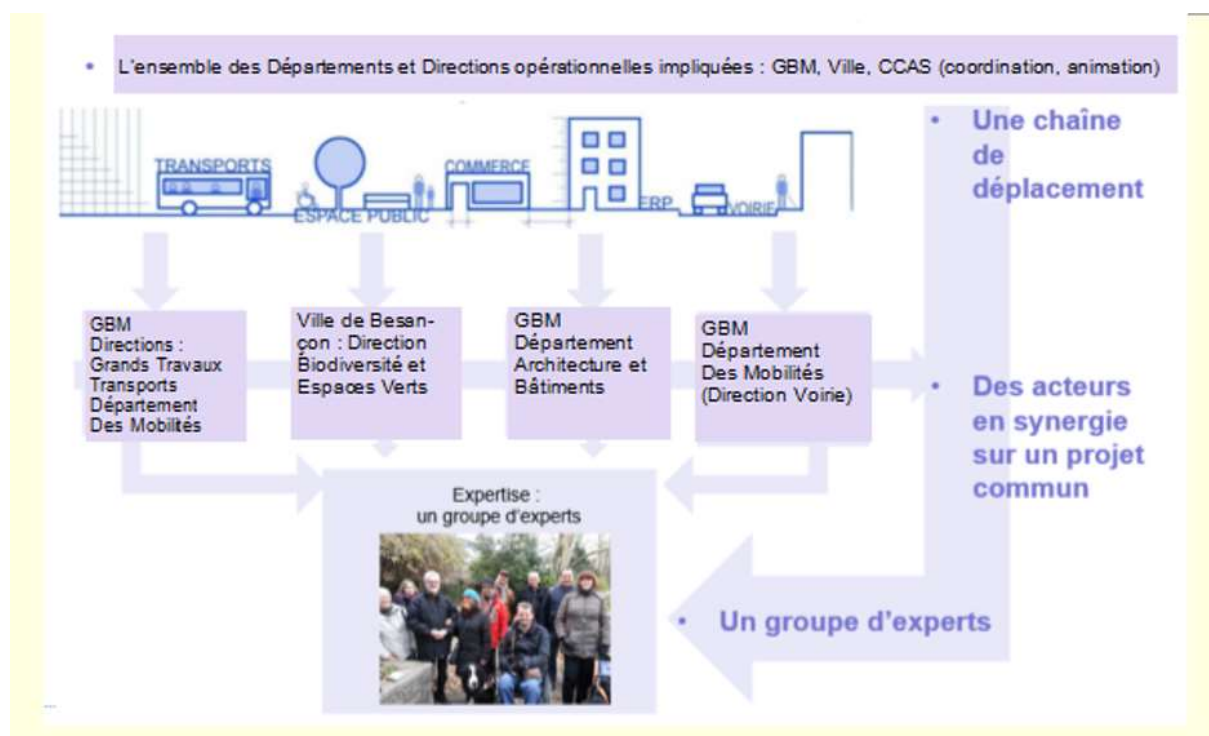
Après la dépose des Ad'Ap par chacune des trois entités : GBM, Ville et CCAS, un référent a été désigné pour assurer le suivi transversal de ces dossiers et veiller à l'efficacité, la coordination et la cohérence de la mise en accessibilité de tous les maillons de la chaîne de déplacement et de l'ensemble des travaux programmés (transports, voirie, espace verts, cadre bâti), conformément aux souhaits des élus.

Il importe en effet, outre la mise en accessibilité du cadre bâti, de garantir le continuum des déplacements, du point de départ au point de destination et de faire en sorte qu'ils **répondent aux besoins d'accessibilité**. C'est ce que s'emploient à faire les Directions opérationnelles de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon conformément

aux directives de leurs élus qui veulent atteindre ces objectifs à travers toujours plus de traitement des Etablissements Recevant du Public (ERP), quais de bus et tram, des trottoirs, des cheminements, des accès aux équipements publics mais aussi aux commerces.

Un Comité Technique a été programmé à Besançon en moyenne toutes les six semaines (hors mois de juillet et août), ainsi qu'un à deux Comités de Pilotage par an selon les besoins. En 2022, 4 COTECH et 1 COFIL se sont tenus.

3.2. ORGANIGRAMME GENERAL DE SUIVI DES AD'AP ET DU SD'AD'AP



A noter que depuis la création de ce schéma, la CAGB est devenue GBM.

3.3. CALENDRIER DES REUNIONS DE SUIVI AD'AP ET SD'AD'AP EN 2022

- Dates COTECH 2022 : 29 mars, 21 juin, 29 septembre, 16 décembre 2022 (annulé)
- Date COFIL 2022 : 18 janvier 2022

3.4. LES AD'AP DES COMMUNES DE GBM

Pour ce qui est des communes de la Communauté Urbaine, les Maires restent compétents pour la voirie communale et les bâtiments communaux.

4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS

Les travaux de voirie se décomposent comme suit :

Ceux permettant de faire la liaison entre les Etablissements Recevant du Public (ERP) et le Domaine Public, comptabilisés dans l'Ad'AP bâtiment ou rendant accessibles les Installations Ouvertes au Public (IOP : promenades, parcs, squares etc.) également inscrits dans l'AD'AP bâtiment.

Les travaux conduits dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) destinés à améliorer la chaîne de déplacement.

4.1. LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA VILLE DE BESANCON PERMETTANT L'ACCES AUX ERP :

Les dossiers portant sur les établissements suivants ont fait l'objet d'études en 2021 et ont glissé sur 2022 :

- La maison de quartier de St Ferjeux, rue de la Gouille - Création de places PMR+ pose de grilles,
- Le groupe scolaire Jules Ferry rue Pesty - pose de grilles et signalisation horizontale,
- L'école maternelle d'Artois - création de places PMR et pose de grilles,
- Gymnase de Fontaine Ecu, rue de Fontaine Ecu, création de places PMR et pose de grilles,
- Gymnases Helvétie.

Le dossier de travaux portant sur l'école maternelle de la Butte a été intégré dans une réhabilitation pilotée par le Département Architecture et Bâtiment.

4.2. LES TRAVAUX CONDUITS SUR LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT EN 2022

Lieu(x) de l'action	Intitulé de l'action	Montant travaux TTC
Avenue Commandant Marceau	Création d'une place PMR	4 164,90 €
Rue de Velotte	Aménagement d'un passage mode doux	594,16 €
Route de Franois	Mise en accessibilité trottoir	5 664,36 €
Rue des Paquerettes	Réfection trottoir	20 578,25 €
Rue de Fontaine Écu	Création traversée piétonne	19 590,46 €
Parking Rivotte	Sécurisation de toilette PMR-Propriété JC DECAUX	515,80 €
Rue Renan	Mise en accessibilité des traversées piétonnes	7 318,48 €

Rue Proudhon	Création d'une traversée piétonne	4 363,66 €
Rue de Fontaine Écu	Amélioration de l'accessibilité et de la sécurisation aux abords de l'école	3 345,64 €
Secteur Citadelle	Remise en état partielle des escaliers Rivotte	48 014,50 €
Rue de l'Épitaphe	Requalification de la rue zone apaisée	577 792,88 €
Chemin du Fort de Bregille	Création d'un trottoir	87 771 €
Chemin des Ragots	Création d'un trottoir	102 654 €
Rue de la Pelouse	Mise en accessibilité traversée piétonne	10 029,34 €
Chemin des Montarmots	Mise en accessibilité traversées piétonnes	9 005,90 €
Rue des Justices	Mise en accessibilité traversées piétonnes	5 475,88 €
Pont de République	Création d'une traversée piétonne	100 767 €
Rue Emile Picard	Amélioration de l'accessibilité liaison piétonne	33 599,42 €
Combe Saragosse	Création d'une liaison piétonne – seconde partie	132 104 €
Rue Trépillot	Requalification de la rue et mise en sens unique	385 343,05 €
Rue Weiss	Requalification de la rue et mise en sens unique	297 250,80 €
Pont des Cras	Reprise des trottoirs et de la couche d'étanchéité	256 266,00 €
Rue de Chaillot	Création de traversée piétonne et amélioration de l'accessibilité	13 850,90€
Rue des Jardins	Mise aux normes d'une traversée piétonne	6 916,01€
Chemin des Journaux	Mise en œuvre d'une toilette sèche PMR sur l'aire de jeux	4 504,26 €
Chemin des Germinettes – Quai Bugnet	Mise en accessibilité trottoir et traversée piétonne	31 239,77 €
Rue des Courtils	Mise en accessibilité quais bus et cheminement piéton	52 500,05 €
Carrefour Sarrail-Pontarlier	Finition chantier, pose pavés et revêtement partiel perméable	138 789,83 €
Rue Pergaud - Villarceau	Mise en accessibilité traversée piétonne	5 442,36 €
		Total : 2 365 452,66 €

4.3. LES TRAVAUX CONDUITS SUR LA CHAÎNE DE DEPLACEMENT EN 2022 EN IMAGES



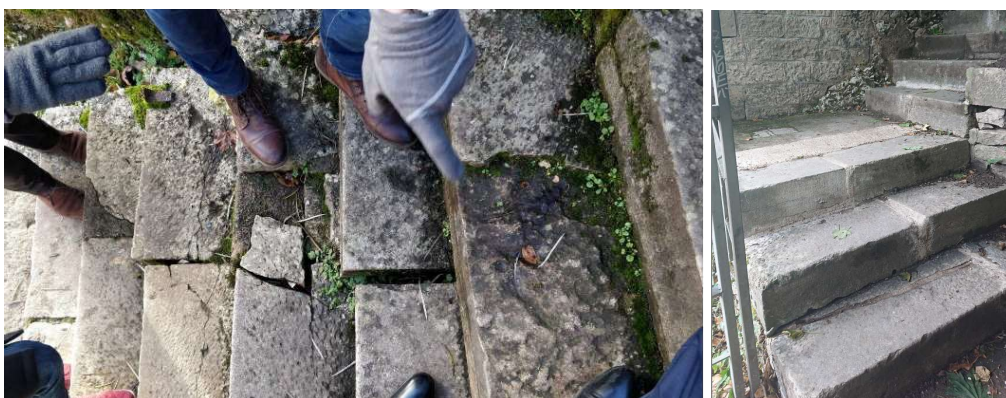
Carrefour Helvétie et Pont de la République



Rue de l'Épitaphe



Chemin du Fort Bregille, création d'un trottoir



Avant

Après réfection

Secteur Rivotte Citadelle : le chemin pédestre depuis Rivotte sécurisé et rendu praticable : pierres remplacées et jointoyées.



Rue de Fontaine-Ecu : Mise en accessibilité des traversées piétonnes



Rue de Trépillot : Requalification complète de la voie



Rue Weil requalification complète de la voie



Combe Sarrogosse – Création d'une liaison piétonne

4.4. TRAVAUX CONDUITS EN 2022 DANS LE CADRE DU PAVE

Bilan PAVE programme 2022					
Nom de rues	Date réalisation	Coûts réels			
		MO	Matériel	Fournitures	Total
Rue de Chalezeule	semaine 46 2021				
Fleming Boulevard Alexandre					
Chemin de Palente					
Rue Xavier Marmier	semaine 23 2022	5 058,71 €	326,89 €	2 088,58 €	7 474,14 €
Rue du Languedoc	semaine 23 2022	3 893,80 €	259,44 €	1 498,55 €	5 651,79 €
Avenue de Bourgogne	semaine 39 2022	62 980,14 €	6 619,38 €	23 422,05 €	93 021,58 €
Chemin de Bousserotte		454,64 €	0,00 €	663,29 €	0,00 €
Chemin de Bruxelles vers Ile-de-France	semaine 24 2022	13 780,28 €	1 816,36 €	5 322,39 €	20 919,03 €
Rue des Causses				35,08 €	
Boulevard Winston Churchill		15 248,11 €	1 659,52 €	5 641,78 €	22 549,42 €
Rue des Courtils	semaine 48 2022	20 232,71 €	2 610,01 €	5 351,96 €	28 194,68 €
Rue Durer		0,00 €	0,00 €	1 274,82 €	0,00 €
Rue de Dole	2021				
Rue Goya	semaine 19 2022	454,64 €	0,00 €	151,03 €	605,66 €
Avenue Ile-de-France	semaine 24 2022	1 195,57 €	47,94 €	85,52 €	1 329,04 €
Rue Isenbart	semaine 25 2022	4 374,46 €	222,18 €	930,66 €	5 527,30 €
Rue des Justices	semaine 37 2022				
Boulevard Kennedy					
Rue Clément Marot		0,00 €	0,00 €	4 552,59 €	0,00 €
Avenue de Montrapon					
Fribourg Rivotte		85,54 €		2 160,95 €	
Rue Charles Nodier	En attente fin travaux rue				
Rue Pablo Picasso	semaine 22 2022	2 045,87 €	0,00 €	656,10 €	2 701,97 €
Rue du Piemont					
Rue Rembrandt		1 275,62 €		1 382,61 €	
Rue de Vesoul					
Rue Alfred de Vigny	semaine 30 2022	17 220,47 €	1 014,16 €	4 999,67 €	23 234,30 €
Rue Leonard de Vinci	semaine 23 2022	6 364,89 €	522,04 €	733,99 €	7 620,91 €
Tunnel Fluvial	Projet Éclairage Publique				
TOTAUX		230 714,99 €			

4.5. RAPPEL : BILAN TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE- PERIODE 2 DE L'AD'AP

Montant des travaux sur les trois années précédentes, soit la période correspondant à la période 2 de l'Ad'Ap et relative à la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement sur le volet voirie :

ERP	ADRESSE	COMMENTAIRE
GS Vieilles Perrières	8 Rue des Vieilles Perrières	Dossier intégré dans une réhabilitation pilotée par le DAB
Maternelle Picardie	6 Rue de Dijon	Pas de travaux voirie
Maternelle Vauthier Sircoulon	63 Rue Mirabeau	Contacteur Gwenaëlle Podsani pour visite sur site
Gymnase Résal	10 Rue Résal	Travaux terminés
Gymnase Proudhon (Orchamps)	38 Rue Frédéric Chopin	Travaux terminés
Gymnase Saint Claude	17 Chemin des Torcols	En attente du repérage réseau classe A (mail du 30/03/2022) à fournir par le
GS Saint Claude + crèche	7 rue Jean Wyrsh	Pas de travaux voirie
Ecole Bourgogne	7 avenue de Bourgogne	Travaux terminés - cloturé suite réunion 15/06/2022
Ecole maternelle Charles Fourier		Travaux terminés
Maternelle Bersot		Travaux terminés
Atelier des artistes	Rue Bougney	Travaux terminés
GS Pierre et Marie Curie	2 Rue des Lilas	Travaux terminés
Ecole Jean BOICHARD	2 chemin de la chaille	Travaux terminés
Maternelle FRIBOURG	11 rue de Fribourg	Travaux terminés
Maternelle ST Exupéry	36 rue de Savoie	Validé par le DAB en S45 (2022) - Plan transmis à la régie
Maternelle KERGOMARD	5 rue de l'épithape	Réhabilitation énergétique en cours - Lilian Beugnon doit réaliser très
Crèche MONTRAPON	Rue de Montrapon	Le DAB travaille sur le dossier et doit nous faire un retour fin 2022 (plans
Maison de quartier ST Ferjeux	Rue de la gouille	Suite réunion sur place le 24/06/2022 dossier cloturé pour voirie
GS Jules Ferry	rue Jules Ferry / rue Pesty	Plan transmis à notre régie le 01/04/2022 pour réalisation
Ecole maternelle Artois	Rue d'Artois	En attente validation plan (transmis le 04/10/2021, puis le 17/03/2022 puis le
Maison des syndicats	Rue Léonard de Vinci	Déclassement de l'ERP
Ecole maternelle Butte	Rue Clémenceau	Dossier intégré dans une réhabilitation pilotée par le DAB
Gymnase Fontaine Ecu	Rue Fontaine Ecu	En attente du repérage réseau classe A (mail du 14/03/2022) à fournir par DAB
Complexe sportif Malcombe	Avenue Mitterand	En attente repérage réseau classe A (mail du 05/04/2022) par DAB.
Maternelle Camus	Rue Hugues 1er	En attente validation plan (transmis le 17/03/2022) - Contrainte de foncier
Crèche Epoisses	5 Av. de Bourgogne	Mise en attente avec le NPRU
Associations Apiculteurs et Clubs	90 chemin Des Montarmon	Plan validé par le DAB - En attente de l'AT pour travaux (l'AT sera déposée fin 2
Gymnase Denfert Rochereau	Rue Denfert Rochereau	Plan transmis à la régie
Etrier Bisontin Valentin		En attente de validation de la ville pour le maintien de propriété
Ecoles primaire et maternelle des	Rue Edouard Baïlle	En attente de décision DAB sur ce que la voirie doit faire

4.6. BILAN FINANCIER 2022

Montant total des travaux d'accessibilité engagés : **2 596 167,65 € TTC pour 2022**

4.6.1. Bilan quantitatif 2022 par poste de dépenses

Mise aux normes de :

- Traversées piétonnes : 89
- Linéaire de trottoir : 4 773 ml
- Place PMR : 10
- Modules sonores : 150 nouveaux sur les 404 non fonctionnels

De plus, une commande supplémentaire de modules sonores a été effectuée pour conclure l'année : 28 000 € soit 90 unités.

4.7. TRAVAUX DE VOIRIE CONDUITS SUR LES COMMUNES DE GBM

Depuis le transfert des compétences voirie, le bilan des travaux effectués sur les communes se retrouve principalement (voirie intercommunale) dans le bilan effectué par la Direction des Grands Travaux et la Direction Voirie.

Toutefois certains travaux sur les voiries communales restent conduits par les communes elles-mêmes.

La majorité des communes conduisent des projets en lien avec un ensemble élargi de partenaires.

<p>Commune de BOUSSIERES</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Passage piéton – mise en place de bandes podotactiles,• Mise en place d'un rail de guidage : espace public entre le parking mairie et l'accès mairie,• Bande de guidage : parking mairie vers école et arrêts bus.
--	--

4.8. LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022 DANS LE CADRE DES GRANDS PROJETS SUR LA VILLE DE BESANCON ET LES COMMUNES DE GBM

4.8.1. La Direction des Grands Travaux : champ d'intervention

La Direction Grand Travaux, auparavant service Ville, a été mutualisée le 1^{er} janvier 2017. A ce titre, au sein du Pôle Services Techniques Urbanisme et Environnement, elle intervient en tant que maître d'œuvre sur les opérations d'aménagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, de la Ville, ainsi que pour le compte d'autres maîtres d'ouvrages, comme la SEDIA, dans le cadre des opérations qui lui sont concédées.

Elle est également partie prenante du service d'Aide aux communes. Ce service est proposé par GBM aux différentes communes de l'agglomération, qui peuvent faire appel à la DGT pour

leurs opérations techniques (missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'œuvre).

Le Montant des travaux d'aménagement d'espaces publics conduits en 2022 par la Direction Grands Travaux sur le territoire de la Ville de Besançon et celui des communes de Grand Besançon Métropole tous maîtres d'ouvrage et dont la réalisation a permis de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants est de 9 933 489 € TTC.

D'autres travaux, pour un montant de 6 231 413 € TTC ont également été conduits pour le compte d'autres Maîtres d'Ouvrages, sans intervention directe sur l'espace public, mais participant à l'amélioration de l'accès aux divers services par la population, tel que le renouvellement des réseaux d'eau potable, l'aménagement du réseau d'assainissement et des ouvrages de stockage associés, la gestion des eaux pluviales, l'aménagement de terrains de sport...

A noter : Les grands projets, ayant été étudiés en 2022 ou ayant donné lieu à des travaux, ont été, au fur et à mesure de leur conception, soumis aux membres du Groupe d'Experts d'Usage (rappel : voir présentation du Groupe page 20) et présenter en Commission Intercommunale d'Accessibilité.

4.8.2. Tableau des principales opérations réalisées en 2022, dans lesquelles des aménagements liés à l'accessibilité PMR ont été réalisés :

VILLE DE BESANCON	
Maîtrise d'ouvrage : DIRECTION URBANISME OPERATIONNEL	
OPERATIONS	MONTANT TTC
Planoise - Démolition Parking Languedoc et aménagement paysager	193 658,00 €
NPRU Centre commercial Cassin : Accompagnement requalification surface commerciale	319 839,00 €
Quartier Grette 408 : Mur de soutènement rue de la Grette et Impasse Grette	319 929,00 €
Quartier Grette 408 : Pré-verdissement des futures zones d'habitat	280 474,00 €
Divers fin de chantiers	138 000,00 €
Maîtrise d'ouvrage : RELATION USAGERS	
Cimetière St Claude	248 548,00 €
TOTAL VILLE DE BESANCON	1 500 448,00 €
GRAND BESANCON METROPOLE	
Maîtrise d'ouvrage : DIRECTION URBANISME OPERATIONNEL	
Besançon - Place Delattre de Tassigny : Requalification de voirie	625 897,00 €

Place de la Bascule : Requalification de voirie	275 931,00 €
Besançon - Campus de la Bouloie - AREA Sports : Terrain de rugby et piste d'athlétisme	569 919,00 €
Besançon - Campus de la Bouloie - AREA Sports : Aménagement Parkour et paraworkout	288 085,00 €
Besançon - Campus de la Bouloie : Aménagement des espaces extérieurs zone AREA SPORTS	430 727,00 €
Besançon Campus de la Bouloie (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) : Aménagement des espaces extérieurs zone CAMPUS	1 829 227,00 €
Besançon chemin des Ragots	154 406,00 €
Maîtrise d'ouvrage : DEPARTEMENT MOBILITES	
Saint-Vit - Pôle d'échange multimodal	1 375 631,00 €
Besançon - Piémont Flandres Piste cyclable	263 517,00 €
Montferrand - piste cyclable	230 536,00 €
Maîtrise d'ouvrage : DEPARTEMENT ECONOMIE	
Saint-Vit - ZAE Foulottière	251 919,00 €
Maîtrise d'ouvrage : SERVICE TOURISME	
Base nautique d'Osselle	80 711,00 €
Maîtrise d'ouvrage : DIRECTION GESTION DES DECHETS	
Besançon - Points d'apport volontaire centre-ville	54 536,00 €
Maîtrise d'ouvrage : DIRECTION GRANDS TRAVAUX	
Montfaucon - Extension du cimetière	251 694,00 €
Avanne - Création d'un nouveau cimetière	21 867,00 €
TOTAL GBM	6 704 603,00 €
SEDIA	
Besançon - Hauts du Chazal	12 777,00 €
Besançon - Temis : Chemin de l'Escale et rue des Founottes : Requalification de voirie	427 762,00 €
TOTAL SEDIA	440 539,00 €
AIDE AUX COMMUNES	
Novillars - Cousteau	6 636,00 €
Montfaucon - Cimetière construction de caveaux	63 237,00 €
Serre les Sapins - Cimetière construction de caveaux	77 717,00 €
Gennes - Montfaucon - La Veze (SIVU) - Terrain de football	480 643,00 €
Roche -Novillars (SIVU) - Terrain de football	659 666,00 €
TOTAL AIDE AUX COMMUNES	1 287 899,00 €
TOTAL GENERAL	9 933 489 € TTC

4.8.3. Les principales opérations en images

4.8.3.1. Pour le compte de la Ville de Besançon – Maîtrise d’ouvrage Direction Urbanisme Opérationnel

- PLANOISE – DEMOLITION PARKING LANGUEDOC

Démolition d’un ancien parking souterrain désaffecté, afin de laisser place à un aménagement paysager.



- NPRU CENTRE COMMERCIAL CASSIN – ACCOMPAGNEMENT
REQUALIFICATION SURFACE COMMERCIALE

Pour accompagner la réhabilitation du centre commercial Cassin et l’ouverture du nouveau magasin INTERMARCHE, le parvis de la rue Malraux a été réhabilité. Chantier compliqué car situé pour partie sur la dalle du parking souterrain, ce nouvel espace est destiné également à accueillir le marché.



- QUARTIER GRETTE 408 : MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DE LA GRETTE ET
IMPASSE GRETTE

Suite à la démolition de la maison Akpinar réalisée en 2021, construction d’un mur de soutènement **avec élargissement du trottoir de la rue de la Grette**. Ce mur permet de

dégager une parcelle destinée à accueillir un terrain familial pour gens du voyage sédentarisés. L'impasse située entre la rue de la Grette et l'ancien quartier des 408 est requalifiée.



- QUARTIER GRETTE 408 : PRE-VERDISSEMENT DES FUTURES ZONES D'HABITAT

Début des travaux de pré-verdissement des terrains du quartier des 408 suite aux démolitions des bâtiments. L'objectif est de préparer les sols pour le futur quartier, en anticipant les plantations et les espaces verts. Le site est également utilisé comme zone d'expérimentation de sols reconstitués (Technosols).



- PRES DE VAUX - PASSERELLE JEAN ABISSE - MAITRISE D'OUVRAGE : DEPARTEMENT MOBILITES

Engagement de la mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour l'opération de déconstruction et de reconstruction de cette passerelle enjambant le Doubs, avec notamment le recrutement d'un Maître d'œuvre Conception



4.8.3.2. Pour le Compte de Grand Besançon Métropole - Maîtrise d'ouvrage Direction Urbanisme Opérationnel

- BESANCON PLACE DELATTRE DE TASSIGNY– REQUALIFICATION DE VOIRIE
Aménagement de la place ayant pour objectif de désimperméabiliser les sols, de modifier l'organisation du stationnement afin de dégager un espace libre au centre de la place et de créer un lieu convivial en complétant les plantations. Les voiries périphériques sont également requalifiées (avenue de la Gare d'eau et rue Nodier)



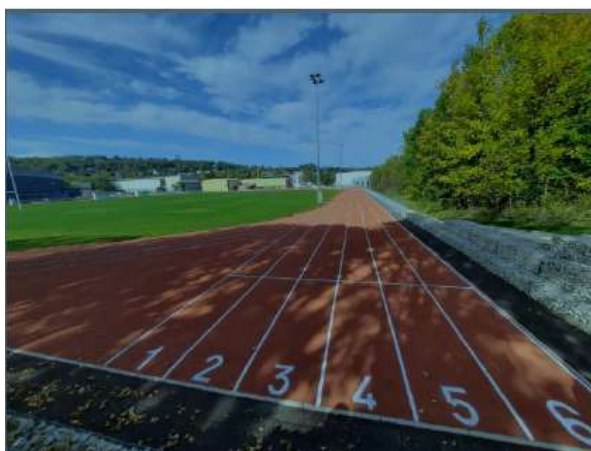
- **BESANCON PLACE DE LA BASCULE– REQUALIFICATION DE VOIRIE**

Début des travaux d'aménagement de la place ayant pour objectif de construire un projet global de recomposition urbaine de cœur de quartier, en plaçant le piéton au cœur des usages et en intégrant des enjeux de dés imperméabilisation des sols en faveur de l'infiltration des eaux pluviales, de lutte contre les îlots de chaleur (augmentation du nombre d'arbres) et d'actions en faveur de la biodiversité (renforcement des arbustes avec des essences variées et locales).



- **BESANCON CAMPUS DE LA BOULOIE – AREA SPORTS : TERRAIN DE RUGBY ET PISTE D'ATHLETISME**

Suite des travaux d'aménagement du Campus de la Bouloie dans le cadre du contrat métropolitain (partenariat public-public) : remise en état du terrain de rugby et de la piste d'athlétisme de l'UFR STAPS.



- CREATION D'UNE INSTALLATION DE PARKOUR ET DE PARAWORK



- BESANCON CAMPUS DE LA BOULOIE – AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE)

Début des travaux sur la place centrale du Campus et sur le Vallon de la Bouloie



- BESANCON RUE GAMBETTA– REQUALIFICATION DE VOIRIE

Suite des études de l'aménagement de surface de la rue avec validation de l'esquisse et lancement de la consultation des entreprises pour travaux en 2023.



Le projet, a été repris après consultation des membres du Groupe d'Experts d'Usage. Un passage libre de toute emprise a été aménagé, d'un côté de la voie, entre les façades et les

zones végétalisées pour permettre une circulation encore plus sécurisée des PMR, malgré la circulation apaisée mise en place dans cette rue.

- SAINT-VIT POLE D'ECHANGE MULTIMODAL - MAITRISE D'OUVRAGE :
DEPARTEMENT MOBILITES

Fin des travaux d'aménagement du secteur de la gare, comprenant l'aménagement de parkings, la sécurisation des trajectoires piétonnes, la mise en place d'abris vélos sécurisés.



- SAINT VIT ZAE FOULOTTIERE - MAITRISE D'OUVRAGE : DIRECTION
ECONOMIE

Aménagement de la rue de l'Europe



- BASE NAUTIQUE D'OSSELLE - MAITRISE D'OUVRAGE : SERVICE TOURISME

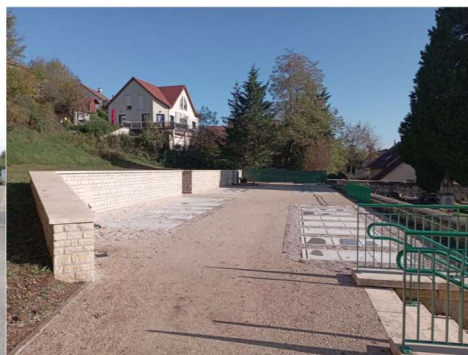
Suite des études préalables permettant de figer le projet d'aménagement à mettre en œuvre à partir de 2023.

Démolition des bâtiments



- MONTFAUCON – EXTENSION DU CIMETIERE - MAITRISE D'OUVRAGE :
DIRECTION GRANDS TRAVAUX

Création d'une terrasse en extension du cimetière existant



- AVANNE – CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE
Début des études techniques pour l'aménagement d'un nouveau cimetière et d'un parking
sur une emprise globale de 8000 m².



4.8.3.3. POUR LE COMPTE DE SEDIA

- BESANCON - HAUTS DU CHAZAL
Couches de roulement sur plusieurs rues et travaux de finition de la rue Montessori.



- **BESANCON - TEMIS**

Chemin de l'Escale et rue des Founottes : requalification de voirie



4.8.3.4. POUR LE COMPTE DE L'AIDE AUX COMMUNES

- **POUILLEY LES VIGNES CITY-STADE**

Début de construction d'un équipement sportif regroupant un city-stade, des agrès de fitness PMR et du mobilier (table/bancs).



- GENNES-MONTFAUCON-LA VEZE (SIVU) TERRAIN DE FOOTBALL
Réhabilitation du terrain de football synthétique : dépose du gazon usé, plateformage, repose d'un nouveau gazon synthétique avec remplissage liège, y compris changement de la sous-couche



- ROCHE-NOVILLARS (SIVU) TERRAIN DE FOOTBALL
Réhabilitation du terrain de football synthétique : dépose du gazon usé, plateformage, repose d'un nouveau gazon synthétique avec remplissage pur sablé, y compris changement de la sous-couche.



4.8.3.5. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est pris en compte par la Direction Grands Travaux dans les opérations étudiées, les aménagements étant conçus de manière à s'intégrer dans leur environnement, et à une plus large échelle dans le « grand paysage ».

Les revêtements de surfaces prennent en compte, dans la mesure du possible, la limitation de l'imperméabilisation. Des solutions alternatives sont recherchées et étudiées dans la gestion des eaux pluviales.

Les cahiers des charges intègrent les aspects de gestion des déchets, la gestion optimale des matériaux mis en œuvre avec une recherche de réutilisation des déblais en remblais notamment, le recours à des matériaux recyclés, ...

La clause d'insertion par l'économie est appliquée dans les marchés de travaux, avec des résultats régulièrement au-delà des exigences minimales requises.

5. STATIONNEMENT

5.1. LE STATIONNEMENT A BESANÇON

- **Guide 2022 du stationnement sur Grandbesançon :**

https://www.besancon-tourisme.com/pdf/guide_stationnement_besancon.pdf

- **Le stationnement et la carte mobilité Inclusion**

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2017, la carte mobilité inclusion (CMI) remplace les traditionnelles cartes d'invalidité, cartes de priorité et cartes européennes de stationnement (à l'exception de la carte européenne de stationnement pour les invalides de guerre). Les anciennes cartes restent cependant valables jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026. Les nouvelles cartes sont attribuées à l'occasion d'une demande ou d'un renouvellement de carte.

- **Besançon et le stationnement des personnes titulaires de la carte Mobilité Inclusion en 2022**

« Par arrêté municipal, les personnes munies de l'une de ces deux cartes sont autorisées à stationner gratuitement sur les emplacements marqués "payant" en voirie dans la limite de 12 heures, ainsi que sur toutes les autres places de stationnement gratuites ouvertes au public.

La carte est liée à son titulaire et non au véhicule. Elle doit être en cours de validité et disposée de façon visible sur le tableau de bord du véhicule. Les photocopies ne sont pas admises.

Les bénéficiaires de ces cartes sont toutefois soumis au paiement de la redevance en vigueur pour se garer dans les parcs de stationnement barrières dont les caisses de paiement, bornes d'entrée/sortie sont accessibles aux personnes handicapées. »

<https://www.macomune.info/la-ville-de-besancon-veut-faciliter-le-stationnement-des-personnes-handicapees/> Publié le 02/03/2022

5.1.1. Le bilan des emplacements de stationnement réservés PMR existants sur Besançon

Besançon ayant, ces dernières années, fait l'objet de nombreux travaux, conduits par des intervenants variés qui ont grandement fait évoluer le tissu urbain, il s'est avéré nécessaire de vérifier la concordance des emplacements de stationnements existants avec ceux présents sur l'arrêté de stationnement correspondant.

Ce travail a été entrepris par la Direction Voirie en 2020 et s'est poursuivi en 2021 et 2022.

Le but est de répertorier les emplacements de stationnement, existants et de les cartographier. Cette carte sera mise dès sa création, à disposition de toutes et tous sur le Système d'Information Géographique de Grand Besançon Métropole.

Près de 600 places sont réservées aux personnes handicapées à Besançon. De même, les personnes munies de la carte européenne de stationnement ou de la carte Mobilité inclusion sont autorisées à stationner gratuitement sur voirie, sur toutes les places de stationnement ouvertes au public, dans la limite de 12h en secteur réglementé. Elles sont soumises au paiement d'une redevance pour se garer dans les parcs de stationnement avec bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule.

5.1.2. Les emplacements de stationnements réservés PMR modifiés en 2022

lieu	nb place PMR	commentaire
25 av Cdt Marceau	1	PMR existante remise aux normes et 1 création à ajouter dans le prochain arrêté
43 rue des Deux Princesses	1	1 PMR à ajouter dans le prochain arrêté (+ ajout 1 PMR existante au n°13)
Rue Moncey	1	1 PMR au n°1 à ajouter dans le prochain arrêté (1 PMR existante au n°1 et 1 PMR existante au n°9)
8 Rue Émile Zola	1	ajout dans l'arrêté
Vivaraï	1	déplacement de 2 places et 1 création 08/2022 (à ajouter dans l'arrêté)
Rue de Brabant : n°14 : 4 places	-4	suppression de l'arrêté
Rue de Brabant : face n°14 : 3 places	3	ajout dans l'arrêté
Rue Flandres-Dunkerque 1940 : n°4 : 1 place; face au n°4 : 2 places; n°14 : 2 places; n°30 : 1 place	-6	suppression de l'arrêté
Rue Flandres-Dunkerque 1940 : face n°14 : 2 places ; face n°26 : 1 place ; face n°30 : 2 places	5	ajout dans l'arrêté
Rue du Piémont : parking face n°31 : 1 place	-1	suppression de l'arrêté
Rue du Piémont : face n°1b : 1 place ; face n°3a et n°3b : 2 places; parking face impasse n°7 à 13 : 1 place; parking face n°29 : 1 place ; face n°27 : 1 place ; face n°17 : 1 place	7	ajout dans l'arrêté
Chemin de Vieilleÿ : parking au droit du Boulevard Léon BLUM : 1 place	1	ajout dans l'arrêté
total	10	

5.1.3. La Création d'emplacements réservés PMR à Besançon en 2022

lieu	nombre	Arrêté	Date arrêté	Commentaire
25 av Cdt Marceau	1	VOI.22.00.A01266	13/05/2022	1 PMR existante remise aux normes et 1 création
Total :	1			

5.1.4. Le stationnement sur les parcs relais

- 6 Parcs Relais (près de 750 places de stationnement) situés à proximité immédiate des lignes de bus et tram.
- Entrée libre : pour tous, parkings accessibles gratuitement 7j/7 et 24h/24
- Sortie 7j/7 et 24h/24, sur présentation à la borne d'un titre Ginko validé dans la journée (de 04h30 à 02h30 *sauf P+R Vesoul* - Entrée et sortie libres 24h/24, 7j/7) à bord d'un tram, un bus ou un car du réseau Ginko.

A noter : les parkings sont dotés d'un système de vidéo protection. Ils proposent de nombreux services et des places PMR avec assistance pendant les heures de présence du personnel.



5.1.4.1. Le nombre d'emplacements réservés PMR sur les 6+1 parkings relais

- Le Parc Relais du Fort Benoit : **4 places PMR**
- Le Parc Relais des Hauts du Chazal : **5 PMR**
- Le Parc Relais Ile de France : **3 Places PMR**
- Le Parc Relais de Micropolis. **11 places PMR**
- Le Parc Relais de Témis Parking : **6 places PMR**
- Le Parc Relais rue de Vesoul : **2 places PMR**
- A noter le parking Casamène : **4 places PMR** (parking géré par la ville de Besançon).

Rappel : Les parcs relais suivants : Micropolis, Temis, Fort Benoît et Hauts-du-Chazal sont gardiennés de 7 h à 19 h.

Le parc relais Ile de France est barriéré et réservé aux abonnés Ginko

Le secteur Viotte est doté de trois parkings :

- ✓ Le parking Nord, rue de Vesoul (110 places),
- ✓ Le parking Sud (61 pl.)
- ✓ L'arrêt-minute (77 pl.), accessible par l'avenue de la Paix.

Le nombre total des emplacements de stationnement, s'y élève à 248 places

Le saviez-vous ?

Des téléconseillers Ginko sont disponibles au 03 70 27 71 60
(prix d'un appel local) du lundi au samedi de 7 h à 19 h
pour vous aider à préparer vos trajets.
[Informations sur ginko.voyage](https://ginko.voyage)

5.1.5. Parkings et co-voiturage (Cf : Voir Grands Travaux chapitre 4.8)

Grand Besançon Métropole a élaboré un schéma directeur pour l'installation de parkings de covoiturage » dans les lieux stratégiques de notre territoire.

Trois nouveaux parkings de co-voiturage ont été créés en 2022 sur les communes de Chemaudin et Vaux, Marchaux-Chaudefontaine, et Miserey-Salines.

<https://plus.besancon.fr/2022/01/19/un-nouveau-parking-de-covoiturage-a-marchaux-chaudefontaine/>



Plus d'informations : <https://journal-du-palais.fr/au-sommaire/collectivites/le-covoiturage-se-fait-une-place-de-parking-a-grand-besancon-metropole>

5.1.5.1. 2022, covoiturage des tarifs de stationnement préférentiels

« Depuis 2022, le Grand Besançon encourage le covoiturage et propose des tarifs dégressifs aux occupants du véhicule garé dans les parkings munis de barrières qu'il gère à Besançon (Marché Beaux-Arts/ Cusenier, Mairie, Pasteur, Petit Chamars, Saint-Paul, Glacis, Rivotte, Arènes, Chamars, Isenbart, Milleret, Beauregard). Cette formule d'abonnement accorde 20 % de réduction sur l'abonnement affaire si 2 personnes covoiturent (et 30 % avec 3 personnes). Il faut partager le paiement de l'abonnement entre les occupants du véhicule inscrit et ne pas être du même foyer. »

<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-mai-juin-2022/>

5.2. LA VOIRIE ET LA COLLECTE DES INFORMATIONS SUR LE SIG – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Dans le but de mettre, conformément aux prescriptions de la loi, en open data, les informations relatives à l'état d'accessibilité de la voirie, 200 m autour des points d'arrêts de transports prioritaires, des collectes ont été réalisées en 2022.

Bilan de la collecte terrain : Quelques chiffres au 26/09/2022 :

- **261 km** de tronçons de cheminement intégrés soit 6940 entités. Ceux-ci comprennent les kilomètres renseignés par Gilles BERNARD dont le travail a pu être récupéré.
- **62 km** de circulations (trottoirs, chemin...) collectées sur le terrain soit 1700 entités.
- **415** traversées piétonnes renseignées.
- **59** quais-bus ou tramway renseignés.
- **1250** obstacles relevés.
- **80** jours de collecte environ.

5.2.1. Bilan 2022 transmis par la Direction Police Municipale

Rappel : Sur les places réservées pour les personnes handicapées, l'arrêt et le stationnement sont exclusivement autorisés aux véhicules porteurs des cartes de stationnement requises. Les contrôles sont systématiques et aucune tolérance n'est accordée.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 la Police Municipale

à établi :

- ✓ 860 verbalisations pour stationnement emplacement GIC

à effectué

- ✓ 72 mises en fourrières

5.2.2. Etude comparative années 2013 à 2022

Année	Nombre de contraventions Gênant	Nombre véhicules mise en fourrière	Pourcentage
2013	689	10	1,45%
2014	576	10	1,74%
2015	620	9	1,45%
2016	591	12	2,03%
2017	612	16	2,61%
2018	526	10	1,90%
2019	463	74	15,98%
2020	544	61	11,21%
2021	861	117	13,59%
2022	860	72	8,37%

La lecture de ce bilan doit prendre en compte :

- La crise sanitaire et les trois confinements et leur impact sur la circulation et le stationnement des véhicules
 - ✓ du 17 mars au 11 mai 2020 non inclus, soit 1 mois et 25 jours ;
 - ✓ du 30 octobre au 15 décembre 2020 non inclus, soit 1 mois et 15 jours ;

- ✓ du 3 avril au 3 mai 2021 non inclus, soit 28 jours.
- Pour l'année 2020, l'incendie de la fourrière automobile municipale le 31 décembre 2019, son déplacement temporaire dans l'urgence et son accueil de fait limité à l'urgence au cours des premiers mois de l'année 2020 (cf rapport d'accessibilité 2020).
- Sur les années 2021 et 2022, la situation se stabilise peu à peu tant en termes de fréquentation de l'espace public qu'en termes de capacité de mises en fourrière.

6. LES TRANSPORTS

6.1. LE PLU

Le Grand Besançon devrait valider son Plan de mobilité à la rentrée 2023

Il s'agit de fixer une feuille de route de 10 ans pour permettre à tout le monde de se déplacer, à chaque âge de la vie, en se tournant vers le ou les modes souhaités. À cela s'ajoute la prise en compte des enjeux climatiques et économiques faisant de « l'autosolisme » une solution loin d'être idéale. C'est pourquoi La Ville de Besançon développe les parkings-relais, le covoiturage, l'autopartage, l'aménagement multimodal des gares, la pratique du vélo avec le Schéma cyclable, devant être validé en fin d'année.

Le PLU a parmi ses ambitions, une organisation du territoire et des déplacements facilitant l'accessibilité, à l'emploi, aux biens et aux services et à une organisation des déplacements, efficace depuis les bassins de vie en facilitant l'intermodalité.

6.2. LA CONNEXION ET L'INTER-MODALITE DES SYSTEMES DE TRANSPORTS FERROVIAIRES ET TERRESTRES SUR GBM

Conçu depuis sa création pour éviter tout effet de superposition, le réseau de transport Ginko s'articule en complémentarité et l'organisation des transports s'appuie sur le «report modal» (passage d'un mode de transport à un autre).

En effet, l'ensemble des modes de déplacement s'est peu à peu mis en adéquation sur le territoire de la communauté urbaine afin d'assurer l'efficacité, la continuité, la cohérence et la fluidité du déplacement. L'inter-modalité des transports est ainsi encouragée afin que les usagers puissent facilement passer d'un mode de déplacement à l'autre en fonction de leurs besoins journaliers.

85% des utilisateurs des transports en commun se trouvent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus et 500m d'un arrêt de tram.

Les lignes Ginko sont reliées aux trains express régionaux et l'inter-modalité.

Les gares, situées sur le Grand Besançon, sont toutes desservies par le bus ou le tram. Et pour tous trajets au départ et à destination d'une gare située sur le territoire du Grand Besançon, il est possible d'accéder aux lignes TER, grâce aux abonnements Ginko, sans supplément de prix.

Les bus périurbains desservent les communes plusieurs fois par jour (allers retours) et certains en service à la demande.

6.2.1. Rapport d'accessibilité 2022 réseau SNCF au plan national

Pour en savoir plus : <https://www.sncf-reseau.com/fr/accessibilite/rapports-annuels-direction-accessibilite>

- Les chiffres nationaux



6.2.2. Nouvelle étape dans l'accessibilité de la gare Viotte à Besançon

A noter que ces travaux terminés inaugurés mi-novembre 2021 ne paraissent pas au rapport 2021

Après les quais 3 et 4, l'inauguration de l'accessibilité du quai 1 de la gare Viotte à Besançon s'est déroulée le 16 novembre 2021.

Selon SNCF Gares et Connexions, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du quai 1 de la gare de Besançon-Viotte représente "un véritable enjeu sociétal", la fréquentation moyenne quotidienne comptant 5.300 voyageurs.

Les travaux se sont déroulés en quatre phases du 29 mars au 7 août 2021 et ont consisté à :

- Rehausser le quai 1 sur toute sa longueur pour permettre un accès au train de plain-pied,
- Mettre en place 650 mètres de dalles béton podotactiles,
- Mettre aux normes l'éclairage ainsi que la signalétique de sécurité,
- Déposer/réinstaller la signalétique d'information voyageurs et le mobilier de quai,
- Installer 2 abris voyageurs,
- Sécuriser les extrémités des quais de l'ensemble de la gare et des emprises ferroviaires.

2,8 millions d'euros de travaux

Ce chantier de mise en accessibilité du quai 1 représente un investissement global de 2,8 millions d'euros (études et travaux), cofinancés par l'État à hauteur de 2,1 M€ (75%) et la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 0,7 M€ (25%).

Le quai 2 à l'étude

En 2022, il ne reste plus que les travaux d'accessibilité au quai 2. Cette partie, bénéficiant d'un ascenseur, à l'étude devrait avoir un accès au train de plain-pied à l'horizon 2023.

[Nouvelle étape dans l'accessibilité de la gare Viotte à Besançon • macommune.info](#)

6.2.3. 2022, création du pôle multimodal de la gare de St Vit

« Sur le site de la gare de Saint-Vit, les nouveaux aménagements visent à faciliter le déplacement des habitants en concentrant, sur un lieu unique, l'ensemble des modes de transport disponibles : train, car, vélo, covoiturage. Les travaux débutés en février 2022 se sont terminés en août. »

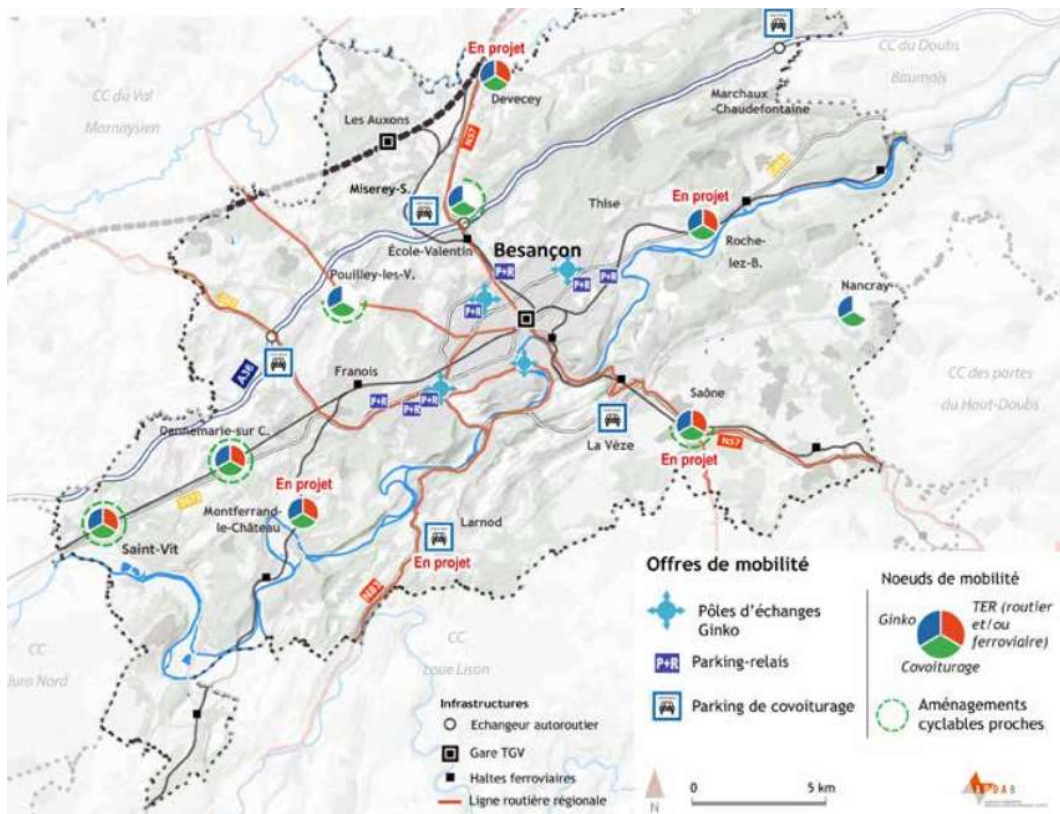


https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2022/10/VoirieMob_inaug_StVit_DP_oct22.pdf

Coût estimé du chantier (800 000 € HT) – Maître d'ouvrage Grand Besançon Métropole. Sur le côté sud des voies ferrées, l'offre de stationnement est renforcée sur le parking existant : environ 110 places pour les parcs-relais et le covoiturage. Deux box à vélos de 10 places (extensibles) y sont aussi implantés. Le côté nord des voies accueillera un abri vélo et 10 places de covoiturage. Entre gare et centre-ville Au programme également : **2 arrêts de bus aux normes PMR, des accès facilités aux cars, une traversée piétonne gérée par feux sur la RD 673 et un parvis aux normes PMR devant la halte ferroviaire.** La création de 500 m de voies cyclables, avec un trottoir modes doux, permet de sécuriser les cheminements entre gare et centre-ville. De quoi laisser sa voiture au garage : rappelons que, dans le Grand Besançon, l'automobile reste utilisée pour près de 10 % des déplacements de moins de 500 m. »

n108GB_Mag_Mars_Avril22.pdf

6.2.4. Les pôles d'échanges : Où changer de mode de déplacement dans le Grand Besançon ?



https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2022/10/VoirieMob_inaug_StVit_DP_oct22.pdf

Situés Au cœur du tissu urbain bisontin, des pôles d'échanges multimodaux permettent des correspondances aisées entre plusieurs moyens de transport : train, bus, tram, vélo, covoiturage... Le Grand Besançon souhaite désormais créer de tels pôles à travers son territoire ils simplifient le passage de la campagne à la ville, dans un sens comme dans l'autre et permettent d'accéder aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.

6.2.5. Les parcs relais :

Ils incarnent tout particulièrement l'articulation créée entre le système Ginko et l'ensemble des modes de transports. Positionnés également aux entrées de Besançon, sur les pôles d'échanges, ils constituent le cœur du dispositif. Ils incitent les automobilistes venus de l'extérieur et se dirigeant vers le centre-ville à laisser leur véhicule ; le bus ou le tram assurant le relais.

Ces deux dispositifs, réduisent le nombre de bus périurbains et de voitures au cœur de Besançon.

Ils permettent un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

6.2.6. L'inter-modalité des transports et la tarification combinée

La carte Ginko Mobilité permet de combiner à volonté, bus, tram, train (TER, TGV), vélo, auto et parkings.

La carte Ginko Mobilités est valable pour des trajets au départ et à destination d'une gare sur le territoire de GBM. Pour voyager au-delà du périmètre de la communauté urbaine (par exemple, de Besançon jusqu'à Dijon), un titre de transport SNCF, valable sur la totalité du trajet (même si le départ ou l'arrivée s'effectue dans une gare de GBM), est nécessaire.

Qu'est ce que la carte Ginko Mobilités ?



La carte Ginko Mobilités est nominative et peut accueillir tous les titres de transport Ginko :

- tous les PASS Abonnements (mensuels et annuels)
- tous les PASS Voyages (1h, 24h...)
- le PASS Liberté

JE COMMANDE MA CARTE GINKO MOBILITÉS EN LICNE

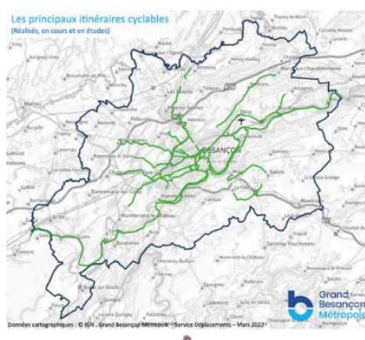
ou rendez-vous à l'Agence Ginko Mobilités muni(e) d'une pièce d'identité

6.2.7. 2022 : de nouveaux aménagements cyclables

En 2021, Grand Besançon Métropole a multiplié par 2,5 son budget consacré aux aménagements cyclables et a reconduit son investissement en 2022. 14 km de nouvelles pistes ont vu le jour dans les quartiers de Planoise, Velotte et sur le pont de la République mais aussi entre Besançon et Thise, Besançon et Montferrand-le-Château, et entre Devecey et le collège de Châtillon-le-Duc.

En 2022, les études et travaux se sont poursuivent sur les secteurs suivants : Besançon, rues Weiss, Trépillot et de l'Épitaphe : prolongement de la piste cyclable commencée rue Midol, Entre Châtillon-le-Duc et Tallenay, sur la RD300, Entre Chemaudin et Franois, Entre Saône et Montfaucon, projet de raccordement des deux communes en sécurité et desserte à vélo en direction de Morre, Entre Besançon, quartier Tilleroyes et Pirey, par la RD70, pour desservir les communes de Pirey et Pouilley-Vignes, et les zones industrielles de la Louvière et de l'Orée du Bois.

Des voies de circulation piétonnes doublent parfois ces aménagements cyclables renforçant encore la sécurité et l'accessibilité des parcours et créant des liaisons apaisés entre les différentes parties de notre territoire.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'application smartphone Geovélo est un outil qui permet de calculer votre itinéraire à vélo – <https://geovelo.fr>. La carte interactive affiche un plan des voies cyclables et du stationnement vélo à Besançon – grandbesancon.fr / Menu / Carte Interactive.

LE RESEAU GINKO



L'autorité Organisatrice des Transports (AOT) est la Communauté Urbaine de GBM. Premier projet fédérateur pour toutes les communes de GBM, le réseau Ginko constitue, depuis 2002, un lien fort entre les habitants. Le réseau GINKO a été créé comme précédemment indiqué, selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transport public routiers et ferroviaires.

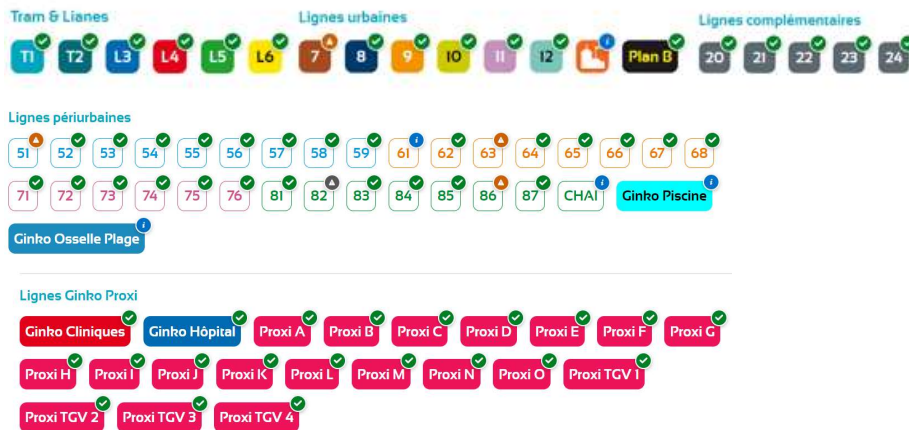
 Train Lignes TER dans le Grand Besançon, service Ginko Gare et lignes Ginko Proxi TGV	 Car Lignes périurbaines, lignes scolaires Diabolo et lignes Mobigo	 Autopartage Voitures en libre-service Citiz	 Stationnement Parkings Relais	 Vélo Ginko Vélo (vélos à assistance électrique), Ginko VéloParks (abris à vélos sécurisés) et VéloCité (vélos en libre-service)
--	---	--	---	--



6.2.8. Le réseau Ginko en chiffres en 2022

- 18 lignes urbaines, dont 6 lignes offrant un niveau élevé de service (2 lignes de Tram et 4 Lianes) + une ligne Ginko Citadelle.

- 3 services urbains en lien avec des équipements majeurs de la communauté urbaine : Ginko Gare, Ginko Hôpital et Ginko Cliniques.
- 6 lignes urbaines desservant l'ensemble des quartiers de Besançon
- 30 lignes périurbaines régulières (51 à 87) ligne Ginko Osselle Plage : depuis le Pôle Micropolis, direction la plage d'Osselle, de juin à septembre.
- + ligne Ginko Piscine Chalezeule : depuis le Pôle Orchamps, la piscine Chalezeule en quelques minutes seulement, de juin à septembre.
- 17 lignes sur réservation (Ginko Proxi).
- 88 lignes Diabolo, assurant la desserte des établissements scolaires ouvertes à tout voyageur muni d'un titre de transport Ginko.
- 1 service dédié aux personnes à mobilité réduite « Ginko Access », service disponible 7j/7 pour des déplacements d'adresse à adresse sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole.
- 6 pôles d'échanges pour faciliter le déplacement des clients entre les réseaux urbains et périurbains : Temis, Orchamps, Micropolis, Chamars, République et Gare Viotte.



https://www.ginko.voyage/info-traffic/?no_cache=1

6.2.8.1. Du nouveau sur le réseau Ginko en 2022

Faisant déjà référence au niveau national, le réseau Ginko s'adapte et innove pour être toujours plus facile d'accès. Tarifs adaptés, facilité de paiement par carte bancaire, agence plus moderne, arrêts à la demande pour plus de sécurité...



ÉTUDIANTS ET APPRENTIS : 100 € DE RÉDUCTION PAR AN

Le Grand Besançon a décidé de créer un PASS 18/25 à tarif réduit pour les étudiants et les apprentis âgés de moins de 28 ans. Depuis le 1^{er} juillet, pour ces bénéficiaires, l'abonnement mensuel est de 16,80 €, soit 11,20 € d'économies. À 180 €, la version annuelle offre 100 € de réduction sur l'année !

NOUVELLE AGENCE GINKO : LE RENDEZ-VOUS DE TOUTES LES MOBILITÉS

Ouverte en mai dernier, au droit de la station tram Révolution, la nouvelle agence Ginko est une mine d'informations pour trouver la solution adaptée à vos besoins en déplacement, dans une approche multimodale : bus, tram, Ginko Vélo, Ginko Voit, VéloCité, autopartage, abonnements aux parkings souterrains... N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour un conseil personnalisé.
+ Infos : 03 70 27 71 60.



USEZ DE VOTRE « AFFLUENCES » POUR PLUS DE CONFORT

Grâce à Affluences, une innovation Ginko actuellement en bêta-test, il est possible de connaître l'affluence en temps réel à bord des bus/trams en passage à votre arrêt. De quoi voyager plus confortablement si vous préférez être assis. Bientôt disponible sur ginko voyage et l'appli Ginko.

ABONNÉS ANNUELS GINKO,

L'ABONNEMENT CITIZ VOUS EST OFFERT !

Vous vous servez peu de votre voiture ? Plutôt que de payer des frais d'assurance et d'entretien, il est possible de la revendre et d'opter pour l'autopartage. Avec le réseau Citiz, une vingtaine de stations bi-sontines permettent de louer une voiture – de la citadine au monospace –, pour une heure ou plus. Et pour les abonnés annuels Ginko, l'abonnement annuel Citiz est offert !



+ Plus d'infos : bfc.citiz.coop



APRÈS 21 H, DESCENDEZ DU BUS À LA DEMANDE

Si vous voyagez en solo, après 21 h, vous pouvez demander à descendre entre 2 arrêts sur votre ligne de bus LIANES (de 3 à 8). Pour cela, il suffit d'en parler au conducteur à la montée.

PLUS DE 40 % DES PASS 1 H VALIDÉS PAR CARTE BANCAIRE

Grâce à l'Open Payment, il est possible d'acheter un PASS 1 h sur les lignes Ginko, en utilisant sa carte bancaire ou son smartphone. Rapide et pratique, ce service lancé sur le réseau urbain le 31 janvier dernier (il est opérationnel sur le périurbain depuis la rentrée) a fait des adeptes : à fin août, il avait été utilisé pour l'achat de plus de 340 000 PASS 1 h (sur un total de 830 000).



EZYMOb, L'APPLI QUI GUIDE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL



Entre juillet et novembre, le réseau Ginko a expérimenté l'appli Ezymob, destinée aux personnes en situation de handicap visuel. Celle-ci repose sur : un guidage vocal, combinant GPS du smartphone et calculateur d'itinéraires Ginko ; la détection des portes et des sièges vides, grâce au smartphone ; le suivi du trajet avec l'annonce des arrêts. À la suite de ces tests en situation réelle, une évaluation sera réalisée pour valider ou non sa pérennisation sur le réseau.



REPÈRE

90 % des Grand Besontins résident à moins de 300 m d'un arrêt de bus Ginko

18 N°112 | NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2022

<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-nov-décembre-2022/> p18

6.2.8.2. Plus de renseignements sur l'application EZYMOB à destination des personnes en situation de handicap visuel?

<https://ezymob.fr/>

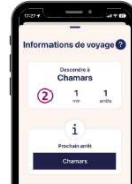


- Application d'aide à la mobilité
- A destination des personnes en situation de handicap visuel
- 100% accessible numériquement
- Algorithme d'intelligence artificielle spécialisé pour Grand Besançon Métropole
- Accessible sur iOS et téléchargeable sur l'App Store

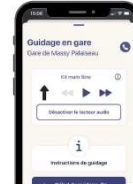
Localisation des portes et sièges disponibles



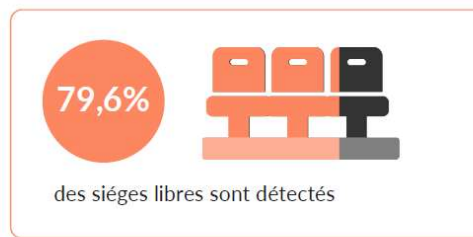
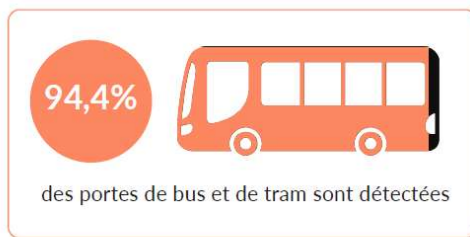
Suivi de trajet simplifié et comptage d'arrêt



Guidage sur le pôle d'échange de Chamars



- Lors des tests effectués par les personnes en situation de handicap visuel à Besançon en 2022



6.2.8.3. Un service pour les personnes sourdes-signantes : Rappel :

Présentation du réseau GINKO en Langue des Signes Française : <https://www.youtube.com/watch?v=vBBWFk1xeo>

6.2.9. La poursuite de la mise en accessibilité du réseau de transport sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rappel : Le SD'Ad'Ap de GBM (soit l'Ad 'AP pour le transport public terrestre), a été validé par le Préfet le 26 avril 2016. Période d'exécution : 3 ans.

Les travaux effectués dans le cadre du SD'Ad'AP déposé, se sont terminés sur la Ville de Besançon et l'ensemble du territoire de GBM en 2020 (deux dernières stations).

6.2.9.1. Travaux de mise en accessibilité du réseau de transport en commun routier de GBM réalisés ou engagés en 2022

LIEUX (Commune – nom de l'arrêt)	CONTEXTE	Directions en charge du pilotage	Montant travaux TTC
AUXONS – Grands Bois	Mise en accessibilité quais bus	DDGI - Transports	26 857,40 €HT
BESANCON - Courtils	Mise en accessibilité quais bus et cheminement piéton	Voirie - Transports	52 500,05 €HT
BESANCON – 8 Mai	Mise en accessibilité quais bus	DDGI - Transports	En cours
BESANCON – Bibliothèque Universitaires	Mise en accessibilité quais bus	Urbanisme - Transports	En cours
BESANCON - Lecourbe	Mise en accessibilité quais bus	Grands Travaux – Transports	Dans cadre d'une opération de travaux
BESANCON - Rivotte	Mise en accessibilité quais bus et cheminement piéton	Voirie - Transports	Reporté en 2023
BEURE – Les Cras	Mise en accessibilité quais bus	DDGI – Transports	En cours
FRANCOIS – Combe Perrot	Création quai bus	DDGI – Transports	16 529,30 €HT
GRANDFONTAINE - Vergers	Création quai bus	DDGI – Transports	18 937,75 €HT
LA VEZE - Lavoir	Mise en accessibilité quais bus	DDGI – Transports	11 912,77 €HT
PIREY – Rue du Collège	Mise en accessibilité quais bus	DDGI - Transports	24 195,78 €HT
ST VIT – Gare	Mise en accessibilité quais bus	DDGI - Transports	Dans cadre d'une opération de travaux
ST VIT - Centre	Mise en accessibilité quais bus	DDGI - Transports	Dans cadre d'une opération de travaux

6.2.9.2. Prévisions 2023

LIEUX (Commune – nom de l'arrêt)	CONTEXTE	Directions en charge du pilotage	Remarques
BESANCON - Rivotte	Mise en accessibilité quais bus et cheminement piéton	Voirie - Transports	Report projet 2022
BESANCON – UFR Sciences	Mise en accessibilité quais bus et cheminement piéton	Urbanisme - Transports	Opération de travaux CAMPUS
BESANCON - Planoise	Mise en accessibilité quais bus	DDGI - Transports	Pérennisation nouvel emplacement
CHALEZEULE – Fontaine	Mise en accessibilité quais bus	DDGI - Transports	Report projet 2022
DANNEMARIE - Eglise	Mise en accessibilité quais bus	DDGI – Transports	Sécurisation des voyageurs
GRANDFONTAINE – Belle Etoile	Mise en accessibilité quais bus	DDGI - Transports	Cadre opération globale (requalification de voie)
MONTFAUCON – Groupe Scolaire	Mise en accessibilité quais bus	DDGI – Transports	Contexte PAVE
ROUTELE - Randebelin	Mise en accessibilité quais bus	DDGI – Transports	Sécurisation des voyageurs
VENISE – Les Vernes	Mise en accessibilité quais bus	DDGI – Transports	Sécurisation des voyageurs

Cette programmation prévisionnelle de travaux pourra être ajustée en fonction des coûts réels constatés en fin de travaux et des priorités rencontrées en cours d'année (ajout, report, ...), dans le cadre d'un budget constant.

6.2.9.3. La cartographie des arrêts de transports prioritaires sur le SIG

La base SIG a été alimentée en 2022 par les données initiales issues des éléments SDADAP et mises à jour avec la réorganisation du réseau de TC en 2018. Les relevés terrains se sont poursuivis en 2022 afin de cartographier les arrêts prioritaires

6.2.10. mode de transport spécialisé : Ginko Access (Rapport effectué par Besançon Mobilités, acteur du réseau Ginko)

<https://www.ginko.voyage/se-deplacer/services-sur-reservation/ginko-access/>



6.2.10.1. Ginko Access – fonctionnement :

Ginko Access est un service de transport collectif adapté et mis à disposition des Personnes à Mobilité Réduite pour faciliter leurs déplacements d'adresse à adresse dans le Grand Besançon.

Depuis septembre 2018, le service Ginko Access couvre l'ensemble des 68 communes qui composent le Grand Besançon Métropole.

- **Les réservations s'effectuent :**

- ✓ Par téléphone (du lundi au samedi de 7h à 18h*) au **03 70 27 71 60** (prix d'un appel local). Les réservations de dernière minute possibles de 7h à 11h pour l'après-midi même | attention, aucune prise de réservation possible les dimanches et jours fériés
- ✓ Par internet sur www.ginko.voyage : au plus tard la veille avant 17h sauf le dimanche et les jours fériés.

- **Le service Ginko Access est disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année :**

- ✓ de 7h à 21h du lundi au jeudi, les dimanches et jours fériés (sauf 1er mai),
- ✓ de 7h à 23h, chaque vendredi et samedi.

- **Les déplacements :**

Ont lieu sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole d'adresse à adresse ;

- ✓ Peuvent être individuels ou groupés ;
- ✓ Les utilisateurs bénéficient d'un accompagnateur gratuit, si la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement » apparaît sur la carte d'invalidité (sous réserve de place disponible dans le véhicule).

- **La tarification :**

Comme pour tous les autres services Ginko, chaque utilisateur doit être en possession d'un titre de transport Ginko en règle. Les Pass Voyages sont en vente auprès des conducteurs Ginko Access.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le service Ginko Access possédait sa propre tarification. Depuis le 1er janvier 2010, l'ensemble de la gamme tarifaire Ginko est valable sur le service Ginko Access.

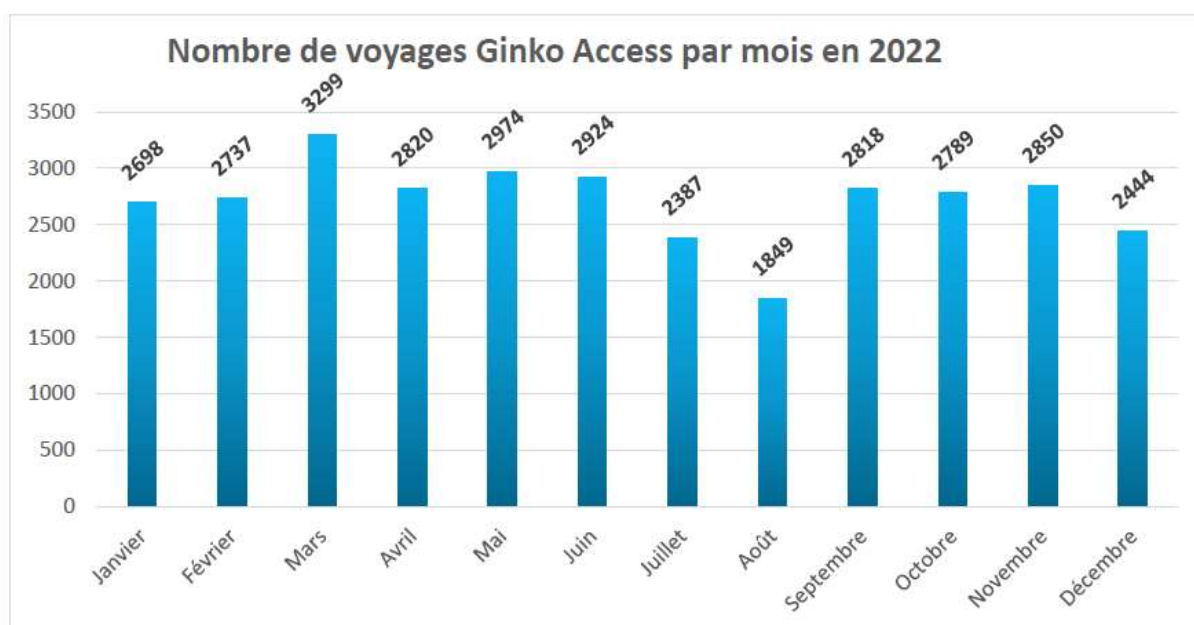
6.2.10.2. Les conditions d'accès

Le service est accessible aux personnes domiciliées au sein du Grand Besançon Métropole, possédant une Carte Mobilité Inclusion (CMI) « Invalidité » au taux minimum de 80%. Tous types de déplacements sont assurés sauf les déplacements scolaires pour les écoliers, collégiens, lycéens et pour les étudiants qui sont pris en charge par le Conseil Départemental.

Pour les personnes possédant la carte CMI « Invalidité », la carte CMI « stationnement pour personnes handicapées », ayant une station debout pénible ou canne blanche, donc sans fauteuil roulant, le dossier est étudié en commission.

6.2.10.3. Les voyages Ginko Access (arrêt mise à jour 2022)

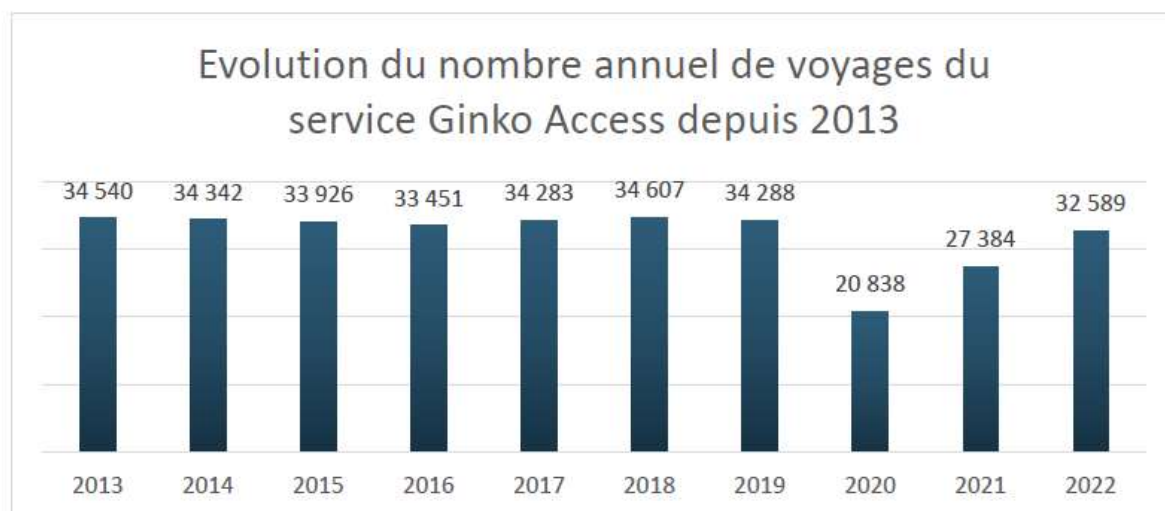
La fréquentation annuelle s'élève à **32 589 voyages en 2022**. Le nombre de voyage augmente de 19% par rapport à 2021 soit une hausse de 5 205 voyages. Un résultat proche de ceux des années avant Covid avec en moyenne de -1 875 voyages par an, soit une baisse de -5,5%.



6.2.10.4. Evolution du nombre de voyages

Le nombre moyen de voyages par mois s'élève à **2 878 voyages** en 2022 (hors période été et mois de décembre). Ce résultat demeure légèrement en retrait par rapport à 2019 où il s'établissait à **2 973 voyages**.

On note une baisse d'activité sur les mois de vacances d'été et de décembre en raison des périodes de congés des clients et de la fermeture des établissements spécialisés comme l'APF ou la Fondation Pluriel.

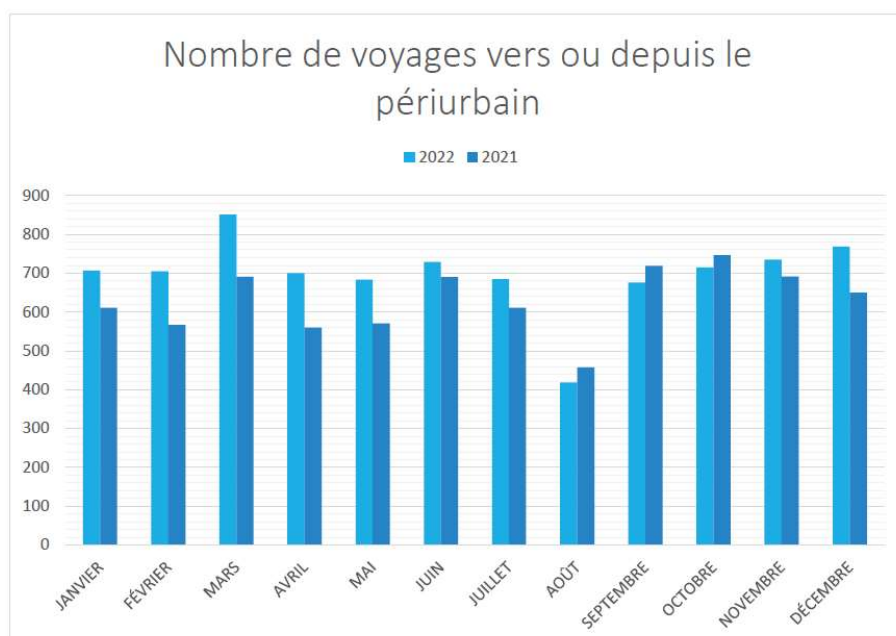


6.2.10.5. Evolution du nombre de voyages vers ou depuis le périurbain

Depuis la création du service, le périmètre d'action de Ginko Access a beaucoup évolué. Aujourd'hui il couvre l'ensemble des 68 communes de Grand Besançon Métropole.

Le nombre de voyages vers ou depuis une commune en dehors de Besançon représente 26% des voyages en 2022, soit une diminution de 2% par rapport à 2021 et 2020.

Cette tendance est le résultat de l'ajout d'un véhicule depuis septembre 2020.



JANV.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
-------	------	------	------	-----	------	-------	------	-------	------	------	------	-------

Poids des voyages périurbain 2020	26%	26%	23%	53%	43%	38%	37%	27%	26%	26%	27%	31%	28%
Poids des voyages périurbain 2021	29%	28%	28%	28%	29%	29%	28%	27%	26%	27%	26%	29%	28%

6.2.10.6. Origine/destination des flux de déplacements

Logiquement, 86% des flux sont en lien avec Besançon, là où se situent les principaux lieux d'intérêts et établissements liés au handicap mais aussi le principal lieu de résidence des clients Ginko Access.

Tout le secteur Ouest de Besançon, avec les communes de Saint-Vit, Osselle-Routelle, Avanne-Aveney, Montferrand-le-Château, Vorges-les-Pins et Larnod, de la première couronne allant de Dannemarie-sur-Crête jusqu'à École-Valentin, de la 2nde couronne de Miserey-Salines à Cussey-sur-l'Ognon, cumulent 10,4% des flux totaux de déplacements.

6.2.10.7. Demandes d'adhésion au service

En 2022, la commission Ginko Access a traité 68 demandes d'inscription et **répondu favorablement à 50 demandes**. Le nombre de dossiers acceptés est en progression de 22% par rapport à 2021. En effet, la commission avait seulement répondu favorablement à 41 demandes d'adhésion en 2021. Cependant, ce chiffre reste en-dessous de l'année 2019 où 63 demandes ont été acceptées.

6.2.10.8. Nombre de clients

En 2022, 291 clients différents ont été transportés, soit environ 30% du nombre total d'inscrits au service. En moyenne, 165 clients différents sont transportés chaque mois contre 154 clients en 2021. En 2019 avant la période Covid la moyenne se situait à 191 clients.

Le taux de renouvellement des clients utilisateurs en 2022 s'élève à 27%, un chiffre qui se rapproche du taux observé entre 2019/2020 qui était de 29%. Ce taux signifie que 73% des utilisateurs de 2022 étaient déjà utilisateurs du service en 2021.

6.2.10.9. Utilisation du service

Sur les 291 clients utilisateurs en 2022 :

- ✓ 7 sont des associations (9 en 2021)
- ✓ 284 sont des clients physiques (253 en 2021)
 - 85 (soit 29%) réalisent des déplacements réguliers et sont ainsi inscrits dans « un plan de service ».
 - Les 10 premiers utilisateurs du service, soit 3% des utilisateurs, ont effectué en moyenne entre 48 et 67 voyages par mois et représentent 20% des voyages totaux de l'année sur le service.
 - A contrario, 91 clients soit 31% ont effectué moins de 10 voyages sur l'année 2022

6.2.10.10. Typologie de la clientèle

Age des clients utilisateurs du service

28% des inscrits au service Ginko Access ont à ce jour plus de 65 ans. Les clients ayant entre 25 et 65 ans représentent 68% des clients.

La faible part de très jeunes inscrits s'explique par la prise en charge des transports à vocation scolaire et universitaire par le Conseil Départemental.

Type de handicap

Les usagers du service se répartissent comme suit :

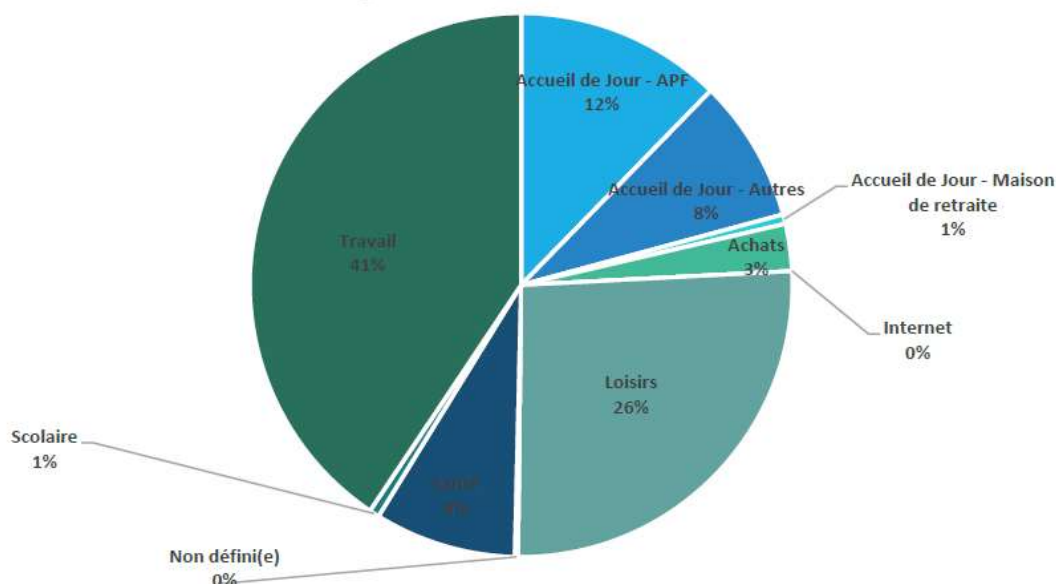
- ✓ 37,3% des clients sont équipés fauteuil roulant électrique ou manuel, standard ou xl
- ✓ 50,4% des clients sont des personnes semi-valides
- ✓ 12,3% des clients sont atteints de troubles de la vision / cécité
- ✓

• Motifs des déplacements Ginko Access 2022

Le travail est le motif de déplacement le plus représenté sur Ginko Access (41%), soit une hausse de 5% par rapport à 2021. Les déplacements pour se rendre à un accueil de jour représentent quant à eux 21%, soit une baisse de 4% par rapport à 2021. Les établissements spécialisés tels que l'APF et l'ADAPEI représentent une grande part des déplacements Ginko Access.

Les déplacements non contraints pour loisirs représentent 26%, soit une hausse de 4% par rapport à 2021.

Motifs des déplacements Ginko Access 2022



6.2.10.11. Gestion des réservations

Réservations planifiées et annulées

Sur le total des demandes de déplacements effectuées par le client :

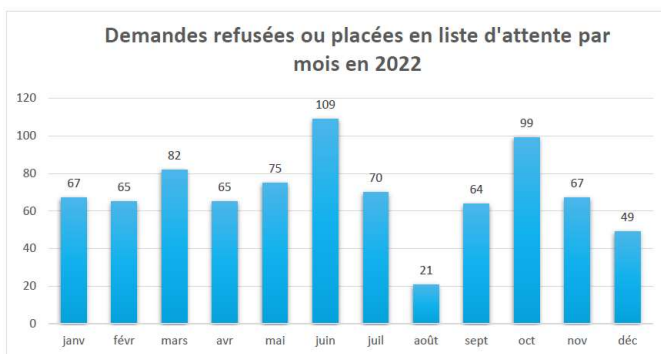
- 68,5% ont été planifiées, soit 9,5% de plus qu'en 2021
- 31,5% ont été annulées : parmi elles 95% des courses sont annulées à la demande des clients en amont.

6.2.10.12. Liste d'attente et saturation

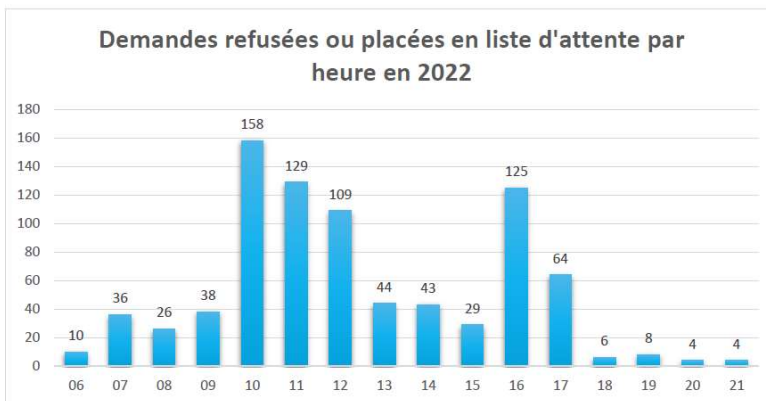
Le manque de disponibilités sur le service Ginko Access entraîne soit :

- la mise en liste d'attente de la demande d'un horaire de déplacement non disponible
- la proposition d'un horaire alternatif par nos téléconseillers (accepté ou refusé)

En 2022, ont été comptabilisées 732 demandes en liste d'attente et 101 demandes ont été refusées.



L'analyse des demandes non abouties par heure (ci-dessous) met l'accent sur le manque de disponibilités aux heures creuses du matin et en période d'heure de pointe du soir :



6.2.10.13. Chiffres clés d'exploitation

Chiffre clés d'exploitation	
Heures totales de conduite	21 095
Kilomètres totaux	405 090
	Dont 52% réalisés en sous-traitance

6.2.10.14. Bilan qualitatif

Grâce aux remontées provenant des réclamations et des retours clients exprimés auprès des conducteurs du service et de la CIA (Commission Intercommunales pour l'Accessibilité), voici les principaux retours et attentes des clients :

- ✓ Plus de disponibilité de réservation notamment pour les utilisateurs occasionnels n'étant pas inscrit en plan de service
- ✓ Plus de disponibilités en heures de pointe et le matin
- ✓ Étendre la plage horaire du service au-delà de 21h00 en semaine et 23h00 les vendredis et samedis, car pour les sorties tardives (spectacle, concert...) il n'y a pas de retour possible
- ✓ Un retour très apprécié de la centrale de réservation et des mêmes téléconseillers au sein de Kéolis Besançon Mobilités

En 2022, 13 réclamations ont été reçues. Elles soulignent :

- ✓ Un problème de comportement entre le conducteur et le client (6 réclamations)
- ✓ Un problème lié à l'aménagement du véhicule (2 réclamations) ;
- ✓ Un problème de saturation (1 réclamation) ;
- ✓ Un comportement client (1 réclamation) ;
- ✓ Un problème de lieu de prise en charge et dépose (2 réclamations)
- ✓ Une prise en charge non réalisée à cause d'une erreur du conducteur (1 réclamation)

6.2.10.15. Enjeux 2023

- ✓ Adopter le nouveau règlement d'accès pour se conformer à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) parue le 26 décembre 2019 qui stipule les points suivants :
 - L'accès des personnes en situation de handicap aux services de transport adapté ne sera plus restreint :
 - Le service ne pourra plus être restreint, ni par une obligation de résidence sur le territoire concerné,
 - ni par l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale, au minimum pour les personnes handicapées et à mobilité réduite disposant d'une carte mobilité et inclusion (avec un taux de plus de 80%).
- ✓ Finaliser les actions engagées sur la refonte du règlement Ginko Access afin d'intégrer la nouvelle législation et les outils proposés par le nouveau logiciel de gestion pour 2023.

- ✓ Établir le cahier des charges pour la mise en accessibilité du futur site internet www.ginko.voyage
- ✓ Continuer la mise en accessibilité des supports d'information généraux sur le réseau Ginko avec des contrastes élevés et des textes en FALC (Facile à lire et à comprendre) dans la continuité du travail réalisé avec le plan « Métro ».
- ✓ Poursuivre la formation des conducteurs et favoriser la sensibilisation aux handicaps sur le réseau Ginko en organisant des actions de sensibilisations au sein de l'entreprise.
- ✓ Continuer d'informer la mise en accessibilité des arrêts et des matériels roulants des lignes de tram et bus Ginko pour favoriser l'usage du réseau classique.

7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

7.1. LES ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES AD'AP DES BATIMENTS DE LA VILLE DE BESANÇON

7.1.1. Diagnostics - Rappel

Une visite de chaque site a été effectuée en présence des services gestionnaires des équipements dans l'objectif de prendre en compte « la notion d'usage » dans les travaux à engager pour l'accessibilité.

De plus, la programmation de ces travaux a été ajustée pour intégrer toutes les autres interventions prévues (travaux d'entretien, grosses réparations).

Cette approche a permis d'optimiser l'ensemble des travaux à réaliser sur la période considérée (coûts, délais).

Une fiche a été établie à l'issue de chacune des visites pour « ancrer le projet » sur la base du diagnostic ajusté et suivre sa réalisation (délais, coûts).

7.1.2. Gestion et suivi des autorisations d'urbanisme liées à l'Ad 'AP des bâtiments de la Ville de Besançon - Rappel

- Pour les permis de construire : l'assistance d'un bureau de contrôle a été requise
- Pour la déclaration de travaux (signature des documents) : la Ville est restée le maître d'œuvre.

7.1.3. Conduite des travaux- Rappel

Certaines interventions sont effectuées en régie et des dispositions ont été prises afin de les quantifier (matériel et main d'œuvre). Ces travaux ont ainsi pu être valorisés.

7.1.4. Constat général s'appliquant à la conduite des travaux sur l'année 2022

L'année 2022 est restée impactée par les effets de traîne de la pandémie de Covid : problématique de : disponibilité de matériaux, délais de livraison étendus, réponse des entreprises longue et différée, augmentation des coûts

7.1.5. Bilan travaux de mise en accessibilité conduits et terminés en 2022 par la Ville de Besançon sur les bâtiments communaux

Lieux	Etat attestations
Groupe scolaire Hélové	attestation envoyée le 12/8/22
Fort de Bregille- salle du manège	attestation envoyée le 12/8/22
Bibliothèque Aimée Césaire	attestation envoyée le 21/3/22
Temple Protestant	attestation envoyée le 21/3/22
Centre Dramatique National	réceptionné le 28/10/22 par la commission de sécurité mais en attente d'envoi d'attestation hand vierge et fiche action à la DDT
Musée du temps	réceptionné le 10/06/22 par la commission de sécurité mais en attente d'envoi d'attestation hand vierge et fiche action à la DDT
Groupe Scolaire Edouard HERRIOT	travaux terminés en 2022 mais réceptionné uniquement le 20/06/23 par la commission de sécurité et en attente d'envoi d'attestation hand vierge et fiche action à la DDT
Elémentaire Pierre et Marie CURIE 1	travaux terminés en 2022 mais réceptionné uniquement le 20/06/23 par la commission de sécurité et en attente d'envoi d'attestation hand vierge et fiche action à la DDT

7.1.5.1. Quelques réalisations 2022 en images : deux chantiers illustrés

- **Groupe scolaire hélvétie – livraison avril 2022**



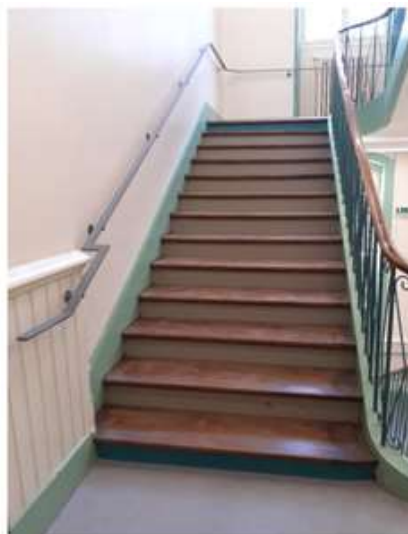
Création WC PMR et zone refuge

Création d'un ascenseur

Cheminement extérieurs



Mise en conformité des escaliers

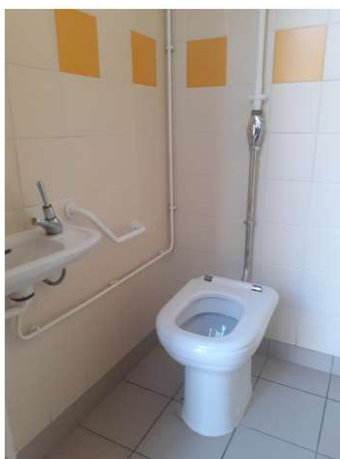




Intérieur maternelle



Mise en conformité des sanitaires

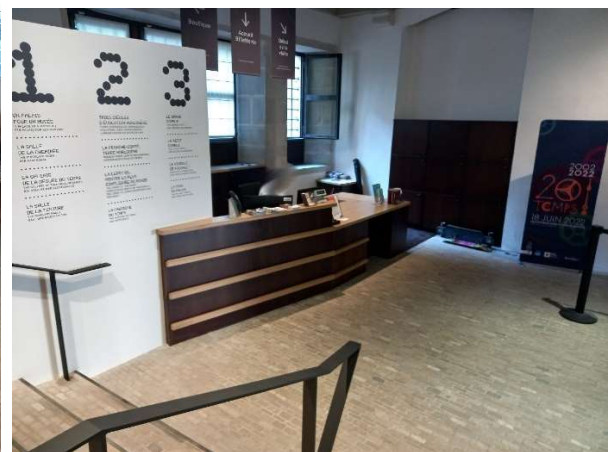
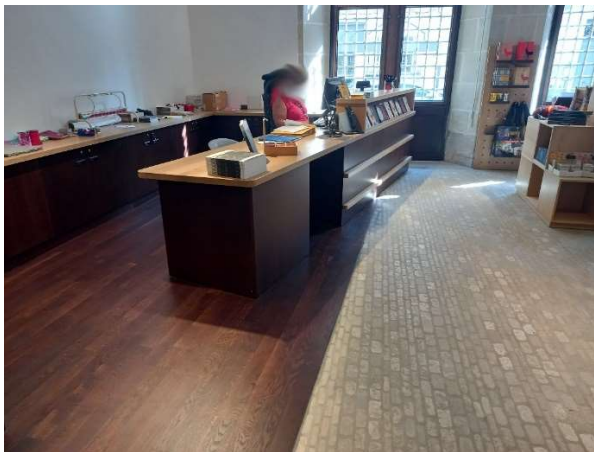


- Musée du temps – livraison juin 2022

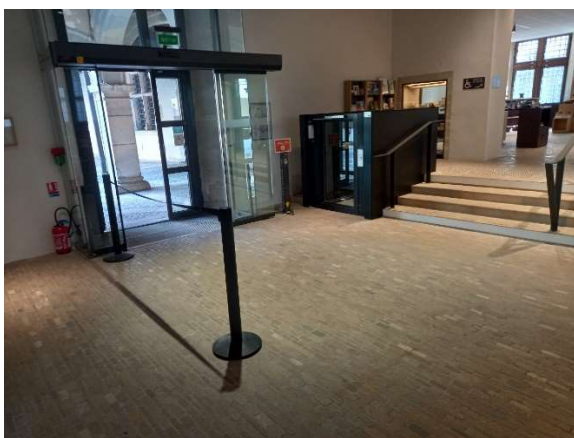
Comblement et reprise pavés



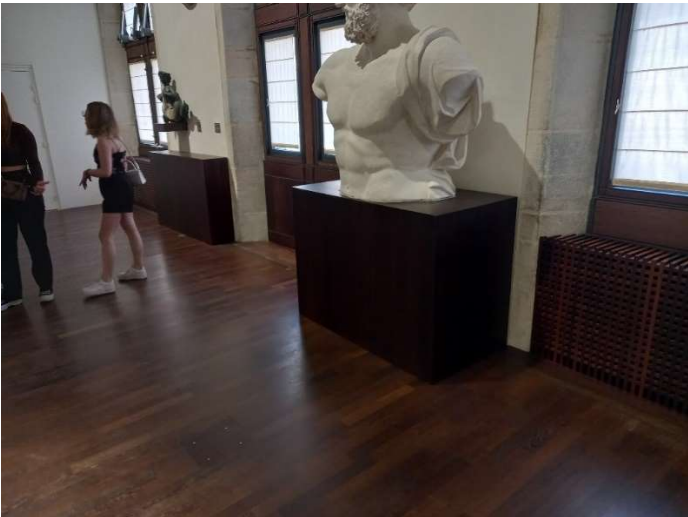
Banque d'accueil



Elévateur et appel PMR

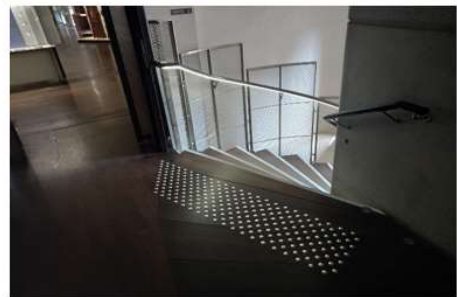
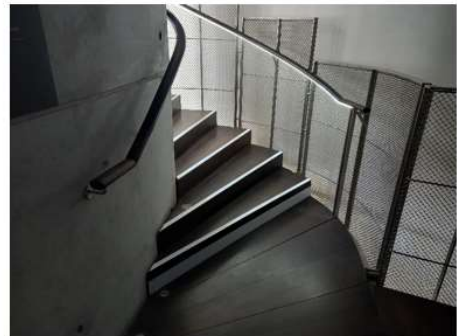
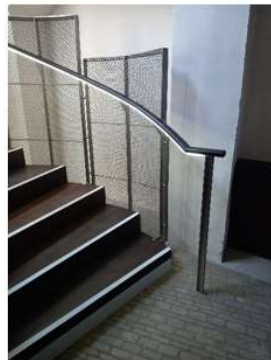
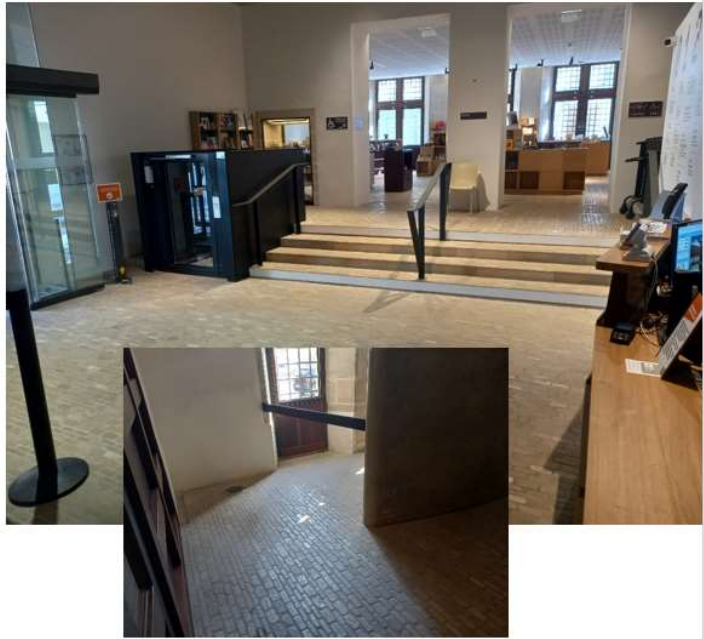


Chasse roues et mise en conformité des socles

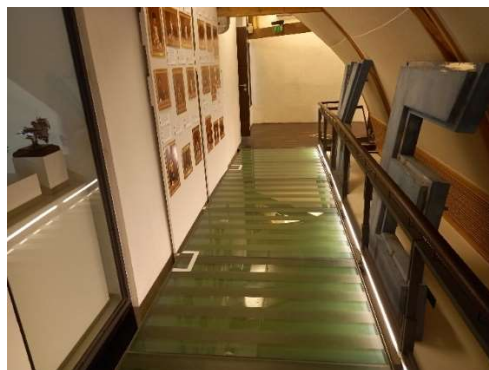


Mise en conformité de escaliers





Matérialisation d'obstacles au sol





Mise en conformité des sanitaires



7.1.6. Etablissements Recevant du Public inscrits sur l'AD'AD mais intégrés dans des projets de plus grande envergure

7.1.6.1. Projet NPRU :

- Groupe Scolaire ILE DE France - reprise des études en 2024 pour travaux 2025/2026

- Centre Social des EPOISSES – travaux prévus en 2024
- Gymnase DIDEROT – travaux prévus en 2026

7.1.6.2. Schéma directeur des Ecoles :

- Groupe Scolaire JEAN MACE : lancement des études en 2023 pour travaux 2024/2025
- Groupe Scolaire des VIEILLES PERRIERES : concours en cours (juin 2023) pour travaux 2024/2025
- Groupe Scolaire PAUL BERT : concours en cours pour travaux 2024/2025

7.1.6.3. Rénovations énergétiques :

- Ecole Elémentaire VIOTTE : AT déposée- en attente de réponse de l'urbanisme
- Ecole Maternelle BUTTE : concours en cours

7.1.6.4. En attente du devenir du bâtiment

- Gymnase BROSSOLETTE (démolition ?)

7.1.6.5. Autres attestations envoyées en 2022

Temple Protestant 5 rue Goudimel	10/03/2022 envoyé le 21/3/22
Bibliothèque Aimé Césaire 98 rue de Chalezeule	10/03/2022 envoyé le 21/3/22

7.1.6.6. Attestations renvoyées en 2022 - rectification classement ERP

Maison de quartier de Saint-Claude 5 rue Jean Wyrsh Attestation de 4 ^{ème} catégorie	05/07/2022 envoyée le 12/8/22 annule et remplace l'attestation de 5 ^{ème} catégorie du 10/03/2020
GS Pierre et Marie Curie – Primaire 2 29 rue des Roses Attestation de 4 ^{ème} catégorie	05/07/2022 envoyée le 12/8/22 Annule et remplace l'attestation de 5 ^{ème} catégorie du 24/09/2019
Elémentaire Bregille Plateau (appelé « Primaire Bregille plateau – primaire » dans l'Ad'AP déposé en 2015) 10 rue Heitz Attestation de 5 ^{ème} catégorie	08/07/2022 envoyée le 12/8/22 annule et remplace l'attestation globale de 5 ^e catégorie du 10/04/2018
Restaurant scolaire Bregille Plateau (appelé « Primaire Bregille plateau – resto scolaire et périscolaire ») 10 rue Heitz Attestation de 5 ^{ème} catégorie	08/07/2022 envoyé le 12/8/22 annule et remplace l'attestation globale de 5 ^e catégorie du 10/04/2018

7.1.6.7. Bilan financier pour les trois périodes de l'Ad'AP au 31 décembre 2022

Prévision budgétaire septembre 2015 (Dépôt Ad'AP)						
	Ad'AP hors PPI	Ad'AP financés dans le cadre d'une opération PPI			Domaine public (aménagements abords bâtiments)	TOTAL
Troisième période (somme non ventilée entre les 3 années)	5 052 000 €	∅	0 €	5 052 000 €	72000*	5 052 000 €

Mandatement réalisé						
Année au titre de laquelle mandatement réalisé	Ad'AP hors PPI	Ad'AP financés dans le cadre d'une opération PPI		Sous-total bâtiment	Domaine public (aménagements abords bâtiments)	TOTAL
Année 2022	662 083,22 €	∅	0,00 €	662 083,22 €		662 083,22 €
Année 2023	15 574,44 €	∅	0,00 €	15 574,44 €	Inclus dans "Ad'AP hors PPI"	15 574,44 €
Année 2024	0,00 €	∅	0,00 €	0,00 €	Inclus dans "Ad'AP hors PPI"	0,00 €
TOTAUX	677 657,66 €		0,00 €	677 657,66 €	0,00 €	677 657,66 €

	Prévision budgétaire	Consommé	Taux réalisation
Période 1	2 980 000,00 €	5 229 756,23 €	175,50%
Période 2	5 454 000,00 €	3 096 973,50 €	56,78%
Période 3	5 052 000,00 €	25 691,19 €	13,41%

A noter : sur chacune des années et des périodes concernées, des travaux ont été effectués qui concernent des établissements et des travaux prévus sur l'année et la période concernée mais aussi sur une année ou la période suivante ou précédente.

7.2. LISTE DE TRAVAUX CONDUITS PAR LES COMMUNES DE GBM 2022

<p>Commune d'Amagney</p>  <p>https://plus.besancon.fr/2023/01/31/amagney-la-mairie-tient-bibliotheque/</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement de la bibliothèque <p>« L'ancienne bibliothèque était installée dans un bâtiment vétuste et mal chauffé. » Réaménagée en deux pièces distinctes pour les enfants et les adultes, la petite bibliothèque compte y organiser des lectures et animations (...). Nous voulons vraiment que la mairie devienne un lieu convivial, de rencontres et d'échanges : nous avons aussi une salle d'activités et une tisanerie sur place poursuit le maire, d'autant que le bâtiment est récent, bien isolé et accessible aux PMR. »</p> <p>« Une bibliothèque d'avenir. bibli.amagney@orange.fr »</p>
<p>Commune d'Avanne - Aveney</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de la crèche et création d'un relais petite enfance • Mise en accessibilité de l'accueil comprenant la mise en place d'une boucle à induction magnétique • Création de toilettes PMR filles et garçon : école élémentaire • Réglage de l'ensemble des grooms de porte
<p>Chatillon-Devecey</p>  <p>Les vestiaires du stade avant travaux... Photo ER</p> <p>Avant travaux</p> <p>https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-mars-avril-2023/</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection des vestiaires du stade (voir chapitre IOP page 85) <p>« Le bloc sanitaires-vestiaires datait d'une cinquantaine d'années, explique Philippe Legrand, le 1er adjoint. (...) » Ils sont aujourd'hui aux normes PMR et aux dernières normes footballistiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'extérieur, un accès PMR a été créé depuis le parking lui aussi rénové
<p>Commune de Ecole Valentin</p>  <p>Un nouvelle salle communale aux performances énergétiques remarquables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle Maison Communale <p>« C'est à la fois une salle des fêtes et d'activités douces mais aussi un lieu d'accueil pour les jeunes adolescents en centre de loisirs, les événements culturels et familiaux... commente le maire Yves Guyen. Nous l'avons voulue exemplaire en termes de sobriété énergétique : c'est un bâtiment Bepos basse consommation, avec panneaux photovoltaïques, récupération des eaux de pluie... ». D'un coût de 640 000 € HT, la maison communale a notamment bénéficié de subventions du Grand Besançon dans le cadre de la transition énergétique.</p> <p>En 2023, une 2e tranche de travaux complétera les extérieurs par un îlot de fraîcheur et quelques places pour des manifestations communales. »</p> <p>« l'ensemble qui peut accueillir une petite centaine de personnes, dans un environnement boisé, agrémenté d'un terrain de pétanque. »</p>

https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-nov-décembre-2022/	
<p>Commune de Grandfontaine GRANDFONTAINE Coup de jeune à l'école</p>  <p><small>L'école a été entièrement rénovée et agrandie et une nouvelle crèche a été construite.</small></p> <p>https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-sept-octobre-2022/</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Eglise, construction d'une rampe d'accès • Réhabilitation de l'école primaire <p>« L'école a fait peau neuve avec la création de salles supplémentaires, de quoi faire passer la capacité d'accueil à 8 classes et à 240 élèves. Un îlot informatique, un point d'eau, de nombreux rangements, l'installation de vidéos projecteurs interactifs et surtout l'intégration d'un ascenseur pour personnes à mobilité réduite ont été réalisés. « Une attention particulière a été portée à l'acoustique avec la pose de plaques en fibre de bois au plafond, et à l'isolation thermique avec le remplacement des fenêtres et l'isolation des murs par l'extérieur » multiples Les deux projets menés de front par la commune ont bénéficié de subventions. Le coût de la crèche (592 000 €) a été soutenu financièrement à hauteur de 36 % par la Région, le Département, Grand Besançon Métropole, la CAF et le SYDED. Les 1 377 000 € investis pour l'école ont reçu l'aide de l'État, de la Région, du Département, de Grand Besançon Métropole et de l'ADEME, à hauteur de 47 %. * qui produit plus d'énergie qu'il ne lui en faut pour fonctionner. »</p>
<p>Commune de Gennes</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole primaire : Mise en accessibilité PMR (handicap moteur) • Salle de Cantine : Mise en accessibilité PMR (handicap moteur) • Eglise Mise en accessibilité PMR (handicap moteur)
<p>Regroupement Montferrand-Le-Château-Thoraise</p>  <p>https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-sept-octobre-2022/</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle école pour le regroupement Montferrand-le-Château/Thoraise <p>« L'équipement est venu remplacer les trois sites qui étaient répartis entre les deux communes. « Avec 10 salles de classe, la nouvelle école améliore les conditions de travail pour les usagers, petits et grands (...). La prise en charge du périscolaire est aussi améliorée. En outre, tous les élèves sont désormais sur place pour la cantine, alors que précédemment certains étaient transportés par ramassage scolaire, ce qui réduisait leur temps de déjeuner. »</p>
<p>Roset-Fluansvcf Projets travaux</p>  <p>Réhabilitation de l'ancienne école, rue des Saulniers, en logements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne école : Réhabilitation en logement avec 1 logement PMR. Il qui s'ajoutera aux 3 logements PMR ont été construits au quartier des Essarts. • Salle de convivialité : réhabilitation avec accès PMR. <p>Deux dossiers en cours d'instruction en 2022 dossier avec un début des travaux prévu sur 2023.</p>

<https://www.rosset-fluans25.fr/projet-travaux/>

Commune de Serre les Sapins

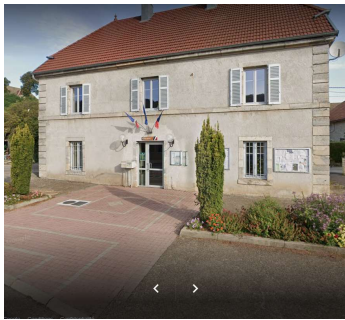


<https://plus.besancon.fr/2023/02/01/serre-les-sapins-le-centre-medico-social-a-fait-peau-neuve/>

- **Un Centre Médico-social rénové**

« Après quasiment trente ans de bons et loyaux services, le Centre médico-social (CMS) a été rénové et réhabilité. La gageure était de faire les travaux avec ses occupants, les personnels des services sociaux du Département du Doubs qui y travaillent » explique Gabriel Baulieu, Maire de la commune (...) Débuté à l'automne 2021, le chantier a consisté en plusieurs étapes (...) »
 La rénovation des huisseries (aux normes d'accessibilité) a apporté un plus de lumière.
 « Cette rénovation de 244 156 € a notamment bénéficié de subventions du Grand Besançon et de son dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage, gage de sérénité sur les chantiers. »

Commune de Vaire



- **Accès mairie**

Suppression marche et mise à niveau du sol pour accéder à la Mairie

- **Accès bibliothèque**

Suppression marche et mise à niveau du sol
 NB : travaux effectués en régie

7.2.1. Les travaux de mise en accessibilité effectués par l'état en 2022 sur le territoire de Grand Besançon Métropole

7.2.1.1. Accessibilité de bâtiments des armées

Etablissement, Direction, service : Base de défense de Besançon				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Chambre PMR	MINARM/SID	SCA/USID Besançon	Hôtellerie HUGO	Moteur
Rampe d'accès PMR	MINARM/SID	SCA/USID Besançon	Restauration HUGO	Moteur
Rampe d'accès PMR	MINARM/SID	SCA/USID Besançon	Guichet ATLAS Joffre	Moteur
Journée de sensibilisation	MINARM/DRHMD	CMG Metz	GSBdD Besançon/quartier Brun	Tous

7.2.2. Les travaux de mise en accessibilité effectués par le Département du Doubs en 2022 sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Etablissement, Direction, Service : DEPARTEMENT DU DOUBS - DIRECTION DU PATRIMOINE				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Mise aux normes des mains courantes	/	Service du Patrimoine	Collège Voltaire	Personnes mal voyantes

7.2.3. L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE GBM AYANT SOLLICITE UNE AUTORISATION D'URBANISME EN 2022

Le bilan sur l'année 2022 porte sur l'ensemble des dossiers traités entrant dans le champ d'application de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées des :

- Etablissements recevant du public,
- Visites avant ouverture au public

La loi du 11 février 2005 a prévu la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. La mise en conformité des établissements n'ayant pas déposé d'Ad'AP doit se faire via Autorisation de Travaux et la conformité doit être réalisée sans délai.

Les établissements qui ont obtenu la validation de leurs demande d'Ad'AP déposent la ou les autorisations de travaux afférentes. A l'issue des travaux, une attestation d'achèvement de travaux est envoyée en Préfecture, accompagnée des pièces justificatives requises. Elle est établie sur l'honneur pour les établissements du 2^{ème} groupe et par un professionnel qualifié pour ceux du 1^{er} groupe.

7.2.4. Les avis rendus en 2022 par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité

affaires présentées par mois	
janvier	11
février	15
mars	16
avril	21
mai	18
juin	19
juillet	16
août	19
septembre	14
octobre	8
novembre	12
décembre	10
Total	179

Avis de la sCDA	Nombre
Favorable	170
Défavorable	5
Ajourné	4
Total	179
Avis simple	31

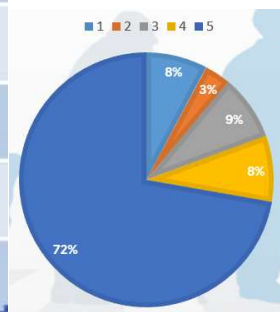
31 dossiers ont fait l'objet d'un avis simple.

Le dossier d'autorisation de travaux :

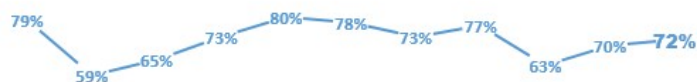
- ✓ avait soit pour objet unique la sécurité incendie (ex : mise en conformité du SSI, changement de catégorie...)
- ✓ avait soit pour objet de traiter un ERT ou une partie d'un établissement classé en ERT (code du travail).

7.2.5. Répartition des dossiers par catégorie d'ERP

Catégorie d'ERP	nombre	%
1	14	8%
2	6	3%
3	15	8%
4	15	8%
5	130	72%

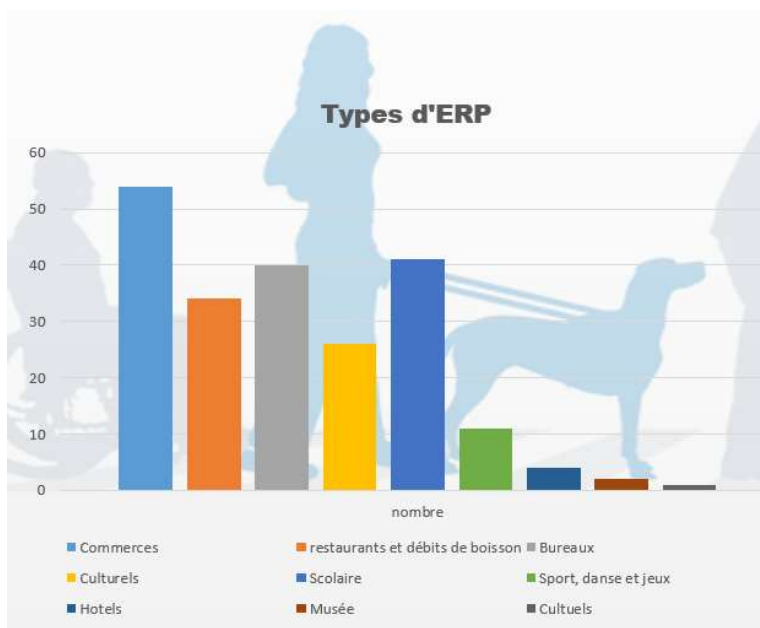


REPRÉSENTATION DES ERP DE 5ÈME CATÉGORIE



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

▪ Type d'Établissement Recevant du Public



Types d'ERP	nombre	%
Commerces	54	25%
restaurants et débits de boisson	34	16%
Bureaux	40	19%
Culturels	26	12%
Scolaire	41	19%
Sport, danse et jeux	11	5%
Hôtels	4	2%
Musée	2	1%
Culturels	1	0,47%

7.2.6. Dérogations

Articles L111-7-3 et Article R.164-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : Le représentant de l'Etat dans le département peut accorder des dérogations aux règles d'accessibilité.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant après démonstration de l'impossibilité technique de procéder à la mise en accessibilité ou **en raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural** ou lorsqu'il y a **disproportion manifeste** entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part. Des dérogations peuvent exceptionnellement être accordées

pour l'ouverture d'un établissement recevant du public **dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation existant lorsque les copropriétaires refusent, par délibération motivée, les travaux de mise en accessibilité** dans les conditions prévues à l'article 24 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

7.2.7. Les dérogations en chiffres en 2022

En 2022, 17 établissements ont formulé une ou plusieurs demandes de dérogation. Plusieurs motifs sont parfois sollicités pour un même établissement.

Motifs de dérogations	
Impossibilité technique	17
Disproportion manifeste	2
Conservation du patrimoine architectural (Code du patrimoine)	2
Refus de copropriété	0
Rupture de la chaîne de déplacement	9
Sans motif réglementaire	1
Total	31

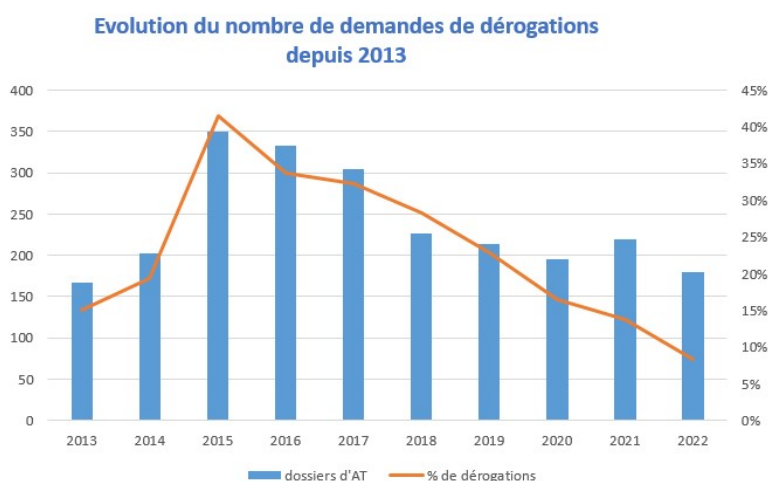
ERP ayant demandé une ou plusieurs dérogation	
nombre total de demandes	17
demandes avec un seul motif	6
demandes avec plusieurs motifs	11

Validation des demandes de dérogation	
dérogations validées	15
nombre de refus de dérogations, dont :	2
demandes sans motif réglementaire	1
retrait de demande de dérogation	1
nombre total de demandes	17

Mois	Date commission	Avis commission	Etablissement	Catégorie
02	01/02/2022	Favorable	CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTE	3
02	01/02/2022	Favorable	GRUPE SCOLAIRE JULES FERRY	4
02	01/02/2022	Favorable	SALONS DE MASSAGE	5
03	01/03/2022	Favorable	CAMIF HABITAT	5
03	01/03/2022	Favorable	LA CAMBUSE D'EN FACE EX BIG APPLE	5
04	05/04/2022	Défavorable	CABINET D AVOCAT VANHOUTTE	5
04	05/04/2022	Défavorable	AU FOURNIL COMTOIS	5
07	05/07/2022	Favorable	GRUPE SCOLAIRE A. DURER ET MINI-CRECHE	3
07	05/07/2022	Favorable	STREET'S BURGERS	5
09	13/09/2022	Favorable	LE MOULIN A PAINS LA PANETIERE	5
10	04/10/2022	Favorable	BRASSERIE LEVAIN	5
10	04/10/2022	Favorable	EXTENSION LES APPARTEMENTS DE JUJU	5
11	08/11/2022	Favorable	MAISON D ARRET DE BESANCON	3
11	08/11/2022	Favorable	SALLE DES MUSIQUES ACTUELLES SMAC RODIA	2
11	08/11/2022	Favorable	YOUSG ECOLE DE MUSIQUE	5
12	06/12/2022	Favorable	BHF MENUISERIES	5
12	06/12/2022	Favorable	SUSHI KOI	5

7.2.7.1. Evolution du nombre de demandes de dérogations (comportant au moins un motif de dérogation)

année	nombre de dérogations	nombre de dossiers AT	%
2022	15	180	8%
2021	30	219	14%
2020	32	195	16%
2019	49	214	23%
2018	64	226	28%
2017	98	304	32%
2016	112	332	34%
2015	145	349	42%
2014	39	202	19%
2013	25	167	15%



7.2.8. L'accessibilité téléphonique et physique des Etablissement Recevant du Public- Rappel

La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 a fait obligation d'améliorer l'accueil téléphonique des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques. Un décret du 9 mai 2017 en précisait les modalités. Cette obligation d'accessibilité téléphonique concerne notamment les services publics et les grandes entreprises proposant un service de relation client.

Le calendrier de mise en œuvre de cette obligation légale est le suivant :

- à partir du 7 octobre 2018 dans les services publics gérés par l'État ;
- à partir du 7 octobre 2020 dans les collectivités territoriales et villes de plus de 10 000 habitants ;
- à partir du 7 octobre 2021 dans toutes les collectivités territoriales.

La Ville de Besançon et son CCAS dans le respect du code des marchés publics ont passé un contrat avec la société Acceo afin de répondre à cette obligation.

Il suffit à la personne sourde ou malentendante de télécharger gratuitement l'application sur le site de la société pour obtenir, en direct, l'accès à l'un des trois services suivants, disponibles en temps réels et selon ses besoins :



Transcription Instantanée de la Parole (TIP)
[En savoir plus](#)



Visio-Interprétation Langue des Signes Française (LSF)
[En savoir plus](#)



Visio-codage, Langue Française Parlée Complétée (LPC)

[En savoir plus :](#)

<https://www.acce-o.fr/comment-ca-marche.html>

Téléchargez l'application Acceo et échangez, gratuitement, avec nos nombreux établissements accessibles (liste proposée sur le site)

https://www.acce-o.fr/download/windows/acceo_application_installer.exe

A noter

L'accueil téléphonique ou sur site avec un téléphone portable via la solution ACCEO est aujourd'hui possible pour tous les 13 lieux d'accueil gérés par le CCAS de la ville de Besançon depuis juin 2019) et pour tous les accueils des établissements gérés par la Ville de Besançon (depuis novembre 2020 – quelques jours de retard sur la date de l'obligation légale en raison d'une problématique technique à résoudre)

Il est également possible en « présentiel » en raison de la présence d'une tablette ou d'un ordinateur équipé sur site, dans les 13 lieux d'accueil gérés par le CCAS (depuis juin 2019).

7.3. LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC -IOP

7.3.1. IOP Définition rappel

Les installations ouvertes au public (IOP) regroupent les espaces publics ou privés qui desservent des ERP, les aménagements permanents et non rattachés à un ERP, tels que les circulations principales des jardins publics, les cimetières, les aménagements divers en plein air incluant des tribunes et gradins, les parties non bâties des terrains de camping et autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, étant précisé que les éléments de mobilier urbain doivent être accessibles lorsqu'ils sont intégrés à une IOP.

7.3.2. Les travaux conduits sur Besançon par la Direction Biodiversité et Espaces Verts

Bilan toujours en attente (2 rappels effectués)

7.3.3. Les travaux conduits sur les communes de Grand Besançon Métropole

(Voir Page 120 et 121)

8. LE LOGEMENT

Par délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2019, le Programme Local de l'Habitat couvrant la période 2013 - 2019 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021. La révision du PLH ayant débuté en avril 2020, les programmes d'aides de Grand Besançon Métropole en faveur de la construction et de la réhabilitation des logements ont été prorogés jusqu'à l'adoption d'un nouveau Programme.

8.1. LA DEPOSE DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION

8.1.1. Un dispositif commun de gestion de la demande de logement social

Les bailleurs sociaux du Doubs et leurs partenaires ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement social. Cette organisation est destinée à faciliter les démarches. Toute demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social. Le demandeur peut adresser, déposer, mettre à jour ou renouveler sa demande auprès du partenaire de son choix. Grâce à ce fichier, tous les organismes en ont connaissance.

<https://www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr/imhowebGP21/pages/25/25.html>

L'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté a souhaité rappeler, par l'intermédiaire de la CIA et afin de favoriser le rapprochement offre/demande et la mobilisation de l'offre la plus adaptée aux personnes en perte d'autonomie, que lors du dépôt d'une demande de logement social, « il est essentiel, pour optimiser son traitement, que le demandeur qui souhaite obtenir un logement adapté renseigne très précisément le complément à la demande de logement social – logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie.

8.1.2. Liste des logements Accessibles, Adaptables et Adaptés sur le Grand Besançon

L'article 2143.3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Collectivités ou les EPCI qui animent la Commission Communale ou Intercommunale d'Accessibilité « organisent un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ». Grand Besançon Métropole, après consultation des Bailleurs Sociaux publie, chaque début d'année, le listing des logements Accessibles, Adaptables ou Adaptés (AAA) sur son territoire remis à jour.

Les renseignements qu'il contient ont été transmis en 2022 et 2023, par les deux bailleurs Sociaux suivants : - Néolia - Habita25 - Loge.GBM Nous les en remercions vivement pour ce partage d'informations.

Ce listing pour chacun des bailleurs suscités est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/05/Listing-logements-AAA-AU-30.03.2023-1.pdf>

8.2. L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATIONS DE FRAGILITE ET OU VIEILLISSANTES

8.2.1. Les établissements d'Hébergements pour personnes âgées dans le Département du Doubs

Le listing est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/etablissement-personnes-agees/doubs-25>

8.2.2. Une adresse pour Besançon (site essentiel Autonomie)

<https://www.essentiel-autonomie.com/trouver-maison-retraite-ehpad/maison-retraite-besancon-25#>

8.2.3. Renseignements sur les aides à l'adaptation des logements

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/beneficier-daides/les-aides-domicile/les-aides-ladaptation-au-logement>

8.2.3.1. Le forum de l'innovation

Précarité énergétique, accessibilité, insertion sociale : le logement au cœur des enjeux de l'innovation sociale : « Le Forum de l'innovation sociale lancé en 2019 a connu en 2022 sa seconde édition organisée hors contraintes sanitaires. Consacré au logement, il a été parrainé cette année par la Fondation Abbé Pierre (...). Bailleurs sociaux, élus, associations, agents du CCAS et du Département, techniciens de la Ville de Besançon et du Grand Besançon Métropole ont pu échanger autour de 5 tables rondes et décliner les grands enjeux d'innovation sociale liés au logement : agir contre la précarité énergétique, logement accessible et adapté, logement inclusif face au vieillissement de la population ou à la grande précarité. 17 partenaires associatifs ou institutionnels ont animé des stands pour présenter leurs actions et créer de nouveaux contacts

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/VDBES86-CCAS-RA-2022-190607-BD.pdf>

8.2.4. Les résidences Autonomie du CCAS – Une offre reconnue en mutation

Le CCAS de Besançon gère 5 résidences autonomie à Besançon, représentant en 2022, 334 logements, réparties sur tous les quartiers de la ville.

8.2.4.1. Constat effectué en 2022

« La suspension de tout emménagement en résidence autonomie durant une longue période, les contraintes sanitaires appliquées à ces structures et la perception globale du confinement dans ses aspects matériel et humain, plus difficilement vécus par les personnes âgées, ont contribué à amplifier et accélérer l'évolutions des séniors vis-à-vis de l'offre de services à domicile ou en résidence.

Le taux d'occupation des 5 résidences autonomie du CCAS qui s'élevait en moyenne à 94% sur la période 2017-2019 s'est brusquement dégradé à compter de la crise sanitaire pour se **stabiliser à 74% en 2022..** (...)

Une réflexion a été menée activement durant toute l'année 2022 afin d'envisager l'évolution des résidences autonomie.

Propos issus du rapport annuel d'activité 2022 du CCAS de Besançon

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/VDBES86-CCAS-RA-2022-190607-BD.pdf> page 28 et 29

8.2.4.2. Les projets à l'horizon 2023 puis 2026-2026-2027

<https://hebdos25.net/besancon-vers-des-residences-autonomie-adaptees-aux-nouveaux-besoins-des-seniors/>

8.2.4.3. Les résidences Autonomie du CCAS – les rénovations entreprises en 2022

« Le CCAS a entrepris, en fin d'année 2022, la rénovation d'une dizaine de logements au sein de la résidence, pour améliorer leur confort et les moderniser, notamment avec la création d'un coin nuit séparé de la pièce de vie. Ces travaux se poursuivront en 2023. »

En savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/VDBES86-CCAS-RA-2022-190607-BD.pdf> page 31

8.2.5. Un Chez Soi d'Abord : Le logement comme outil d'inclusion sociale et de réduction des pathologies

Le CCAS de Besançon a rejoint le dispositif national « Un Chez Soi d'Abord » (UCSA) en participant à la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) avec l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, le Centre Hospitalier de Novillars, l'association Julienne Javel et SOLiHA, agence immobilière solidaire. Initié en mai 2019 avec 20 places expérimentales, le dispositif a été pérennisé dès novembre de la même année avec une autorisation à 55 places, dispositif pour les villes moyennes, qui a depuis lors essaimé dans 14 autres villes du territoire.

Le dispositif bisontin, inscrit dans le cahier des charges national, s'adresse aux personnes sans logement stable souffrant de pathologies psychiatriques sévères et justifiant de besoins sociaux élevés.

Il est guidé par 8 principes essentiels encadrant l'action des membres du GCSMS, dont notamment l'accès direct à un logement depuis la rue, le rétablissement en santé mentale, ou encore le travail en réduction des risques et des dommages.

24 admissions ont été réalisées en 2022, portant à 60 personnes le nombre de personnes accompagnées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION

9.1. LA PETITE ENFANCE

Les enfants en situation de handicap sont accueillis en inclusion dans toutes les structures municipales dédiées à la petite enfance.

Besançon a développé un accueil particulier des enfants en situation de handicap. La crèche des Clairs-Soleil qui accueille des enfants polyhandicapés en est le meilleur exemple.

9.1.1. Crèche des Clairs-Soleils

La crèche dispose, dans le cadre d'une convention avec la Fondation Pluriel, de 6 places pour enfants en situation de polyhandicap avec un détachement de 3 agents de la Fondation Pluriel sur la crèche.

Il s'agit d'une réelle inclusion puisque les enfants sont complètement intégrés aux groupes. Les intervenants paramédicaux viennent à la crèche dispenser les soins nécessaires dans une salle dédiée.

9.1.1.1. La Crèche des Clairs Soleils et l'activité 2022 de la commission d'attribution des places réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap



Les admissions à la Crèche des Clairs-Soleils s'effectuent par le biais d'une commission d'examens composée de cadres et du médecin de la Fondation Pluriel, du médecin du CAMPS, du médecin de la crèche-Clairs-Soleils (vacataire à la ville), de la directrice de la crèche, de la coordinatrice des crèches.

Pour tous les autres enfants en situation de handicap, le règlement de fonctionnement des crèches prévoit l'attribution de points supplémentaires, que soient concernés par le handicap l'enfant ses parents ou la fratrie.

Une référente santé et accueil inclusif (RSAI) intervient dans les crèches à la demande des équipes et en complément des psychologues de crèche.

En 2022 les crèches municipales ont accueilli : 12 enfants en situation de handicap, dont 5 à la crèche Clairs-Soleils mais aussi 11 enfants suivis par le CAMSP (bilan qui aboutit ou non à une reconnaissance MDPH) et 23 enfants avec un PAI (projet d'accueil individualisé) pour maladie chronique ou allergie.

9.2. LA SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP DANS LES ECOLES, LES COLLEGES, LES LYCEES DE FRANCE

Rappel : l'inclusion scolaire est un enjeu fondamental d'égalité. Elle a pour ambition de développer l'autonomie de tous les élèves et de favoriser leur accès au savoir. Une école pleinement inclusive est le socle d'une société plus juste.

Dans la continuité des lois du 11 février 2005 et du 8 juillet 2013, des mesures engagées depuis 2017, l'acte II de l'école inclusive porte une nouvelle ambition : celle d'une Ecole pour tous.

Pour poursuivre ce défi, plusieurs axes de travail seront confortés dans le département, et ce, dans le cadre des mesures présentées lors de la Conférence Nationale du Handicap (26 avril 2023) :

- Le développement de l'accessibilité pédagogique
- L'accompagnement et la formation de tous les personnels (enseignants et AESH)
- La coopération avec le médicosocial

9.2.1. La scolarisation des élèves en situation de handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon - Année 2022-2023.

L'inclusion scolaire est un enjeu fondamental d'égalité. Elle a pour ambition de développer l'autonomie de tous les élèves et de favoriser leur accès au savoir. Une école pleinement inclusive est le socle d'une société plus juste.

Dans la continuité des lois du 11 février 2005 et du 8 juillet 2013, des mesures engagées depuis 2017, l'acte II de l'école inclusive porte une nouvelle ambition : celle d'une Ecole pour tous.

Pour poursuivre ce défi, plusieurs axes de travail seront confortés dans le département, et ce, dans le cadre des mesures présentées lors de la Conférence Nationale du Handicap (26 avril 2023) :

- Le développement de l'accessibilité pédagogique
- L'accompagnement et la formation de tous les personnels (enseignants et AESH)
- La coopération avec le médicosocial.

9.2.2. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département du Doubs.

- **A la rentrée scolaire 2022-2023, 3410 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le département du Doubs [+ 187 / rentrée 2021] :**
 - ✓ 2548 élèves en milieu ordinaire dans un établissement scolaire public ou privé, (+ 160 / rentrée 2021),
 - ✓ 862 en établissement médico-social au sein des unités d'enseignement (+27 / rentrée 2021).

Tous les élèves bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation notifié par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

9.2.2.1. La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Parmi les 2548 élèves scolarisés en milieu ordinaire, 1597 d'entre eux bénéficient d'une scolarisation individuelle

- ✓ 965 dans le 1er degré,
- ✓ 632 dans le 2nd degré (462 en collège, dont 117 dans le cadre d'une SEGPA, 25 à l'EREA, 68 en lycée d'enseignement général et technologique, 77 en lycée professionnel).

La scolarisation des élèves en situation de handicap a augmenté de 4.3 % dans le 1er degré et de 11 % dans le 2nd degré, favorisant ainsi une poursuite effective d'études.

L'ouverture de dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire, UEEA : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) se poursuit afin de favoriser la scolarisation dans le milieu ordinaire.

Dans le département, on recense à la rentrée scolaire 2022 :

- 47 ULIS école
- 1 UEEA
- 33 ULIS collège
- 5 ULIS lycée professionnel, dont 3 fonctionnent en réseau d'établissements afin d'offrir une plus grande diversité de parcours professionnels aux élèves.

- ✓ 951 élèves sont scolarisés dans le cadre de ces dispositifs :
 - 511 en ULIS école
 - 10 en UEEA
 - 353 en ULIS collège
 - 77 en ULIS Lycée professionnel

Pour répondre aux besoins notifiés par la CDAPH et favoriser la scolarisation des élèves dans le milieu ordinaire, trois nouveaux dispositifs inclusifs seront implantés dans le département à la rentrée scolaire 2023 :

- ULIS Collège Entre Deux Velles, Saône
- ULIS Lycée Professionnel EREA, Besançon
- UEEA Ecole Jules Ferry, Besançon

9.2.2.2. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux.

Tous les établissements médico-sociaux du département sont dotés d'une unité d'enseignement. 68.5 postes d'enseignants sont affectés à ces structures et 862 élèves y bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

9.2.3. La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon.

Plus de 1250 élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2022-2023 sur la communauté d'agglomération du grand Besançon, soit 37 % des élèves en situation de handicap scolarisés du département.

- 259 élèves sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire du premier degré, soit 17 %

- 279 élèves sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire du second degré, soit 26 %
- 538 élèves suivent une scolarité individuelle dans une classe ordinaire (1er et 2nd degrés), soit 21 %
- 195 élèves sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en école élémentaire (ULIS école), soit 13 %
- 145 élèves sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en collège (ULIS collège), soit 14 %
- 41 élèves sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en lycée professionnel (ULIS LP), soit 4 %
- 297 élèves sont scolarisés en établissement médico-social, soit 34 %

9.2.4. Les dispositifs présents sur la communauté d'agglomération du grand Besançon.

- Dans le 1er degré : 18 ULIS école scolarisent 195 élèves
- ✓ 16 ULIS troubles des fonctions cognitives
- école élémentaire Saint-Claude
 - école élémentaire Granvelle
 - école élémentaire Herriot
 - école Fourier
 - école Bourgogne (2 ULIS)
 - école Champagne
 - école de la Butte
 - école Jean Macé
 - école Brossolette
 - école de Saône
 - école de Serre les Sapins
 - école Jouffroy d'Abbans de Saint Vit
 - école Thierry Daigre de Byans-sur-Doubs
 - école privée Sainte famille
 - école privée Notre Dame - Saint Jean
- ✓ 1 ULIS double valence troubles des fonctions auditives et troubles des fonctions cognitives
- école élémentaire Vieilles Perrières
- ✓ 1 ULIS troubles des fonctions motrices
- école élémentaire Brossolette
- Dans le second degré : 11 unités localisées pour l'inclusion scolaire implantées en collège scolarisent 145 élèves.
- ✓ 9 ULIS collège troubles des fonctions cognitives
- collège Claude Girard de Châtillon le Duc
 - collège Voltaire
 - collège Stendhal
 - collège Albert Camus
 - collège Pierre Joseph Proudhon
 - collège Clairs Soleils
 - collège Sainte Ursule

- collège Diderot
- collège Georges Pompidou à Pouilley-les-Vignes
- ✓ 1 ULIS collège double valence troubles des fonctions auditives et troubles des fonctions cognitives
- collège Victor Hugo
- ✓ 1 ULIS collège double valence, troubles des fonctions motrices et troubles des fonctions cognitives
- collège Clairs Soleils
- ✓ 2 ULIS lycée professionnel scolarisent 41 élèves
- lycée professionnel Tristan Bernard en réseau avec le Lycée professionnel Adrien Paris, le lycée professionnel Condé, le lycée Pergaud et l'EREA Simone Weil.
- lycée professionnel Sainte Famille.

- ✓ Les Unités d'enseignement implantées dans les établissements médico-sociaux
- IME du Parc (ADAPEI)
- EEAP de Besançon (ADAPEI)
- IME L'Essor (Association d'hygiène sociale de Franche Comté - AHSFC)
- IME du Grand Besançon (ADAPEI / AHSFC)
- CREESDEV polyhandicap (Salins de Bregille)
- ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) des Salins de Bregille
- ITEP Les Erables- Novillars (ADDSEA)
- ITEP Saint Vit.

9.2.5. L'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico sociaux au sein des établissements scolaires.

L'objectif cible, partagé par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé : était que 80 % des élèves scolarisés en établissement médico-social soient scolarisés en milieu ordinaire en 2022.

13 unités d'enseignement externalisées des établissements et services médico-sociaux sont implantées dans les écoles, collèges et lycées de la CAGB.

Afin de proposer une scolarisation au plus près du milieu ordinaire, tout est mis en œuvre pour favoriser l'implantation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux au sein des établissements scolaires. A ce titre, une Unité d'Enseignement Externalisée de l'EEAP a ouvert à l'école élémentaire Brossolette de Besançon.

9.2.6. La scolarisation des élèves dans les établissements sanitaires : CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) de l'hôpital St Jacques et Intersecteur de pédopsychiatrie du centre spécialisé de Novillars.

Pour répondre aux besoins de scolarisation des jeunes durant les temps d'hospitalisation, éviter les ruptures de parcours et maintenir le lien avec l'école d'origine, 3 postes d'enseignants spécialisés sont affectés à ces structures.

9.2.7. Scolarisation des enfants porteurs de troubles du spectre autistique.

- **Ecole La Bruyère** : Scolarisation au sein de l'unité d'enseignement maternelle autisme (école La Bruyère) L'unité maternelle autisme continue de scolariser et d'accompagner des jeunes enfants présentant des troubles du spectre autistique en leur proposant des réponses pluridisciplinaires adaptées à leurs besoins singuliers.
- **Ecole Fontaine Ecu** : Scolarisation au sein de l'unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) (école Fontaine Ecu).

L'unité élémentaire autisme permet la continuité de scolarisation des enfants avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) ainsi qu'une gradation dans leur accompagnement en lien avec le parcours scolaire de chaque élève.

9.2.8. Le pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS).

Conformément à la circulaire n°2017-011 du 3 février 2017, un pôle d'enseignement pour jeunes sourds est initié sur la commune de Besançon.

- Le PEJS se compose de quatre établissements qui scolarisent de jeunes sourds :
 - ✓ Les écoles maternelle et élémentaire des Vieilles Perrières,
 - ✓ Le collège Victor Hugo
 - ✓ Le lycée professionnel Condé.

Un enseignant est nommé sur ce dispositif pour accompagner les élèves, familles et enseignants en collaboration avec le Centre d'Education pour Enfants Déficients Visuels (CEEDA) qui apporte son expertise en complément.

9.2.9. Le pôle d'enseignement pour jeunes déficients visuels.

- Deux établissements bisontins scolarisent les élèves déficients visuels accueillis au CRDV (Centre de Rééducation pour Déficients Visuels) :
 - ✓ L'école élémentaire Rivotte
 - ✓ Le collège Louis Lumière

Ces élèves bénéficient d'un enseignement en classe ordinaire avec l'appui des professionnels du CRDV présents sur les deux établissements.

9.2.10. Formation des personnels enseignants.

La formation des personnels reste le meilleur levier d'évolution des pratiques de la scolarisation inclusive afin de dispenser un enseignement adapté aux besoins des élèves en

situation de handicap.

Pour ce faire, chaque enseignant bénéficie dès sa formation initiale à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE), d'une formation spécifique sur l'école inclusive.

Une formation supplémentaire et spécifique est délivrée aux enseignants lorsqu'ils accueillent pour la première fois dans leur classe des enfants présentant des troubles du spectre autistique, une déficience auditive ou visuelle.

Une formation préparatoire à la certification qui permet de se spécialiser dans l'accueil des élèves en situation de handicap (CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, décret n°2017-169 du 10 février 2017) est proposée chaque année.

Tous les directeurs d'école sont formés aux enjeux de l'école inclusive, ils bénéficient de deux jours de formation spécifiques lors de leur prise de poste.

9.2.11. Professionnalisation des AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap.

Dans le 1er degré, 78 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification de la CDAPH pour un accompagnement par une aide humaine, 63 % dans le 2nd degré. Tous les dispositifs ULIS bénéficient d'au moins un accompagnant collectif.

Tous ces personnels accompagnants bénéficient, dans le cadre de la première année de leur prise de fonction, d'un plan de formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures, proposé par le service de l'école inclusive et organisé de manière telle qu'il permet d'acquérir les compétences utiles à l'accompagnement des élèves handicapés.

Dans le cadre de la formation continue des AESH, le service de l'école inclusive, en lien avec les pilotes des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) et les AESH référentes, proposent des temps de formation et d'accompagnement.

9.2.12. Les enseignements adaptés sur la communauté d'agglomération du grand Besançon.

- La communauté d'agglomération du grand Besançon dispose de 4 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) implantées dans les collèges
 - ✓ Diderot, Proudhon,
 - ✓ Notre-Dame,
 - ✓ Jean Jaurès
 - ✓ Saint Vit, et
- d'un Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) situé à Besançon.

Ces dispositifs ont vocation à scolariser des élèves en grande difficulté scolaire et à les conduire à une formation qualifiante de niveau V.

Les élèves y sont scolarisés de la 6ème à la 3^{ème}

Parmi eux, 12 % y sont orientés par la CDAPH

9.2.13. L'accueil des enfants sur les activités périscolaires

Lors du renouvellement du contrat de CSP 2021-2025, la Ville a fait de la question de l'accueil d'enfants porteurs de handicap un de ses critères d'analyse des offres.

Les Francas du Doubs sont concessionnaire de service public pour la gestion et l'organisation d'Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et de projets d'animation Enfance / Jeunesse, pour la Ville de Besançon.

9.3. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'INTEGRATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP



Données transmises par le Service Santé Etudiant de Besançon

sse@univ-fcomte.fr

Tél. (33) 03 81 66 61 30

Fax (33) 03 81 66 61 91

<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu2707/besancon/consultations-handicap-13441.html>

Mail : sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

9.3.1. L'Université de Franche-Comté et les étudiants en situation de handicap

Cette année encore, le **Service de Santé Étudiante** a été le **Service Référent Handicap**, point d'accueil pour les étudiants en situation de handicap et/ou en difficulté. Son activité :

- Etudiants reçus sur rendez-vous par un binôme infirmiers/médecins référents handicap
- 6 demi-journées par semaine dont une pour réunion et déplacement
- Entretien : 45 min, pour faire le point sur leur santé, leurs difficultés et leurs besoins d'aménagements éventuels de cursus ou d'exams
- Mobilisation d'une *équipe plurielle* pour les situations complexes
- recrutement des aides humaines par SSE/BVE

Les missions administratives et financières ont été transférées au Bureau de la Vie Etudiante avec l'arrivée de la référente handicap.

Au cours de l'année universitaire 2022-2023 sur les **25 000** étudiants inscrits à l'Université de Franche- Comté **566 ont été reçus une ou plusieurs fois au SSE** pour des demandes

d'aménagements, en raison d'un handicap ou de problèmes de santé ayant des répercussions sur leur cursus universitaire. Pour certains, un suivi téléphonique, par email ou en présentiel a été réalisé. **81** d'entre eux ont été reçus par l'équipe médecin/infirmière au SSE Nord Franche-Comté.

La consultation « aménagements d'études » reçoit des étudiants tout au long de l'année universitaire.

Pour certains, les aménagements d'examens ont été accordés après étude de leur dossier médical (sans les recevoir), en raison de leur éloignement géographique ou parce qu'ils sont dans l'impossibilité de se déplacer. Des entretiens téléphoniques ont alors été réalisés.

Chaque année, les chiffres concernant les étudiants en situation de handicap sont transmis au ministère de l'enseignement supérieur via une enquête en ligne.

Une convention a été signée avec le centre régional des déficients visuels des Salins de Bregille pour assurer la transcription en braille des cours et des sujets d'examens en cas de besoin. Une réflexion entre le BVE, les scolarités et les équipes pédagogiques est en cours pour améliorer la prise en charge des ESH.

A noter : les chiffres de l'année scolaire 2020 -2021 sont disponibles sur le rapport annuel d'accessibilité 2020.

9.3.1.1. La Commission « Aménagement d'Etude »

Elle se réunit une fois/semaine et comprend : médecin directeur, médecins et infirmières référentes handicap, psychologues, diététicienne et autres médecins et infirmiers du SSE
Après examen du dossier et proposition d'aménagement d'études et/ou d'examens, elle propose des conseils pour accompagner au mieux l'étudiant en situation de handicap dans un souci d'autonomisation optimale de validation des demandes de maintien exceptionnel de bourse pour raison de santé sur adressage des Assistants Sociaux du CROUS.

9.3.1.2. Le formulaire de demande de régime spécial d'études :

Le formulaire est commun pour tout étudiant demandant un régime spécial d'études (ESH, étudiantes enceintes, sportifs de haut niveau, responsables d'associations, étudiants salariés...).

9.3.1.3. L'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Cet accompagnement nécessite une collaboration régulière avec différents partenaires intra et extra universitaires tels que : service Orientation Stage Emploi, responsables de scolarité et équipes enseignantes, assistants sociaux du CROUS... médecins généralistes, psychiatres, psychologues...

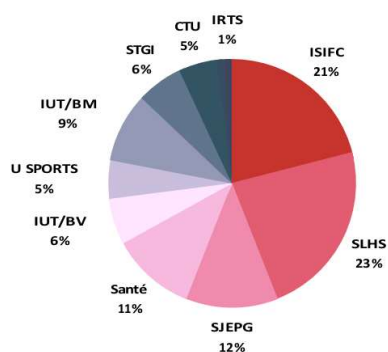
9.3.2. Les étudiants reçus par le Service Santé Etudiant de Besançon en 2022

9.3.2.1. Evolution du nombre de demandes

- Augmentation régulière des demandes (556 ESH en 2022-2023 contre 70 ESH en 2010-2011)
 - ✓ 64% de filles, 36% de garçons
 - ✓ 35% de boursiers contre 37% l'année dernière
- Evolution des demandes par année



➤ Répartition par composante

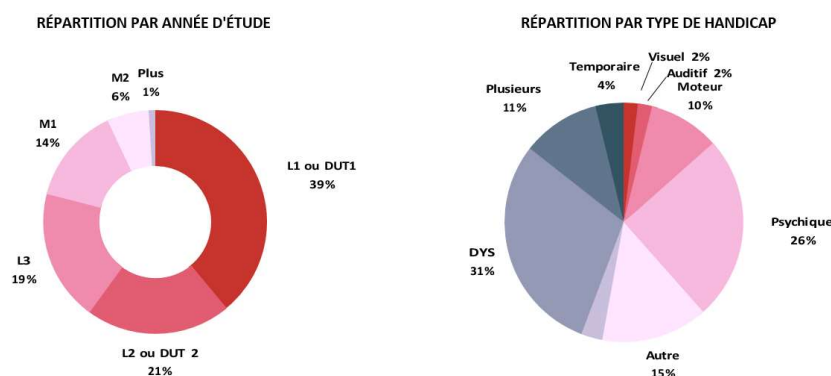


9.3.2.2. Evolution du nombre des demandes depuis 2016-2017

COMPOSANTE	2016-2017	2022-2023	Nombre d'étudiants inscrits en 2022-2023	Pourcentage d'ESH par composante
ST ISIFC	47	116	3042	3,8 %
SLHS	86	123	4671	2,6 %
SJEFG	45	67	2607	2,6 %
SANTÉ	22	62	6302	1 %
IUT BV	25	32	1217	2,6 %

U SPORTS	9	30	1288	2,3 %
IUT BM	36	51	1491	3,4 %
STGI	8	30	1201	2,5 %
CTU	11	25	1273	2 %
ISBA	14	3	216 (2021)	1,4 %
IRTS		6	715 (2021)	0,8 %
INSPE		21	887	2,4 %
TOTAUX	303	566	24219	2,4 %

- Répartition par année d'étude et par type de handicap



Deux types de troubles dominent par leur fréquence :

- **Les troubles neurodéveloppementaux** : dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dysphasie, dyspraxie, TDHA, troubles du spectre.
- **Les troubles psychiques**
- Même s'ils ne sont pas séparés des troubles psychologiques dans les chiffres, **les troubles psychiatriques** sont fréquents et l'accompagnement des étudiants concernés reste très compliqué à l'université, d'autant qu'ils ont souvent du mal à entrer ou à rester dans le soin, soit en raison de leur pathologie, soit en raison de la difficulté à obtenir un rendez-vous auprès des psychiatres dans un délai raisonnable. Ils ont souvent beaucoup de difficultés à s'intégrer au sein d'une promotion et à avancer dans leur cursus.
- Deux autres catégories de handicap sont fréquentes :
 - ✓ Les troubles moteurs troubles de santé invalidants tels que : diabète, MICI, migraines, Epilepsie...
 - ✓ Les **handicaps temporaires** représentent en général des étudiants blessés en cours d'année.

9.3.2.3. Reconnaissance du handicap sur l'année scolaire 2022-2023

DOSSIER MDPH	RECONNAISSANCE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ	AAH AEH CARTE INVALIDITÉ	AUXILIAIRE DE VIE	TRANSPORT SPÉCIFIQUE	AFFECTION LONGUE DURÉE
67	52	44	3	1	54

Peu d'Etudiants en Situation de Handicap ont un dossier MDPH et une reconnaissance de leur handicap. La plupart des pathologies des ESH ne répondent pas aux critères de reconnaissance de la MDPH.

9.3.2.4. Les aides et aménagements proposés

- Les aides humaines
 - ✓ 27 étudiants ont bénéficié d'une prise de notes
 - ✓ 8 étudiants ont bénéficié d'un accompagnement individuel
 - ✓ 24 étudiants ont été recrutés par **Contrat Emploi Etudiant** (prise de note / tutorat) **12 contrats de vacataires** :
 - ✓ Contrats de preneurs de notes
 - ✓ Complément des contrats emploi étudiants dont le nombre d'heures était insuffisant
 - ✓ Contrats d'accompagnants
 - ✓ Contrats de secrétaires d'examens
- Les aides techniques particulières

Micro HF	1
Ordinateur Braille	3 appartements aux étudiants

- Les aménagements d'études

Dispense d'Assiduité (DA) Dispense de Contrôle Continu (DCC)	1 an en 2 (régime long d'études)
180	13

De nombreux ESH ont besoin d'une dispense d'assiduité soit pour se rendre à des rendez-vous médicaux fréquents ou de la rééducation, soit en raison d'un état de santé fragile avec des évènements récurrents et imprévisibles qui les contraignent à rester chez eux certains jours.

- Aménagement d'examen

Temps majoré	370
Salle isolée	27
Secrétaire	10
Matériel informatique	84
Temps de pause	62

Aménagement d'épreuve	26
Composition sur plage braille	3
Sujets et documents en gros caractères	26
Installation particulière	7
Port d'un casque isolant	4
Autres	24

Les chiffres du tableau ci-dessus font référence aux préconisations émises par le SSE suite aux entretiens. Nous n'avons pas de retour concernant les mises en œuvre effectives.

9.3.2.5. Bilan 2022

Le nombre d'étudiants en situation de handicap à l'université s'est multiplié par 8 depuis 2010-2011 et continue d'augmenter.

Même constat sur le Nord Franche-Comté.

L'accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap nécessite la coordination de nombreux acteurs et demande énormément de temps.

Depuis la rentrée 2021-2022, un chargé de mission Handicap rattaché au bureau de la vie étudiante a été recruté et est venu renforcer les référents handicap du Service Santé Etudiants pour accompagner les Etudiants en Situation de Handicap. Le poste est resté vacant jusqu'en en mars.

Cette année encore, beaucoup d'étudiants présentant des troubles psychiatriques ont été reçus dans la consultation « aménagements d'études » et ont mobilisé l'équipe entière du SSE qui peine à les orienter vers des soins adaptés, motivant la recherche de partenariat pour dédier du temps psychiatre au service.

9.3.2.6. Préconisations et projets

- Améliorer les liens avec la mission handicap du Bureau Vie Etudiante à travers un plan de collaboration
- À la rentrée 2023 : l'accueil des Etudiants en Situation de handicap primo arrivant se fera à la Maison des Etudiants par la référente Handicap avec un bilan initial des besoins et orientation au Service Santé Etudiants si des aménagements sont nécessaires et les Etudiants en Situation de Handicap déjà suivis seront reçu directement par le SSE
- Mise en place d'une reconduction automatique d'une année sur l'autre par les UFR des aménagements préconisés pour les étudiants "DYS" : rencontre prévue avec les référents handicap des composantes
- Actions de sensibilisation au Handicap à prévoir
- Projet de création d'un groupe de parole pour les Etudiants en Situation de Handicap
- Poursuite de formations pour élargir le champ de compétences dans le domaine du handicap

- Mise en place d'une consultation de psychiatrie au Service Santé Etudiants, 1/2 journée par semaine
- Rencontre avec les scolarités une fois par an dans le cadre des réunions organisées par le BES (octobre)

10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

10.1. DONNEES NATIONALES 2022 SOURCES : AGEFIPH

*AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées. Créé en 1987, cet organisme a pour objectif l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

À fin décembre 2022, 454 968 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à Pôle emploi. Les embauches de personnes handicapées, qui représentent 5,1% de l'ensemble des embauches, ont augmenté de 3% en un an (-5% pour l'ensemble des publics) : plus de 215 500 DEBOE ont accédé à un emploi en 2022

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/marche-de-lemploi-des-personnes-handicapees-en-2022-baisse-du-taux-de-chomage>

10.1.1. L'emploi en Bourgogne France Comte des personnes en situation de handicap en 2022



<https://www.agefiph.fr/bourgogne-franche-comte>

10.2. DONNEES NATIONALES 2021 - FIPHFP

*FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a une double vocation :

- favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques ;

- aider à leur maintien dans l'emploi.



https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2023-03/RAG_2022_VF.pdf

10.3. LES DONNEES LOCALES : VILLE DE BESANÇON, GRANDBESANCON METROPOLE, CCAS DE BESANÇON

10.3.1. Taux d'emploi des personnes handicapées dans les trois collectivités : GBM, ville de Besançon et CCAS-

	Objectifs	Résultats	Résultats
Taux d'emploi (au 31 décembre 2022) -Ville	7,3	7,75	7,14
Taux d'emploi (au 31 décembre 2022) - CCAS	7,75	9,48	8,64
Taux d'emploi (au 31 décembre 2022) - Grand Besançon	4,9	6,31	5,66

10.3.2. Grand Besançon Métropole, La Ville de Besançon et son CCAS : leurs actions en lien avec le FIPHFP

Le Pole Ressources Humaines a poursuivi au cours de l'année 2022 l'engagement pris par la Ville de Besançon, son CCAS et Grand Besançon Métropole pour mener au quotidien les actions inscrites dans la convention triennale 2021-2023 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La poursuite de cet engagement a permis entre autre de consolider certaines données, d'accroître le nombre de recrutements de personnes en situation de handicap, d'engager de nouveaux dispositifs partenariaux et poursuivre la mise en œuvre de l'action transversale innovante de mécénat de compétences.

10.3.2.1. Organisation mise en place pour gérer la politique handicap

Un courrier d'information a été adressé à **25 agents** au cours de l'année afin d'assurer le suivi de renouvellement de leur ROTH.

Ce travail de recensement et de suivi régulier poursuivi en 2022 n'a pas permis de maintenir le taux d'emploi atteint fin 2021 au sein des 3 entités. Cette baisse du taux d'emploi des BOE peut s'expliquer également par un nombre important de départs (démission, mutation, disponibilité) au sein de nos collectivités, non remplacés par des BOE.

Par ailleurs, la communication et l'accès aux informations liées à la thématique « handicap » restent inchangés (Intranet, Mag3, Information RH, Réfèrent handicap mutualisé, Service Médecine Préventive, Service Social du Personnel, Référénts Ressources Humaines, encadrants).

10.3.2.2. Actions réalisées

- **L'instance de préparation et de décisions :**

En 2022, l'**Instance Maintien dans l'Emploi** s'est réunie **5** fois (04 février - 07 mars - 04 avril – 02 mai - 07 juin). La périodicité de cette instance a été interrompue afin de travailler sur les procédures liées à la gestion et au suivi des dossiers. Dans cet objectif **5 réunions de travail** ont été organisées et ont permis d'établir :

- ✓ Un schéma de procédure lié à la gestion de l'instance
- ✓ Un schéma de procédure lié aux problématiques de reclassement
- ✓ Une fiche navette en lien avec le service de Médecine Préventive et les directions concernées
- ✓ Un livret de suivi agent intégré au dispositif PPR

- **Animation et coordination des actions**

- ✓ Au cours de l'année 2022, la mission projets RH et Handicap a permis à **42 agents** de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et/ou d'un aménagement spécifique au titre de la compensation du handicap.
- ✓ **Les réunions bimestrielles d'accueil des nouveaux agents** se sont poursuivies durant l'année 2022. Le Réfèrent Handicap intervient au cours de ces réunions pour présenter les différentes situations de handicap, la ROTH ainsi que les aides mobilisables.

- **Création d'outils de suivi**

- ✓ **Procédure achat de matériel** : un logigramme a été créé par la Réfèrent Handicap et le Service de Médecine Préventive permettant ainsi d'avoir un suivi plus fluide entre les deux services. Celui-ci expose la marche à suivre des lors qu'une préconisation est établie à la suite d'une visite médicale et/ou visite de pastel.
- ✓ **Gestion des justificatifs BOE**: la mission projets RH et Handicap a élaboré un outil de gestion pour permettre le suivi et la consolidation des données relatives aux BOE. Cette consolidation des données a par ailleurs permis au CCAS de Besançon et la Ville de Besançon de présenter l'ensemble des documents dans le cadre du contrôle des DOETH 2020 et 2021.

- **Participation de la Référente Handicap à des évènements, rencontres et échanges**

Webinaires 09 juin 2022 : Comment veiller à la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

29 septembre 2022 - Le lien avec les agents en arrêt de travail pour raison de sante

- **Rencontres et échanges :**

- ✓ Février 2022 - Accueil d'une stagiaire dans le cadre du référent handicap - Université Paris Est Créteil
- ✓ 17 mars 2022 - Témoignage de la référente handicap lors du COPIL AFTC Bourgogne Franche Comte - Construction et évolution du partenariat.
- ✓ 4 octobre 2022 : Journée régionale - Handi-Pacte BFC - Dijon - Les pratiques RH inclusives.



- ✓ 06 octobre 2022 : **Point conventionnement 2021 - 2023 avec M. Fabrice GEURTS - Directeur Territorial au Handicap Bourgogne Franche-Comté**
- ✓ 02 juin 2022 : **Salon professionnel Handicap - Lyon**
- ✓ 24 juin 2022 : **journée réseaux professionnels • Université Paris Est Créteil**

- **Etudes, aménagements et adaptations des postes de travail :**

20 études de postes ont été réalisées **en interne** principalement par l'infirmière Sante au travail, spécialisée en ergonomie. Le cout total de ces études valorisées en interne représente la somme de **1 042,33€**.

- **Aménagement au poste de travail** (mobilier. matériel informatique/téléphonique)

Des mobiliers, matériels et accessoires ergonomiques pour améliorer les conditions de travail des agents ont été acquis afin de maintenir les personnels dans leurs postes de travail. **13 agents** ont bénéficié de ces aménagements de poste.

- **Prothèses auditives, autres prothèses/orthèses :**

- ✓ **5 agents** ont bénéficié d'une aide pour un appareillage auditif.
- ✓ **3 agents** ont bénéficié d'une aide pour l'acquisition de prothèses orthopédiques.
- ✓ **1 agent** a bénéficié d'une aide pour l'acquisition de matériel lie à une déficience visuelle.

- **Stages :**

4 accompagnements personnalisés dans le cadre de demandes de stage ont pu être réalisés au sein des services Espaces Verts, Médiathèque, secteur électricité à la direction Patrimoine du Département Architecture et Bâtiments, et au Cabinet de Madame la Maire.

- **Communication • Sensibilisation :**

Magazine interne trimestriel Rubrique handicap • MAG3 :

10.3.2.3. Partenariats et manifestations

- Réseau Local Référents Handicap employeurs publics du bassin de vie de Besançon

Ce réseau a été initié et est coordonné par la référente Handicap du Grand Besançon Métropole en décembre 2021.

L'objectif de ce réseau est d'échanger sur des problématiques communes dans la prise en charge et l'accompagnement de personnes en situation de handicap dans l'environnement professionnel et de partager à la fois les bonnes pratiques et les contacts de partenaires et prestataires externes.

Ce réseau est composé des référents handicap des entités suivantes :

- ✓ Centre Hospitalier Universitaire Jean Minjoz Besançon,
- ✓ Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- ✓ Conseil Départemental du Doubs, Université de Franche-Comté,
- ✓ Rectorat de l'Académie de Besançon

L'objectif commun du réseau local :

- ✓ Echanger sur les problématiques liées aux reclassements, recrutements, aménagements de poste, communication et sensibilisation des managers.
- ✓ Recenser et présenter les différentes actions menées et/ou à venir pour chacune des structures.
- ✓ S'interroger sur les éventuelles passerelles inter fonctions publiques.
- ✓ Identifier les différentes thématiques à aborder lors des prochaines réunions (ex. reclassement, communication, sensibilisation,...).
- ✓ Construire un outil « fiche de référence et de liaison » (sujet généraliste et/ou cas pratique, documents règlementaires, articles de presse, communication interne,...).

Au cours de l'année le réseau s'est réuni **3 fois** (06 avril - 08 juin et le 05 octobre).

La réunion du 05 octobre a permis au réseau d'échanger avec les responsables du service instructeur des dossiers de demande de la MDPH du Doubs.

- **La Semaine Bisontine du Handicap -14 au 19 novembre 2022**



- **Le DUODAY - Jeudi 17 novembre 2022 :**

Les Duoday se tiennent chaque année durant la semaine du handicap. Un agent accueille une personne en situation de handicap pendant une journée pour lui faire découvrir son métier.



<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-janvier-fevrier-2022/>

Cette manifestation nationale s'est à nouveau déroulée dans les services de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon, et a permis à 6 personnes de découvrir avec leur « duo » les

Services:

- ✓ Approvisionnement Magasin Accueil - Relations Usagers
- ✓ Cellule commerciale Eau & Assainissement Atelier roulage
- ✓ Maintenance informatique Cuisine collective

Cette journée a pu être mise en lumière, le 10 novembre 2022 dans l'émission « Cote expert » animée par Marie-Ange PINELLI sur France Bleu Besançon et le 17 novembre dans le cadre d'un reportage réalisé par France 3.

A noter : 4 Duoday ont été annulés suite à la signature de contrats de travail et 1 Duoday n'a pu être réalisé sur cette journée mais a été reporté pour nécessités de service.

- **Les actions envisagées**

Les actions envisagées fin 2020 pour dynamiser la seconde convention 2021-2023 n'ont pu être engagées de façon optimale au cours de l'année 2022. Le pilotage de la convention avec le FIPHFP reste complexe car les agents n'ont pas l'obligation de déclarer leur statut de travailleur handicapé. De ce fait, il est difficile d'estimer par avance les besoins au titre du maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, l'évolution des pratiques et l'implication des acteurs internes pour construire des projets communs, des procédures fonctionnelles et renforcer les actions existantes restent difficiles.

- **Le suivi des effectifs**

12 recrutements dont 9 emplois pérennes et 1 non pérenne (4 GBM - 6 Ville dont 1 apprenti - 2 CCAS dont 1 apprenti).

8 périodes Préparatoires au Reclassement (PPR) - (4 Ville de Besançon - 3 CCAS de Besançon - 1 Grand Besançon Métropole).

- **Le suivi financier**

Les dépenses proposées à la prise en charge par le FIPHFP représentent la somme de 59 920,76 € soit 15,06% du montant de la convention pour 2022.

La somme prise en charge par les collectivités est estimée à 18 669,59 € (soit 4,69 % du budget initial) répartie comme suit :

L'axe 1 - Recrutement pour 8 132,63 €,

L'axe 2 - Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes pour 770,80 €,

L'axe 3 - Maintien dans l'emploi pour 4 864,48 €,

L'axe 5 - Communication, information et sensibilisation pour 4 901,68 €.

Les dépenses prises en charge par l'employeur peuvent sembler faibles. Toutefois, Il est essentiel de rappeler que l'axe 1 de la convention ne permet pas de valoriser le nombre de recrutements effectués au cours de l'année 2022 ni les montants liés aux rémunérations de ces recrutements qui s'élèvent à 171 492.56 €.

Seules peuvent être valorisées les dépenses de rémunération des contrats d'apprentissage.

10.3.2.4. Le secteur du travail protégé et adapté

- **Liste des établissements dans le Doubs**

<http://www.santeenfrance.fr/annuaire/5-etab-ou-services-par-le-travail-esat/dep:25>

11. LA SANTE ET L'INNOVATION

Le Grand Besançon, une offre de soin complète, une démarche et une réflexion destinées à répondre aux problématiques essentielles :

11.1. LE CHRUB



En 2022 : 54 815 Patients hospitalisés dont 46 658 hospitalisations complètes

Moyenne d'âge : 57,9 ans



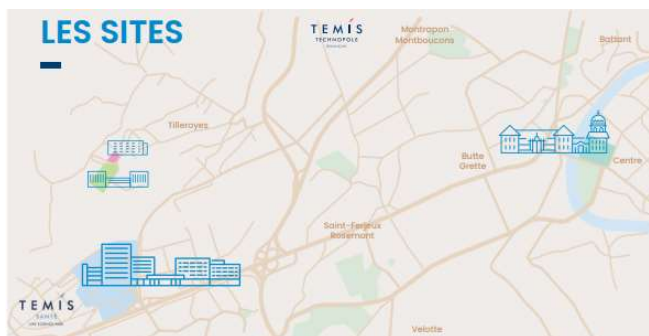
Au CHU de Besançon, **7 100 personnels hospitaliers** garantissent à la population de Franche-Comté un égal accès à des soins d'excellence. La capacité d'accueil de l'établissement est de près de **1 300**

lits et places d'hospitalisation, 150 000 séjours et séances et 700 000 consultations externes sont enregistrés chaque année.

Le CHU assure une triple mission : les soins, l'enseignement et la recherche. Il est l'un des deux établissements de recours de la Bourgogne-Franche-Comté.

https://www.chu-besancon.fr/fileadmin/user_upload/MEDIATHEQUE/Actualites/2023/chu-de-besancon_chiffres-cles-2022.pdf

11.1.1. Le Centre Hospitalier Régional et universitaire de Besançon les sites :



https://www.chu-besancon.fr/fileadmin/user_upload/MEDIATHEQUE/Actualites/2023/chu-de-besancon_chiffres-cles-2022.pdf

11.1.1.1. Le Pôle Temis une zone dédiée à l'innovation médicale sur les Hauts du Chazal

« La technopole TEMIS fait écosystème à Besançon en rapprochant et favorisant les synergies entre les milieux économique, académique, scientifique et de la formation pour susciter idées et projets d'innovation. La technopole de Besançon propose 250 ha de savoir-faire sur 2 sites :

TEMIS Santé spécialisé dans le biomédical, les biothérapies et la bioproduction... avec comme lieu d'incarnation des dynamiques en cours, le centre BIO INNOVATION.

TEMIS Microtechnique, spécialisé dans les microsystèmes pour les solutions de mobilités, l'aéronautique, le spatial, l'industrie 4.0 ... le luxe (horlogerie-joaillerie) et les technologies médicales (dispositifs médicaux) »

<https://fr.linkedin.com/company/temis-technopole>

11.1.1.2. En projet : Un nouveau site de formation des personnels de santé

Un nouveau site pour former les professionnels de santé ! Outre l'inauguration du pôle Bio Innovation (voir ci-contre), la zone de TEMIS Santé voit un nouveau projet se concrétiser. Le chantier du futur Institut de Formation pour les Professionnels de Santé (IFPS) a été lancé en 2021 pour une ouverture prévue en septembre 2023.



« Grand Besançon Métropole investit et s'investit fortement pour l'avenir de ce pôle régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Un écrin à plus de 80 M€ de réhabilitation, modernisation, développement, conçu pour accueillir quelque 10 000 étudiants et personnels d'ici 2025. Le plus grand campus de Franche-Comté sera ainsi innovant, ouvert, convivial, solidaire et écologique (jardin, corridor vert, voies piétonnes et cyclables le connecteront aux quartiers de la ville) »

<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-mars-avril-2022/>

11.1.2. Les hôpitaux et cliniques à Besançon et sur le Doubs

En tant qu'établissement de santé, les **hôpitaux et cliniques** de Besançon partagent en grande partie les mêmes obligations. Ils sont chargés des soins des personnes atteintes de pathologies lourdes dans des structures répondant aux normes de santé et de sécurité.

Le fonctionnement des hôpitaux et cliniques de Besançon est assuré par un personnel médical en charge des soins proprement dits : médecins, chirurgiens, infirmiers, aide-soignant et personnel paramédical.

Listing des établissements :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/hopitaux-cliniques/besancon-2500>

11.1.3. Les Maisons de santé du Doubs

Listing des établissements :

<http://www.santeenfrance.fr/annuaire/38-maisons-de-sante-msp/dep:25>

11.1.4. Les actions de la Ville de Besançon et de sa Direction hygiène santé en 2022

Etablissement, DIRECTION HYGIENE-SANTE				
Intitulé de l'action	Noms des autres Directions Ou Partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné

<p>ACCUEIL DU PUBLIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un appareil téléphonique pour une meilleure compréhension chez la personne malentendante • Développement d'un power point de présentation diffusé sur TV accueil, avec vidéos sous-titrées LSF. • Sollicitation d'une ligne d'interprétariat téléphonique à l'ARS pour le public allophone + recherche recrutement médical pour séances dédiées, en complément des différents supports de traduction papier et numériques. 		<p>Accueil promotion centre de vaccination</p>	<p>15 rue Megevand</p>	<p>personne malentendante</p>
<p>ACCUEIL DU PUBLIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rez de chaussée, portes et locaux adaptés, le personnel des autres services de la DHS vient à la rencontre des personnes à mobilité réduite. • Une rampe a été installée au niveau du pas de porte, une signalétique a été mise en place (suite préconisations audit Marianne) • Installation d'une barre de seuil pour faciliter l'accès au centre aux usagers en difficultés de mobilité physique. • Procédure de fonctionnement accueil/services DHS pour accueil des usagers PMR. • Développement d'un temps d'information pré-vaccinale + repérage et orientation des fragilités médico-sociales. 		<p>Accueil promotion centre de vaccination</p>	<p>15 rue megevand</p>	<p>personne en situation de mobilité réduite (pmr)</p>
<p>PROMOTION ET PREVENTION DE LA SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie territoriale sur le Sport 	<p>Démarche transversale co-pilotée avec la direction des Sports et associant d'autres directions et services de la collectivité</p>	<p>Prévention promotion de la sante</p>	<p>15 rue Mégevand</p>	<p>handicap moteur, sensoriel, cognitif, psychique ou mental</p>

<p>Santé incluant les personnes en situation de handicap et visant l'amélioration de leur qualité de vie</p>	<p>(Autonomie-Handicap, Santé au Travail et Suivi Social, Education, Solidarités, Citoyenneté, Politique de la ville, ...).</p> <p>La démarche a aussi vocation à associer l'ensemble des acteurs du sport santé sur le territoire bisontin dont les trois maisons sport santé récemment labellisées (acteurs institutionnels, établissements et opérateurs de santé, acteurs du monde associatif et sportif)</p>			
<p>PROMOTION ET PREVENTION DE LA SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions aux associations à caractère médico-social (dont certaines œuvrent à l'inclusion des personnes en situation de handicap) : <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque sonore de Besançon et du Doubs de l'association des Donneurs de voix - APEDA Bourgogne Franche-Comté - Les « Mutilés de la voix » de Franche-Comté 		<p>Prévention promotion de la sante</p>	<p>15 rue Mégevand</p>	<p>publics empêchés de lire en raison d'un handicap médicalement attesté, personnes sourdes et malentendantes, opérées du larynx et de la sphère orl</p>

11.2. LES ACTIONS DE LA DIRECTION HYGIENE-SANTE DE LA VILLE DE BESANÇON

Intitulé de l'action	Noms des autres Directions Ou Partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Type(s) de handicap concerné
<p>ACCUEIL DU PUBLIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un appareil téléphonique pour une meilleure compréhension chez la personne malentendante • Développement d'un power point de présentation diffusé sur TV accueil, avec vidéos sous-titrées LSF. • Sollicitation d'une ligne d'interprétariat téléphonique à l'ARS pour le public allophone + recherche recrutement médical pour séances dédiées, en complément des différents supports de traduction papier et numériques. 		<p>ACCUEIL PROMOTION CENTRE DE VACCINATION</p>	<p>PERSONNE MAL- ENTENDANTE</p>
<p>ACCUEIL DU PUBLIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rez de chaussée, portes et locaux adaptés, le personnel des autres services de la DHS vient à la rencontre des personnes à mobilité réduite. • Une rampe a été installée au niveau du pas de porte, une signalétique a été mise en place (suite préconisations audit Marianne) • Installation d'une barre de seuil pour faciliter l'accès au centre aux usagers en difficultés de mobilité physique. • Procédure de fonctionnement accueil/services DHS pour accueil des usagers PMR. 		<p>ACCUEIL PROMOTION CENTRE DE VACCINATION</p>	<p>PERSONNE EN SITUATION DE MOBILITE REDUITE (PMR)</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un temps d'information pré-vaccinale + repérage et orientation des fragilités médico-sociales. 			
<p>PROMOTION ET PREVENTION DE LA SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie territoriale sur le Sport Santé incluant les personnes en situation de handicap et visant l'amélioration de leur qualité de vie 	<p>Démarche transversale co-pilotée avec la direction des Sports et associant d'autres directions et services de la collectivité (Autonomie-Handicap, Santé au Travail et Suivi Social, Education, Solidarités, Citoyenneté, Politique de la ville, ...).</p> <p>La démarche a aussi vocation à associer l'ensemble des acteurs du sport santé sur le territoire bisontin dont les trois maisons sport santé récemment labellisées (acteurs institutionnels, établissements et opérateurs de santé, acteurs du monde associatif et sportif)</p>	<p>PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE</p>	<p>HANDICAP MOTEUR, SENSORIEL, COGNITIF, PSYCHIQUE OU MENTAL</p>
<p>PROMOTION ET PREVENTION DE LA SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions aux associations à caractère médico-social (dont certaines œuvrent à l'inclusion des personnes en situation de handicap) : <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque sonore de Besançon et du Doubs de l'association des Donneurs de voix - APEDA Bourgogne Franche-Comté - Les « Mutilés de la voix » de Franche-Comté 		<p>PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE</p>	<p>Publics empêchés de lire en raison d'un handicap médicalement attesté, personnes sourdes et malentendantes, opérées du larynx et de la sphère ORL</p>

11.3. LE CCAS DE LA VILLE DE BESANÇON - IMPORTANT VECTEUR D'ACCES AUX SOINS POUR LES PLUS FRAGILES

Les données et les chiffres qui suivent sont issus du Rapport d'Activités 2022 du CCAS de Besançon

11.4. LA POLITIQUE SANTE-SOLIDARITE DU CCAS

La politique santé-solidarité du CCAS s'articule autour de trois grands axes :

- Prévenir : Contribuer à la prévention, afin d'éviter la dégradation de l'état de santé des publics du CCAS.
- Accompagner et faciliter l'accès aux droits, l'accès aux soins et soigner.
- Coordonner : Participer à l'animation du réseau des partenaires.

Cette politique transversale concerne l'ensemble des directions opérationnelles du CCAS.

11.4.1. Dispositif Fonds d'Urgence Santé

Ce dispositif s'intègre et vient compléter la politique santé solidarité portée par le CCAS, dont les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre l'exclusion des plus fragiles dans le système de santé et éviter que les problèmes de santé ne constituent un obstacle aux parcours d'insertion.
- Promouvoir la santé publique comme un élément du bien vivre ensemble.

L'objectif de l'aide financière lorsqu'elle est accordée, est de :

- Soutenir l'accès aux soins,
- Maintenir la continuité, éviter les ruptures dans les prises en charge médicales,
- Créer une première accroche avec le soin.

Les sollicitations sont adressées à la coordinatrice du dispositif, par les travailleurs sociaux qui repèrent une problématique d'accès aux soins.

En 2022 : 125 aides accordées 217,14 € en moyenne par personne

<https://plus.besancon.fr/2023/06/15/le-fonds-durgence-sante-fus-une-aide-financiere-pour-eviter-le-non-recours-aux-soins/>

11.4.2. La coordination des dispositifs œuvrant dans le cadre de la santé solidarité et de la santé mentale

Le service Projets et Partenariats du CCAS de la Ville de Besançon assure la coordination des dispositifs œuvrant dans le cadre de la santé solidarité et de la santé mentale soit :

11.4.2.1. Le Conseil local en Santé Mentale (CLSM)

Rappel : « Créé en 2009, l'Atelier de santé mentale s'est transformé en février 2018 en Conseil local en santé mentale du Grand Besançon, CLSM, dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes de pathologies psychiques et de coordonner les politiques, actions et pratiques de chacun des acteurs sociaux, médicaux et médico-sociaux du territoire.

L'originalité du CLSM est d'associer des professionnels membres du réseau et des personnes concernées par un parcours en santé mentale.

Le CCAS a signé en 2020 le contrat territorial de santé mentale aux côtés notamment de l'ARS, du Département du Doubs et de l'État. Cet engagement structure et garantit des

parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre de psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité au sein de réseaux territoriaux comme le CLSM.

« Tout particulièrement impliqué donc dans le Conseil Local de santé Mentale du Grand Besançon (CLSM), le CCAS porte avec le Centre Hospitalier de Novillars cette instance centrale de mobilisation et de coordination de l'ensemble des acteurs de la santé mentale. Au sein du CLSM, la « cellule situations complexes » est un outil opérationnel de coordination qui démontre l'importance de disposer sur notre territoire du seul CLSM du département.

L'année 2022 a en effet été marquée par une augmentation significative du nombre des sollicitations adressées à la cellule : »

93 sollicitations différentes, soit près de deux par semaine et 16 de plus qu'en 2021.

Autres faits ayant marqués l'année 2022

- ✓ 1 renfort humain supplémentaire soutenu financièrement par l'Etat (DDESTPP).
- ✓ 16 débats mouvants sur la santé mentale organisés auprès de publics différents.
- ✓ **Lancement de la campagne d'information « Salut comment vas –tu ? » visant à promouvoir les ressources en santé mentale disponibles sur le site besancon.fr.**
4 visuels évoquant 4 types de ressources différentes disponibles ainsi qu'une carte de visite avec un QRcode servent désormais de support à toutes les actions.

SAVOIR +
pour accéder
à l'onglet
santé mentale,
scanner
le QR code



11.4.2.2. Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

Le GEM est une structure de prévention et de compensation des restrictions à la participation à la vie en société des personnes handicapées notamment psychiques.

La vie de l'association se décline autour de différents temps collectifs et individuels.

Le CCAS assure la gestion de deux des cinq GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) bisontins :
GEM

- 1** LES AMIS DE MA RUE LÀ
26 rue d'Arènes | 06 73 40 78 89
lesamisdemaruela@gmail.com
-
- 2** LA GRANGE DE LÉO
1 rue Fanart | 03 81 80 13 97
gemlagrange@orange.fr
-
- 3** Ô JARDIN DE FLORÉAL
48 B Rue de Belfort | 03 81 47 12 96
floreal25@orange.fr
www.assofloreal.fr

- 4** JEUNE ADULTES / MULTI SITES
48 B Rue de Belfort
03 81 65 29 27 | 06 76 43 63 70
www.assofloreal.fr
Le GEM multisite vous accueille aussi
à Baumes les Dames et Valdahon
-
- 5** LA FONTAINE
10 rue de la Cassotte | 03 81 88 90 30
gemlafontaine@lesinvitesaufestin.fr
www.lesinvitesaufestin.fr
Les Invités au Festin vous accueillent aussi
à Maiche et Morteau (GEM COMTOIS)

En 2022, dans les deux GEM « les amis de ma rue là et La Grande de Léo

- ✓ 230 personnes différentes ont été accueillies Ont été comptabilisés :
- ✓ 735 ouvertures collectives
- ✓ 9 156 accueils physiques

11.4.2.3. Un chez soi d'abord

Le CCAS de Besançon a rejoint le dispositif national « Un Chez Soi d'Abord » (UCSA) en participant à la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) avec l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, le Centre Hospitalier de Novillars, l'association Julienne Javel et SOLiHA, agence immobilière solidaire. Initié en mai 2019 avec 20 places expérimentales, le dispositif a été pérennisé dès novembre de la même année avec une autorisation à 55 places, dispositif pour les villes moyennes, qui a depuis lors essaimé dans 14 autres villes du territoire.

Le dispositif bisontin, inscrit dans le cahier des charges national, s'adresse aux personnes sans logement stable souffrant de pathologies psychiatriques sévères et justifiant de besoins sociaux élevés. Il est guidé par 8 principes essentiels encadrant l'action des membres du GCSMS, dont notamment l'accès direct à un logement depuis la rue, le rétablissement en santé mentale, ou encore le travail en réduction des risques et des dommages.

- **24 admissions ont été réalisées en 2022, portant à 60 personnes le nombre de personnes accompagnées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022**

11.4.2.4. Espace Résidence l'Agora



Équipement phare de la Direction des Solidarités, l'Agora est une structure qui s'inscrit dans le cadre du plan national Logement d'abord. Elle accueille principalement des personnes isolées en grande précarité et éloignées des solutions de logement classiques. Elle offre un accompagnement vers l'accès au logement adapté aux publics vulnérables et prioritaires qui bénéficient d'un parcours sécurisé grâce à l'accès à un hébergement de stabilisation. Ils sont accompagnés vers l'autonomie jusqu'à l'accès définitif à un logement dans le parc public ou privé.

- **L'agora : les chiffres 2022**



11.4.2.5. Focus sur une structure associative Les Jardins de l'Est-Team

- ▶ APF France handicap.

Cette structure spécialisée offre du répit à des personnes atteintes de maladies neuroévolutives incurables et celles présentant des séquelles d'AVC. Dans cette maison d'accueil, elles bénéficient de séjours temporaires, peuvent se reposer sans penser à l'organisation du quotidien, pendant que leurs aidants prennent du recul et un repos indispensable. . Les Jardins de l'Est-Team 30 rue de l'Oratoire 03 81 82 43 50 foyer-besancon@ apf.asso.fr



11.5. LA VIEILLESSE ET LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

11.5.1. La situation nationale

Le vieillissement de la population s'accompagne parfois d'une diminution des capacités visuelles, auditives et de locomotion et installe la personne dans une situation de handicap partiel ou total, parfois temporaire mais le plus souvent définitive.

En 2040 :

- 1/3 de la population française aura plus de 60 ans
- 1 /6 de la population française aura plus de 75 ans

Le but est de développer toutes les stratégies de façon à maintenir le plus longtemps l'autonomie des personnes vieillissantes puis de leur offrir des services compensant cette perte d'autonomie.

11.5.2. La situation locale

« L'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS, corroborée par les statistiques nationales, annonce un accroissement massif des 75 ans et plus, la population bisontine issue du baby-boom. Ce basculement démographique déjà entamé, signifie qu'à l'horizon 2030, Besançon comptera dans cette classe d'âge 4000 personnes de plus qu'elle n'en comptait en 2020. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2050 pour atteindre 10.000 personnes supplémentaires. »

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/VDBES86-CCAS-RA-2022-190607-BD.pdf>

Rappel : Au sein de la Communauté Urbaine, Besançon (membre du réseau Francophone Ville Amie des Aînés), concentre une part importante de seniors. La Ville s'est engagée dans une politique municipale volontariste d'accompagnement du vieillissement et s'appuie sur ses services traditionnels (Résidences Autonomie et services à domicile) pour développer des actions innovantes de lutte contre l'isolement.

11.5.3. Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien à l'autonomie des personnes à domicile

11.5.3.1. Les Services de Soutien à Domicile

Le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile) permet de coordonner les services d'aide à domicile, les soins infirmiers. Le CCAS a souhaité étendre le modèle à tous ses services de soutien destinés à la personne âgée en perte d'autonomie pour garantir son maintien à domicile et sécuriser son parcours santé : SAAD (Service Aide A Domicile) , service de téléassistance, service de portage de repas à domicile (RAD) », service de soins infirmiers à domicile (SIAAD).

11.5.3.2. Chiffres clefs issus du bilan d'activité 2022 du CCAS :

- ✓ **Services tarifés** : 1679 usagers d'un ou plusieurs services tarifés

- ✓ **Soutien à domicile** : 1473 personnes aidées
- ✓ **Repas à domicile** : 93 995 repas à domicile
- ✓ **Aides à domiciles** : 96 563 heures d'aide à domicile
- ✓ **Soins infirmiers** : 19 236

11.5.3.3. Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien aux familles

Accueil de jour l'Escapade : Cet établissement offre un soutien aux proches aidants par l'accueil de jour des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les chiffres 2022 : 1 949 jours d'accueil de malades d'Alzheimer.

11.5.3.4. La Maison des Séniors CLIC, 8 rue Pasteur

La Maison des Seniors/Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet unique d'informations, de conseils et d'orientations destiné aux retraités bisontins de tout âge ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels ou bénévoles impliqués dans les questions relatives au vieillissement.

Elle a été labellisée CLIC par le Président du Département dès son ouverture en décembre 2009.

La Maison des Seniors/CLIC fait partie du réseau des CLIC du Doubs.

La Maison des Seniors gère la liste des personnes vulnérables sur Besançon, anime la démarche « canicule » et mobilise le bénévolat dans le cadre de la démarche « Prévenance » en direction des personnes isolées.

11.5.3.5. La Maison des Séniors CLIC, quelques chiffres 2022 :

- ✓ **7 905** accueils physiques et téléphoniques
- ✓ **266** personnes accompagnées à domicile
- ✓ **1668 participants aux rendez-vous de l'âge**



Un lieu

8 rue Pasteur à Besançon

Ouvert au public du mardi au vendredi de 9h30 à 18h

Possibilité de RDV en dehors de ces créneaux

En juillet et août de 9h30 à 14h

Pour en savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/VDBES86-CCAS-RA-2022-190607-BD.pdf> p 34

12. LE SPORT

12.1. LE SPORT – LA PHILOSOPHIE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

« Le sport intègre les grands enjeux sociaux et sociétaux, éducatifs, inclusifs, culturels, environnementaux et de santé publique. La culture de notre territoire avec ses valeurs humanistes et écologistes fait du Grand Besançon le lieu privilégié de la pratique sportive. Aux côtés des communes, **des clubs et des associations, le Grand Besançon participe à la promotion des activités physiques et sportives accessibles au plus grand nombre, tout au long de la vie. Le 4e lauréat** (le plus élevé) du label « Ville active et sportive » décerné à Besançon en témoigne. Et ce n'est pas un hasard si le Grand Besançon est labellisé « Centre de préparation aux Jeux » pour Paris 2024. En club ou en pratique libre, les atouts de notre territoire sont formidables en la matière. Grâce à un cadre naturel et des équipements communaux dédiés, notre territoire offre de très nombreux terrains de jeux, sur terre, sur l'eau, dans les airs, en nature... aux amateurs comme aux sportifs confirmés ».

<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-mars-avril-2023/>

« Le Grand Besançon, c'est 200 km d'itinéraires en modes doux, 1 000 km de sentiers balisés – accessibles aux marcheurs, joggeurs et vététistes –, des axes d'itinérance, comme l'EuroVelo 6 ou la Via Francigena, des espaces d'activités nautiques, des sites de vol libre ou des voies à escalader... Une offre outdoor mise à l'honneur par la 4e édition du festival Grandes Heures Nature, les 24, 25 et 26 juin 2022 » [Magazine PLUS N°109 mai - juin 2022 \(calameo.com\)](#)

12.2. CRENEAUX RESERVES AU SPORT ADAPTE DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

	Réunion	Entrainement	Manifestation	Total
Comité Départemental Sport Adapté	0	0	7	7
Comité Régional Handisport	0	0	8	8
ITEP Salins de Bregille	0	0	0	0
Le Soleil Brille pour tout le monde	2	111	3	116
Hand Ensemble Besançon	9	119	1	129
ASCCB Handi Basket-Torball	3	380	10	393
Total Général	14	610	29	653

A noter : Créneaux comptabilisés sur la période du 01-09-2022 au 31-08-2023

Un créneau peut-être d'une durée d' 1h30 comme de 10h00

12.3. SUBVENTIONS ACCORDEES

En 2022, la Direction des Sports a attribué des subventions aux associations suivantes dans le cadre de projets/actions handi :

- **ASCCB** : 756 € au titre du dispositif sport amateur et 9 000 € au titre du dispositif sport haut niveau
- **Hand Ensemble** : 967 € sport amateur.
- **Soleil Brille pour tout le monde** : 4 283 € sport amateur, 300 € pour Raid Handi Forts, 360 € Vital été et 4 000€ haut niveau.
- **Comité Régional Handi sport** : 4 500 € au titre du dispositif aide à l'emploi d'éducateur.
- **Centre Omnisports Pierre Croppet** : 2 168 € sport amateur, 22 500€ sur le dispositif aide aux locaux.
- **Besançon Triathlon** : 6 000€ pour la coupe du monde de para triathlon

12.4. EXEMPLE DE MANIFESTATION ANNUELLE OUVERTE A TOUTES ET TOUS

12.4.1. Le Raid Handi-Fort

La 14e édition du Raid Handi-Forts et sa 8e version "Jeunes" qui s'est déroulée les 13,14 et 15 mai 2022 à Besançon, ont associé plus de 200 compétiteurs handicapés et valides - et 300 bénévoles - dans une course de 50 km. Cet événement créé par la ville et le centre omnisport Pierre Croppet (COPC) fait évoluer l'inclusion toute l'année.

<https://www.lagazettedescommunes.com/810236/a-besancon-le-raid-handi-forts-mise-sur-la-mixite/>



12.5. LES INSTALLATIONS SPORTIVES DE « SPORTS POUR TOUS, OUVERTE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE ET DU GRAND BESANÇON EN 2022 : EXEMPLES

Besançon : Nouveau Camus : Un parawork accessible aux PMR	À la rentrée 2022, c'est un espace sportif métamorphosé qui a ouvert aux étudiants et personnels de l'Université, aux clubs et, pour certains équipements, au grand public. L'opération AREA Sport commencée à l'été
--	---



Des agrès fixes permettent la pratique du Parkour mais aussi de la musculation autonome ou encore du cross-fit.

<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-mai-juillet-aout-2022/>

2021 a comme pivot central, la Maison du Sport ceinte d'un cheminement doux pour les cyclistes et piétons. Cette réhabilitation du campus offre plusieurs créations ou rénovations majeures.

Ouvert au public, un espace mixte permettant la pratique du Parkour, de la musculation autonome avec des appareils fixés au sol, des parcours de santé et d'obstacles (Street workout, CrossFit...) **ainsi qu'un paraworkout, accessible aux personnes à mobilité réduite**, compose une offre complète de plein air.

L'opération globale s'élève à 3,7 M € TTC, financée par Grand Besançon Métropole, la Région BFC et le Département du Doubs.

Chatillon- Devecey : le stade adapté PMR



Rénovation complète du stade de Châtillon-Devecey qui était vétuste. Vestiaires, sanitaires, terrain et éclairage ont été changés.

<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-mars-avril-2023/>

- Reprise des deux terrains de foot « Implanté au cœur de la commune, un city stade, autrement dit un terrain multisports offrant un espace de jeux pour les sportifs est sorti de terre derrière le groupe scolaire, sur une trentaine d'ares. Trois mois de travaux ont été nécessaires pour créer le plateau sportif destiné aux pratiques collectives : football, basket, handball et volley... L'aire est complétée par un espace d'agrès, de bancs et d'une table de pique-nique, **le tout enclos, sécurisé et adapté aux PMR**

Soutenue par Grand Besançon Métropole pour les études de faisabilité, la commune bénéficie aussi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au terme des travaux, qui s'élèvent à 280 000 € HT. »

Pouilley les Vignes Un nouveau stade adapté PMR



Un terrain multisport flamant-neuf qui devrait ravir les jeunes de la commune.

<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-janvier-fevrier-2023/>

Tout enclos et sécurisé PMR le stade devrait être utilisable début 2023.

« Soutenue par Grand Besançon Métropole pour les études de faisabilité, la commune bénéficie aussi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au terme des travaux, qui s'élèvent à 280 000 € HT. »

St-Vit, Une nouvelle piste d'athlétisme



<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-janvier-fevrier-2023/>

« Le 25 juin 2025, une toute nouvelle piste d'athlétisme était inaugurée au stade municipal Michel Vautrot, Les athlètes régionaux ainsi que le club local Doubs Sud Athlétisme (DSA) bénéficient désormais de conditions optimales pour les entraînements et les compétitions de haut niveau. Ces équipements modernes achèvent de compléter les nombreuses installations du complexe sportif saint-vitois. Financement D'un coût global de près de 445 000 € HT, l'opération a été financée par la municipalité, avec l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 77 160 €, de Grand Besançon Métropole à hauteur de 25 000 € et de l'État (près de 90 000 €). »

12.6. BESANÇON ET GRAND BESANÇON METROPOLE : DES ACTIONS DE SPORT/SANTE ACCESSIBLES A TOUS

« La Ville de Besançon a fait du sport-santé un des axes forts de sa politique sportive, (...) tout en maintenant les actions en matière de sport-handicap. » Propos de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon [file:///C:/Users/urlacher/Downloads/BVV0438%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/urlacher/Downloads/BVV0438%20(3).pdf)

« Ses bienfaits sont tels que notre volonté est de permettre au plus grand nombre de pratiquer une discipline collective ou individuelle. Ce qu'il y a de bien avec le sport, c'est qu'il est accessible à toutes et à tous, sans conditions d'âge ou de niveau de pratique » Propos Abdel Ghezali 1^{er} adjoint, délégué au Sport et aux équipements sportifs [file:///C:/Users/urlacher/Downloads/BVV0438%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/urlacher/Downloads/BVV0438%20(3).pdf)

A noter de que la ville de Besançon sensibilise aux bienfaits du sport : « La Ville mène une action de sensibilisation auprès des soignants sur le sujet, Animation sportive, sport et handicap, sport-santé. Nous pilotons aussi des interventions sport prévention et sport adapté en direction des scolaires et nous allons prochainement les élargir aux moins jeunes. » Propos André Terzo, conseiller municipal délégué

12.6.1. Le CCAS de Besançon – Direction de l'Autonomie – Mission Inter-âge :

« Le CCAS porte depuis 2021, un service qui s'est structuré pour intervenir en complément des autres services de la Direction de l'Autonomie dans le « bien vieillir » à domicile. Ses animateurs accompagnent des personnes âgées chez elles ou lors de sorties. Parmi les personnes qui bénéficiaient régulièrement, en 2022, des animations du service, nombreuses sont celles qui sans cet accompagnement ne seraient plus en mesure d'avoir des activités de loisirs en dehors de leur domicile (...). »

Un chiffre, une information

180

séances d'activités physiques
adaptées dans les quartiers
proposées par la mission
d'animation inter-âge en 2022

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/VDBES86-CCAS-RA-2022-190607-BD.pdf> p- 25

12.6.2. Une initiative privée à saluer



« Elles sont quatre étudiantes du lycée agricole Granvelle de Dannemarie-sur-Crête à s'être investies pour le handicap. Dans le cadre du Projet Initiative et Communication (PIC) de leur seconde année de BTS en Productions animales, Maëlys, Marion, Lisa et Bertille ont proposé à la Maison d'Accueil Spécialisée des Tilleroyes d'aider les personnes handicapées et polyhandicapées de la structure (...).

Toute l'équipe de la MAS remercie vivement les jeunes femmes. Leur initiative va permettre aux personnes accueillies de bénéficier d'une année entière de séances d'équithérapie.»

[Magazine PLUS N°109 mai - juin 2022 \(calameo.com\)](#)

13. LA CULTURE

13.1. LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE DE GBM : QUELQUES CHIFFRES

<https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/culture/les-parcours-culturels/>

Etablissements principaux présents sur le territoire de Grand Besançon Métropole :

- 2 scènes Nationales
- 8 musées
- 20 équipements culturels
- 1 Conservatoire à Rayonnement Régional
- 1 Institut Régional des Beaux-Arts

« La Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole a toujours affirmé un engagement politique fort en direction des arts et de la culture, pratiques qui permettent de rassembler, de vibrer et de s'épanouir ensemble.

Plus qu'une compétence optionnelle, la culture est pour les élus du Grand Besançon Métropole un domaine fondamental qui justifie d'une intervention d'autant plus grande qu'elle représente un vecteur de lien social, de tolérance et de partage, loin de toutes les tentations d'individualisme ou de repli qui fragilisent notre société contemporaine. »

13.2. CONSERVATOIRE – CONSERVATOIRE DU GRAND BESANÇON METROPOLE (GRANDBESANCON.FR)

Le Conservatoire fait partie du réseau de l'association Réseau national Musique & Handicap

Cette association a pour objectif de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux arts, à la culture et notamment à la musique (spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale, observation et veille, mission ressource...).

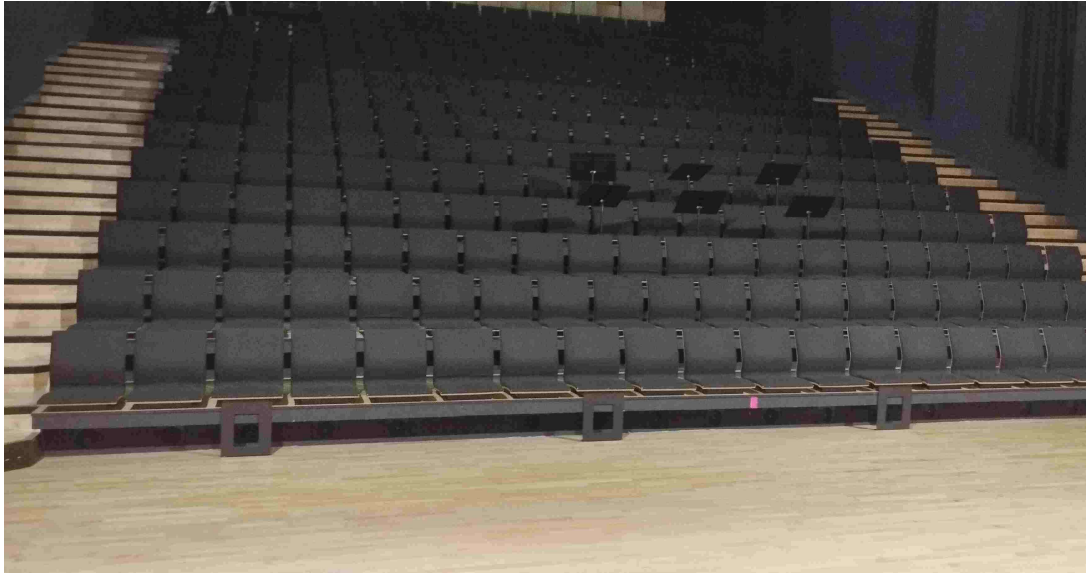


RÉSEAU NATIONAL MUSIQUE & HANDICAP

13.2.1. Les actions conduites par le Conservatoire à Rayonnement Régional

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions	Service pilote au sein de la Direction concernée	Type(s) de handicap concerné
----------------------	---------------------------	--	------------------------------

	Ou partenaires associés		
Renouvellement adhésion à l'association Réseau National Musique et Handicap (adhésion du conservatoire depuis décembre 2015)	Réseau National Musique Handicap	Secrétariat général	Tous handicaps
Poursuite de l'accueil individuel et collectif d'enfants et d'adultes en situation de handicap pour des cours d'instruments, de chant, de formation musicale...		Enseignement	Tous handicaps
Création de l'atelier hebdomadaire CREADAPT à destination d'enfants en situation de handicap et enfants valides. Danse/percussions/voix		Enseignement	Tous handicaps
Rendez-vous personnalisé pour les parents, les usagers et les enseignants autour de l'accueil du handicap au CRR.		Référente handicap	Tous handicaps
Réunion trimestrielle sur le handicap avec équipe de Direction		Référente Handicap / Direction	Tous handicaps
Travaux/ aménagement - Installation de 2 sièges à l'audito pour personnes à mobilité réduite	CAGB Service DAB	Secrétariat général	PMR
Accueil en diffusion du spectacle <i>Archipelique</i> , par les Percussions de Treffort. Journée de workshop et restitution publique Percussions de Treffort/enseignants CRR	Résonance Contemporaine Le Soleil brille pour tout le monde.	Référent Handicap/Direction	Tous handicaps
Participation au Lundi sociable (culture/santé) organisé en Mars 2022 par la Ville de Besançon	Ville de Besançon	Référente handicap	Tous handicaps
Formation pour le personnel du CRR (enseignant, administrative, d'accueil et de surveillance). 19 agents	Formation MESH (Musique et Situation de Handicap)	Référente handicap/Direction	Tous handicaps



13.3. LE FRAC FRANCHE-COMTE ET LES ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP :



Soucieux de rendre l'art contemporain accessible au plus grand nombre, le Frac a obtenu le pictogramme S3A (symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité) en 2014, un an après son ouverture puis le label «Tourisme et Handicap » en 2018. La structure répond aux différentes préconisations du cahier des charges du label au niveau des handicaps auditif, moteur, visuel, intellectuel et des autres types de handicap.

13.3.1. Les travaux effectués en 2022

- Amélioration de la rampe PMR
- Mise aux normes du guichet d'accueil avec installation d'une tablette mobile

13.3.2. Les dispositifs de médiation tous publics existants au FRAC

Depuis 2013, sont à disposition pour chaque exposition :

- **Des fiches en braille** réalisées en collaboration avec le CREESDEV (Centre Régional d'Enseignement et d'Éducation Spécialisés pour Déficiants Visuels).
- **Des livrets FALC** « facile à lire et à comprendre » sont créés par nos soins pour les personnes en situation de handicap intellectuel.
- **Des livrets en gros caractères** dont la taille de la police est augmentée pour un meilleur confort visuel des personnes malvoyantes. Ils peuvent convenir également ou être appréciés et utilisés des séniors, des personnes dyslexiques ou d'autres lecteurs qui en ont besoin.
- **Des maquettes tactiles** de certaines œuvres présentées dans les expositions ont été régulièrement fabriquées pour une préhension-représentation de l'œuvre originale.

Frac Franche-Comté **le livret**
FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE
« Danser sur un volcan »
exposition du 19 mai 2021 au 2 janvier 2022



La structure a par ailleurs investi dans du matériel tels que des boucles auditives (accueil-bibliothèque-salle de conférence), des cannes-sièges et des fauteuils roulants. Ce matériel est à disposition à l'accueil pour toute personne qui en fait la demande.

Le personnel d'accueil et de médiation du Frac se forme de manière progressive à la Langue des Signes Française. Il apprend les signes de communication basiques et spécifiques aux expositions afin de pouvoir accueillir les personnes sourdes signantes. Nadège Viard de l'association « Sors les mains d' tes poches » est notre référente et formatrice pour ce public.



Cependant, pour assurer les visites en langue des signes, le FRAC Franche-Comté fait appel à l'URAPEDA Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs) pour obtenir des interprètes en LSF afin de traduire une visite d'un médiateur sur chaque exposition.

Une partie de l'équipe a été formée à la conception d'outils tactiles à destination des publics non-voyants par l'association *Les Doigts qui rêvent* sur Dijon.

Une mallette pédagogique autour d'une œuvre de la collection est en cours de réalisation. Elle pourra circuler dans toute la région pour des groupes spécifiques, des associations ou des classes inclusives.

13.3.3. Les Musées du Centre- Le musée du Temps – Les actions 2022 en direction des publics en situation de handicap

13.3.3.1. Les Musée du centre : le Beaux-Arts et d'Archéologie –
rappel :

L'accessibilité de toutes les personnes présentant un handicap, qu'il soit visuel, auditif, moteur, intellectuel ou psychique aux collections, fait partie des priorités des musées du centre (Musée des beaux-arts et d'archéologie et Musée du Temps. Un membre du personnel a été positionné de façon permanente pour mener à bien cette mission.

Le bâtiment du musée des beaux-arts et d'archéologie ainsi que celui du Musée du Centre sont accessibles depuis leur rénovation respective.

Les actions de médiation et outils y sont nombreux. Ils prennent en compte tous les types de handicap de façon spécifique, mais aussi tous les âges de la vie et toutes les limitations que peuvent rencontrer les visiteurs. Des animations sont proposées, et des outils d'aide permettent aussi de visiter librement le musée, en famille ou entre amis.

La médiation humaine permet de prolonger la mise en accessibilité bâtementaire par une programmation complète d'activités adaptées, renouvelée chaque trimestre, pour les groupes comme pour les individuels.

Une communication adaptée est mise en place à l'attention des personnes en situation de handicap. Les programmes culturels pour tous les publics comprennent les informations sur les animations accessibles. Mais en plus, des programmes en gros caractères, avec des phrases en Facile à Lire et à Comprendre sont à disposition, ainsi qu'un livret d'informations générales présentant les mêmes adaptations.

- Musée des beaux-arts et d'archéologie : <https://www.mbaa.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/livret-information-generale-MBAA-2023.pdf>
- Musée de Temps : <https://www.mdt.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/04/livret-information-generale-MDT-2023-web.pdf>

Ces outils de communication sont publiés en format Word ou produits sur demande en braille, pour les personnes non-voyantes.

Enfin, les équipes en charge de l'accueil et de surveillance, ainsi que certains guides conférenciers ont été formés à accueillir et informer des personnes en situation de handicap. Voici également les liens vers les livrets d'informations générales

13.3.3.2. Les actions 2022 des musées du centre en direction des publics empêchés et ouvrant la culture à tous

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Visite <i>Ouvrez grand les oreilles</i>, exposition <i>En toute discrétion</i>	AVH Doubs	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap visuel
Atelier adapté, exposition <i>En toute discrétion</i>	CRDV	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap visuel
Visite-atelier interprétée en LSF, exposition <i>En toute discrétion</i>	Sors les mains d'tes poches URAPEDA	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap auditif

Ateliers adaptés	CEEDA CAL LSF	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap auditif
Visite <i>pianissimo</i>, exposition <i>En toute discrétion</i>	Maison des Seniors	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap moteur, seniors, handicap psychique
Visite <i>facile</i>, exposition <i>En toute discrétion</i>	Atlas de la Fondation Pluriel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel, cognitif
Ateliers adaptés enfants / adolescents handicap intellectuel		Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel, cognitif
Visites adaptées adultes handicap psychique		Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap psychique
Visite théâtralisée	MAS des Tilleroyes	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Polyhandicap
Guide de visite FALC, exposition <i>En toute discrétion</i>	Atlas de la Fondation Pluriel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel
Visite <i>Ouvrez grand les oreilles, les 5 sens</i>	AVH Doubs	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap visuel
Journée Tourisme et Handicap	Sors les mains d'tes poches	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap auditif
Visite <i>pianissimo</i>, les 5 sens	Maison des Seniors	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap moteur, seniors, handicap psychique
Visite <i>facile</i>, les 5 sens	Atlas de la Fondation Pluriel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel
Visite <i>Ouvrez grand les oreilles, exposition Le beau siècle</i>	AVH Doubs	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap visuel
Visite <i>pianissimo</i>, exposition <i>Le beau siècle</i>	Maison des Seniors	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap moteur, seniors, handicap psychique
Visite <i>facile</i>, exposition <i>Le beau siècle</i>	Atlas de la Fondation Pluriel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel
Parcours numérique LSF, exposition <i>Le beau siècle</i>	Sors les mains d'tes poches CAL LSF Service communication Ville	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap auditif

Guide de visite FALC, exposition <i>Le beau siècle</i>	Atlas de la Fondation Pluriel	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel
Animation Semaine Bisontine du Handicap	CCAS	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Tout handicap
Paysage sonore	Aurélien Bertini AVH Doubs	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap visuel
Réalisation de programmes adaptés	Commission Intercommunale Accessibilité	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Tout handicap
Compagnon de visite numérique	Livdeo	Musée du Temps	Handicap visuel, auditif et moteur
Guide de visite FALC	Atlas de la Fondation Pluriel	Musée du Temps	Handicap intellectuel
Achat de dispositifs pour l'accueil	Commission Intercommunale Accessibilité	Musée du Temps	Tout handicap
Réalisation de programmes adaptés	Commission Intercommunale Accessibilité	Musée du Temps	Tout handicap
Réalisation d'un livret d'informations générales	Commission Intercommunale Accessibilité	Musée du Temps	Tout handicap
Travaux ADAP	Commission Intercommunale Accessibilité	Musée du Temps	Tout handicap
Visite <i>Ouvrez grand les oreilles,</i> réouverture du musée	AVH Doubs	Musée du Temps	Handicap visuel
Atelier adapté	CRDV	Musée du Temps	Handicap visuel
Visite <i>pianissimo,</i> réouverture du musée	Maison des Seniors	Musée du Temps	Handicap moteur, seniors, handicap psychique
Visite <i>facile,</i> réouverture du musée	Atlas de la Fondation Pluriel	Musée du Temps	Handicap intellectuel, cognitif
Ateliers adaptés enfants et adolescents		Musée du Temps	Handicap intellectuel, cognitif
Animation Semaine Bisontine du Handicap	CCAS	Musée du Temps	Tout handicap



Atelier CRESDEV : le beau siècle
Photographies Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie



Images sonores

- L'art plus accessible avec Livdeo – Application disponible au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie



<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-mai-juin-2022/>

« Le monde est un musée » devise de l'application inclusive FeelTheArt® qui met l'art à la portée de tous les publics. Élaborée par la start-up bisontine Livdeo, FeelTheArt® révolutionne l'exploration et la découverte de l'art, quels que soient le niveau de compréhension et le lieu de vie de l'utilisateur. »

13.4. LA CITADELLE DE BESANÇON

Chef-d'œuvre de Vauban inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la **Citadelle** abrite aujourd'hui trois musées labellisés « Musées de France »

13.4.1. Les actions conduites par la Citadelle de Besançon en 2022

Intitulé de l'action	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Rénovation du musée de la Résistance avec prise en compte des normes d'accessibilité	Musée de la résistance et de la déportation	Ensemble des handicaps
Rénovation billetterie	Billetterie	PMR
Création d'un sanitaire au snack	Snack	PMR
Actualisation d'un document de visite FALC	Musée comtois	intellectuel
Mise en accessibilité de 2 sanitaires	Front royal	PMR
Réflexion mise en accessibilité salle du Moulin	Salle du moulin	PMR
Parcours PMR sur application numérique de visite	Site	PMR

13.5. LES ACTIONS CONDUITES EN 2022 PAR LA DIRECTION ACTIONS CULTURELLES

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Parcours culturels 2022 2023	46 acteurs culturels sont partenaires dont la Dir des Musées du Centre, Dir de la Citadelle, Dir des Bibliothèques et	Service Publics et Pratiques artistiques	Ecoles élémentaires publiques sur Besançon Ecoles maternelles publiques du quartier Planoise	3 CLEX et des élèves en inclusion

	Archives municipales, Dir Biodiversité Espaces verts.		Etablissements et structures culturelles bisontines Dans tous les quartiers dont 54% élèves élémentaires fréquentent une école située dans un quartier prioritaire	
<p>Mardis des rives 2022, soirées concerts tous les mardis de juillet-août</p> <p>Organisation par GBM en partenariat avec les communes d'accueil (dont Ville de Besançon) : soirées accessibles gratuitement pour le public. Accessibilité handicap (stationnement, aménagement, contact communiqué pour préparation venue), accueil de groupe possible (ex CCAS)</p> <p>2022 : 13 137 spectateurs, 9 soirées réalisées, 11 concerts et groupes présentées</p>	Direction Communication, services techniques, Direction Transports, Direction des Bibliothèques, Ginko, Rodia, Bastion...	Service Création Diffusion	Communes du Grand Besançon riveraines du Doubs	Tous handicaps
<p>Soutien aux manifestations culturelles à Besançon et dans le Grand Besançon</p> <p>La Délégation Culture de la Ville apporte son soutien (aides financières et/ou logistiques) aux acteurs, associations et établissements culturels, qui</p>	Associations et structures culturelles du territoire, Direction Communication, Services techniques...	Service Création Diffusion	Besançon Grand Besançon	Tous handicaps

<p>participent à la diffusion culturelle sur le territoire et à l'accessibilité à la culture, à travers l'organisation de manifestations culturelles et artistiques à Besançon. La Ville axe notamment une partie de son aide aux manifestations se déroulant dans l'espace public.</p> <p>60 manifestations culturelles, récurrentes ou exceptionnelles, d'envergure diverses et dans des domaines variés (musique, spectacle vivant, arts visuels, littérature...), organisées par des associations et structures culturelles, ont été soutenues par la Ville de Besançon, comme le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, le Festival du Bitume et des Plumes, le Festival Détonation ou l'accueil de chapiteaux de cirque de création (ex : Jehol, Supercabaret, L'Enjoliveur...).</p> <p>Grand Besançon Métropole accompagne les organisateurs d'événements culturels sur le territoire qui participent à la diffusion culturelle et à</p>				
---	--	--	--	--

<p>l'accessibilité à la culture.</p> <p>2022 : 19 manifestations d'associations et structures culturelles soutenues</p>				
<p>Hors(s)-Limite(s) et Jours de Danse</p> <p>Projets d'événement et d'action culturelle menés par l'association Na-Compagnie Pernette soutenus par la Ville de Besançon</p> <p>Soutien de la Ville au Festival Jours de Danse, festival participatif et gratuit ouvert aux personnes en situation de handicap - et au projet Hors Limites : saison d'ateliers de pratiques amateurs de la cie ouvert aux personnes en situation de handicap tout au long de l'année</p>	<p>Différents partenaires dont l'association Sors les mains de tes poches, le CCAS, MAS Etalans...</p>	<p>Service Création Diffusion</p>	<p>Différents lieux à Besançon et dans le Grand Besançon + Doubs et Région</p>	<p>Tous handicaps</p>
<p>Soutien au projet de création de spectacle La Langue des Cygnes de la Compagnie bisontine Graine de Vie (dirigée par Laurie Cannac)</p> <p>Soutien à la création du spectacle La Langues des Cygnes (en LSF) sur la thématique de la différence et actions culturelles en amont du spectacle.</p>	<p>2 Scènes</p>	<p>Service Création Diffusion</p>	<p>Besançon et divers lieux en France</p>	<p>Handicap auditif</p>

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Animations : Semaine bisontine du handicap (14 au 19 novembre)				
Exposition : L'art sans fard	Association idoine Maison des seniors	CCAS	Médiathèque Pierre Bayle, secteur adulte	Tous handicaps
Exposition de tapis de lecture		Médiathèque Pierre Bayle, secteur jeunesse	Médiathèque Pierre Bayle, secteur jeunesse	Tous handicaps
Atelier braille	AVH	CCAS	Médiathèque Pierre Bayle, secteur jeunesse	Handicap visuel
Heure du conte en LSF	Sors les mains de tes poches	CCAS	Médiathèque Aimé Césaire	
Heure du conte en LSF et présentation des ressources adaptées Mediadoo	Sors les mains de tes poches	CCAS	Médiathèque des Tilleuls	
Atelier FALC (Facile à lire et à comprendre)	Idoine et Ecart d'Arts	CCAS	Médiathèque Pierre de Coubertin	Handicap intellectuel
Animations : Semaine de la santé mentale (10 au 23 octobre)				
Rencontre avec l'autrice de BD Fé pour la BD « Borderline »		CLSM du Grand Besançon	Médiathèque Pierre de Coubertin	Santé mentale
Table thématique autour de la santé mentale : sélection de livres	CLSM du Grand Besançon	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre de Coubertin Médiathèque Nelson Mandela	Santé mentale
Bibliomix : présentation d'une sélection de documents sur la santé mentale	CLSM du Grand Besançon	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre de Coubertin	Santé mentale
Animations : Les Inclusifs (28 mars au 2 avril)				

Démonstration lecteur Victor		Réseau des bibliothèques	Médiathèque Nelson Mandela	Handicap visuel
Débat mouvant troubles psychiques	Conseil local de santé mentale (CISM)	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Nelson Mandela	Troubles psychiques
Exposition « les enfants de l'ALEDD, regard, langage et conscience	ALEDD	Réseau des bibliothèques	Médiathèque des Tilleuls	Tout public
Construction d'une bibliothèque mobile	APF	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Nelson Mandela	Handicap intellectuel
Heure des histoires pour parler des différents handicaps aux enfants et parents		Réseau des bibliothèques	Médiathèque Nelson Mandela Médiathèque Aimé Césaire Médiathèque Pierre Bayle jeunesse	Tout public
Film documentaire sur les DYS	Association Dyspraxie France DYS	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Pierre de Coubertin	
Conférence : l'accès à la culture »	Association Droit devant 25 + ADAPEI Doubs	Réseau des bibliothèques	Médiathèque Nelson Mandela	Handicap intellectuel

Animations : autres

Accueil de groupes	Lycée Condé	Médiathèque Pierre Bayle, secteur jeunesse	Médiathèque Pierre Bayle, secteur jeunesse	Handicap intellectuel
Accueil de groupes : lectures + visites libres + Microfolies	IME du parc Invités au festin Atlas (fondation Plurielle) Clex collègue Proudhon UEEA Fontaine Ecu		IME du Parc Médiathèque Pierre de Coubertin	Handicap intellectuel Handicap psychique Autisme
Accueil de groupes	ALEDD IME du Parc CLEX PROUDHON ESCAPADE CATIJ	Médiathèque des Tilleuls	Médiathèque des Tilleuls	Tous types de handicap

Lecture à voix haute Prêt de livres	CCAS Associations	Médiathèque des Tilleuls	Résidence autonomie des Lilas	DMLA, handicap intellectuel, handicap visuel
Lectures à voix haute + animations : jeux, quizz, musique...	Association des Paralysés de France	Médiathèque Nelson Mandela	Foyer APF 1 fois par mois	Tous : intellectuels, sensoriels et moteurs
Accueil de groupes	IME Salins de Bregille ITEP Salins de Bregille IME Grand Besançon CATIJ IME L'Aurore de Gray	Médiathèque Aimé Césaire	1 fois par mois	Tous : intellectuels, sensoriels et moteurs
Temps des histoires avec tapis lecture	CRDV CATIJ	Médiathèque nomade	A la demande	Polyhandica p Handicap cognitif

Réseau des bibliothèques de Besançon : Collections

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Développement des collections DYS et livres tactiles			Médiathèque Pierre Bayle jeunesse Médiathèque nomade	Handicap cognitif
Développement des collections dys, facile à lire et facile à lire et à comprendre			Médiathèque Pierre de Coubertin Médiathèque des Tilleuls	Handicap cognitif Handicap intellectuel
Valorisation des collections accessibles (Facile à lire, DYS, livres adaptés)			Médiathèque Nelson Mandela, salle des collections + catalogue (cote supplémentaire)	Handicap intellectuel Handicap social (primo-

				arrivant, illettrisme...) Handicap cognitif
Table thématique et brochures du Psycom			Médiathèque Nelson Mandela	Troubles psychiques
Prêts et initiation aux appareils Victor pour déficients visuels	CCAS		Médiathèque des Tilleuls Résidence autonomie des Lilas	Malvoyants, cécité, DMLA, carte invalidité 80%

Réseau des bibliothèques de Besançon : Equipement

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Organisation d'emplacements dédiés avec cartes explicatifs pour DYS + flyers pour FAL			Médiathèque Nelson Mandela	Handicap social (primo- arrivant, illettrisme...) Handicap cognitif

Réseau des bibliothèques de Besançon : formation

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Organisation d'emplacements dédiés avec cartes explicatifs pour DYS + flyers pour FAL			Médiathèque Nelson Mandela	Handicap social (primo- arrivant, illettrisme...) Handicap cognitif

Initiation au FAL	CNFPT			
Accueillir les personnes atteintes de troubles psychiques	Formation intra			Tous types de handicap
Communication gestuelle accompagnée de la parole (approfondissement)	Médiathèque départementale du Doubs			Petite enfance et surdit�
Initiation aux r�gles de la m�thode Facile � lire et � comprendre	CNFPT			Handicap intellectuel
Des outils pour des biblioth�ques plus inclusives, du FAL � l'�dition adapt�e	CNFPT			Handicap social : primo-arrivants, illettrisme Handicap cognitif
Sant� mentale : en finir avec la stigmatisation	CNFPT / webinaire			
Initiation � la LSF	CNFPT			
Initiation au FALC	CNFPT			

- **Actions en direction du public en situation de handicap**

Un groupe de travail « handicap » est constitu  depuis septembre 2018 et a pour mission de mutualiser les exp riences, se former, contacter sur le territoire les associations et d velopper des partenariats, informer les coll gues sur les formations d'accueil du public en situation de handicap, d velopper et mettre en valeur les collections. Chaque biblioth que du r seau a son r f rent qui informe les  quipes des actions mises en place. Des r unions sont organis es tous les trimestres.

En 2022, le budget  tait de 1000   et nous avons fait l'acquisition de documents en direction du public DYS (romans adultes et jeunesse, documentaires), ainsi que de documentaires sur le handicap, de livres tactiles et braille, des documents en FAL et FALC. Ce budget est inscrit dans notre politique documentaire et permet d' toffer notre fonds.

- **Collections adapt es**

- ✓ Fonds Livres tactiles et braille : 103 documents
- ✓ Documentaires sur le handicap : 456 documents
- ✓ CD Daisy : 197 docs
- ✓ CD livre-lu (adultes et jeunesse) : 1742
- ✓ Livres en gros caract res : 3620

- ✓ FAL 426 documents
- ✓ FALC 21 documents
- ✓ DYS 342 documents
- ✓ DVD Description dans le catalogue de la mention sous-titres pour sourds et malentendants et/ ou de fichiers d'audiodescription.
- ✓ Etiquettes sur les boitiers pour identifier les sous-titres selon les handicaps

- **Accueil du public en situation de handicap dans le réseau**

91 accueils de groupes (visite avec un bibliothécaire ou libre) et animations en lien avec le handicap, soit 603 personnes accueillies

- **Animations**

- ✓ Organisation d'une semaine des animations autour du handicap, Les Inclusifs, avec des propositions variées : expositions de l'ALEED et de l'APF, heures des histoires par les bibliothécaires, projection de film documentaire sur les DYS, conférence avec l'ADAPEI du Doubs, débat mouvant avec le CLSM (programme en pièce jointe). C'était l'occasion également de mettre en avant les collections et les services (prêt de lecteurs Victor sous conditions par exemple).

11 manifestations et 97 personnes présentes (hors expositions)

- ✓ Participation à la Semaine bisontine du handicap en proposant : un atelier FALC, des heures des histoires en LSF et en mots signés, une présentation de nos ressources numériques, un atelier braille et une exposition avec l'association idoine « L'art sans fard ».

7 manifestations et 140 personnes présentes (hors exposition)

- ✓ Partenariat avec le CLSM pour la deuxième année, dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale et programmation d'une rencontre d'auteur, un Bibliomix sur la folie, une liste bibliographique et des tables thématiques avec des sélections d'ouvrages dans deux bibliothèques du réseau.

2 manifestations et 34 personnes présentes

13.7. LISTE DES ETABLISSEMENTS LABELISES TOURISME ET HANDICAP DANS LE DEPARTEMENT DU DOUBS



<https://www.doubs.travel/tourisme-handicap.html>

- Les aides pour l'émergence d'une nouvelle politique d'hébergement

- « Dans le cadre de l'actualisation de sa politique touristique, le Grand Besançon vient de réviser son Fonds d'intervention pour l'hébergement touristique (FIHT), créé en 2019. Doté d'une enveloppe annuelle de 50 000 €, ce dispositif vise à adapter l'offre d'hébergement touristique à la demande actuelle ».

Sur notre territoire, le FIHT peut ainsi aider les professionnels et porteurs de projet dans divers cas identifiés **dont une offre dédiée aux touristes en situation de handicap**.

« À noter que le FIHT peut venir en aide aux communes, aux associations ou aux acteurs privés. Plus d'infos auprès du Service Tourisme ».

Plus d'informations auprès du service Tourisme du Grand Besançon : 03.81.87.88.61 ou tourisme@grandbesanco.fr

14. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE

14.1. L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE PAR LA PROXIMITE DES SERVICES

14.1.1. La proximité géographique au sein d'établissements accessibles de proximité

- Un accueil Mairie totalement accessible
- Un guichet partagé éducation/petite enfance également accessible
- L'adaptation de certains équipements pour une accessibilité des personnes à mobilité réduite (rappel : pose de boucles à induction magnétique dans tous les ERP de la Ville de Besançon)
- Cet effort général de proximité est régulièrement salué par la labellisation « Marianne » des différents sites d'accueil de la CABG, de la Ville et de son CCAS, de la plate-forme téléphonique et du site internet de la Ville de Besançon **labellisation 5@ Villes internet**
- Une Maison des Services au Public (MSAP) sur le quartier de Planoise pensée comme une plateforme multi-partenaire regroupant les services de la Ville, du CCAS et des prestataires de l'action sociale et sanitaire. L'implication du CCAS dans ce projet de MSAP est l'illustration des nombreuses actions du CCAS qui, partant de la mutuelle solidaire en passant par la mise en accessibilité des lieux publics, visent à rendre le CCAS plus proche des bisontins.
- Des antennes sociales de Quartiers
- La Maison des Séniors - Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : un service désormais incontournable sur le territoire.

14.1.1.1.Focus sur L'Espace France Services

Rappel : La Maison des Service aux Publics est pensée comme une plateforme multi-partenariale regroupant les services de la ville, du CCAS et des prestataires de l'action sociale. La Maison de Services Au Public (MSAP) de Planoise a été labellisée **Espace France Services le 1er janvier 2020**. Cette structure améliore l'accès aux droits et aux services en fédérant les acteurs du territoire.

- L'année 2022 – Une activité proche de la saturation

« 35 375 démarches en ligne y ont été réalisées (contre 24 026 en 2021) par 26 734 usagers soit une augmentation de 47% sur un an. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) **concentrent plus de 94% des démarches accompagnées.** **L'Espace France Services a géré 62 459 demandes d'usagers,** soit une augmentation de 40 % par rapport à 2021. **L'accueil téléphonique a connu une hausse très importante avec 20 767 appels traités contre 12 938 en 2021.** Il **représente 33% de la totalité des accueils assurés par la structure.** **41 692 personnes ont poussé la porte de l'Espace France Services, soit en moyenne de plus de 163 personnes par jour, en nette augmentation sur 2021.** Les usagers sollicitent majoritairement une aide à l'accompagnement administratif (64%) mais peuvent aussi rencontrer un travailleur social de l'ASQ (13%) ou les partenaires présents au sein de l'Espace France Services tels que CAF, CPAM, Direction de la Relation Usagers (DRU), MILO... La gestion des rendez-vous engendre par ailleurs une organisation complexe des flux avec notamment une augmentation de 17,7% de la fréquentation des services de la DRU entre 2021 et 2022.

En savoir Plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/VDBES86-CCAS-RA-2022-190607-BD.pdf> page 19

14.1.1.2.Les antennes sociales de quartier du CCAS – un rôle accru en 2022

Les 4 Antennes Sociales de Quartier du CCAS couvrent l'ensemble des quartiers de la ville. Elles permettent de recevoir dans le cadre de permanences sociales sans rendez-vous les usagers qui souhaitent obtenir des informations, rencontrer un travailleur social, ou encore être orientés vers un service adapté à leurs besoins.

« En 2022, l'activité des Antennes sociales de quartier s'est accrue. Elles ont comptabilisé **20 363 accueils physiques et téléphoniques, en hausse près de 50% sur un an.** Depuis la crise sanitaire, les contacts téléphoniques sont en constante augmentation et le public déjà accompagné sollicite plus régulièrement et plus facilement les travailleurs sociaux par téléphone. »

« En un an, les travailleurs sociaux y ont accueilli 1952 foyers différents dont 1878 foyers ne les ayant jamais ou pas sollicités depuis au moins 6 mois. Ce public a bénéficié de 5568 entretiens dont 928 ont été effectués par les agents du CCAS lors de visites à domicile. »

En savoir plus :

14.1.2. L'accessibilité numérique pour tous, agents et usagers

14.1.2.1. Les actions 2021 mises en place par le CCAS de la Ville de Besançon

Rappel :

- Après avoir bénéficié d'une modernisation de ses outils pour son personnel et les usagers, la connexion Wifi du CCAS de la Ville de Besançon a été expérimentée dans les espaces communs de la Résidence autonomie les Hortensias puis été déployée, dans tous les établissements gérés par le CCAS. Cette généralisation a permis de déployer la formation « connecté à tout âge » dans 6 quartiers de la Ville.
- La MSAP devenue France Services met à disposition 6 ordinateurs en libre-service et accompagne les usagers qui en ont besoin dans leurs démarches d'accès aux droits sociaux en ligne.
- Dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan de relance, l'Agence Nationale de la cohésion des Territoires (ANCT) a engagé le dispositif « conseillers numériques France Services ». Le CCAS a répondu à un appel à manifestation d'intérêt et a été retenu pour accueillir deux conseillers destinés à favoriser l'inclusion numérique. L'un d'eux a été affecté dès le 1er septembre à l'Espace France Services et à l'Antenne Sociale de Quartier afin de soutenir les personnes dans leurs usages quotidiens du numérique, Les sensibiliser aux enjeux du numérique (s'informer et apprendre à vérifier ses sources, protéger ses données personnelles...) et les rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne ».

En 2022, l'espace France Services a accompagné 26 734 personnes aidées pour des démarches en ligne 18519 personnes dans l'accomplissement de démarches en ligne.

- La Maison des Séniors CLIC de la Direction de l'Autonomie, propose toute l'année, des cycles de formation à l'utilisation de la tablette numérique, aux plus de 60 ans, avec un matériel prêté pour l'occasion, dans de nombreux quartiers de la Ville.
100 personnes ont bénéficié du dispositif en 2022.
- **Les antennes sociales de quartier déploient également une offre d'accès au numérique avec l'aide *conseillers numériques, des permanences d'aide aux démarches administratives en lien avec les maisons de quartier et des activités de développement social en lien avec différents partenaires (Summer Party, Réveillon solidaire, Ensemble autour, les Vareilles, les Automnales) ».***

14.1.2.2. Besançon et Grand Besançon : Tous connectés !

Des outils à disposition pour des renseignements en un clic.

- Les actualités du territoire : tous les deux mois, un web magazine www.plus.grandbesancon.fr, les réseaux sociaux sont également une source d'actualités fraîches. (www.facebook.com/GrandBesancon) pour GBM et www.facebook.com/mairiedeBesancon pour la Ville de Besançon.

- L'actualité économique de l'Agglo et les offres d'emploi : LinkedIn ([www.linkedin.com/invest in Besançon](http://www.linkedin.com/invest-in-Besancon))
- Des clichés de « photographes ambassadeurs » : sur Instagram (www.instagram.com/grandbesancon_monAgglo) et des vidéos ou pastilles informatives sur la chaîne YouTube (www.youtube.com/channel/grandbesancon)
- L'agenda des sorties sur le site de l'Agglo : www.grandbesancon.fr rubrique **sorties**.

14.2. L'ACCESSIBILITE ET LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP – DE L'EXCLUSION, A L'INCLUSION

Le respect et la compréhension mutuels, contribuent à l'instauration de la société inclusive. Il est par conséquent crucial, d'améliorer la compréhension du handicap par le grand public, de lutter contre les perceptions négatives et de représenter le handicap de manière impartiale. L'inclusion de la personne en situation de handicap ou de fragilité nécessite un changement de regard sur le handicap.

De plus, l'accessibilité des lieux restera toujours imparfaite si elle n'est prolongée par l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

14.2.1. La Mission Handicap et la sensibilisation

- Bilan de la Semaine Bisontine du Handicap (SBH) :

*« Manifestation alternative à la biennale du handicap, pilotée par la Mission Handicap avec 29 partenaires dont cinq services municipaux, cette semaine a déroulé 30 séquences réunissant grand public, acteurs ou témoins des questions qui touchent toutes les formes de handicap : expositions, conférences, manifestations - y compris sportives - gratuites destinées à sensibiliser le public et à inclure davantage les personnes porteuses d'un handicap. Le temps d'ouverture a eu lieu au cinéma Mégarama Beaux-Arts par la projection d'un court métrage retraçant les actions municipales en faveur des Bisontines et Bisontins, suivi d'un film. **Un challenge accessibilité diffusé sur les réseaux sociaux a permis à 26 participants de recenser 368 lieux publics et commerces accessibles à Besançon.** L'opération a donné l'occasion de montrer une ville plus inclusive, plus accessible. Elle a aussi offert la possibilité de venir enrichir les travaux de la commission intercommunale d'accessibilité, portée par la Mission Accessibilité du CCAS, en transmettant les données recueillies à la commission et plus particulièrement aux membres du Groupe d'Experts d'Usage représentant les cinq familles de handicap ainsi que les seniors. Cette semaine s'est prolongée en décembre par une participation au Téléthon en partenariat avec le club d'escalade « Entre temps ».*

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2023/07/VDBES86-CCAS-RA-2022-190607-BD.pdf>

- **Bilan des journées Handi-citoyennes**

En 2022 : 495 adultes et 83 enfants en milieu scolaire lors des 18 journées handi-citoyennes de sensibilisation organisées auprès de différents publics, en lien avec des associations partenaires.

15. CONCLUSION

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2022 n'est qu'un aperçu des actions conduites par GBM, les communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par les partenaires du territoire.

Il montre, la volonté toujours forte et partagée de répondre aux engagements pris et de faire au mieux, face aux défis qui se sont multipliés. Il permet de redéfinir au plus juste, les périmètres d'intervention avec le souci de maintenir au centre des résultats attendus : l'humain à tous les âges et dans toutes les situations de sa vie, qu'il soit ou non en situation de fragilité et de handicap.

Les travaux engagés sur chacun des maillons de la chaîne de déplacement (transport, voirie, ERP, IOP) l'ont été de façon à en respecter, la mise en cohérence et la pertinence.

La mise en accessibilité réglementaire, exigée pour ces travaux, a pu également être calquée au plus près de l'usage, fort de l'expérience acquise par les Directions et services au contact du Groupe d'Experts d'Usage qui a multiplié ses interventions en 2022.

Des retards cumulés dans le difficile contexte cité en introduction de ce rapport, n'ont pu être comblés. Toutefois, les Directions et services opérationnelles de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon ont poursuivi leurs efforts sans se décourager.

En conclusion, ce rapport annuel d'accessibilité, souhaite rendre un hommage tout particulier, à toutes celles et ceux qui, en 2022, par leur mobilisation, ont permis et permettent au quotidien, de construire un environnement véritablement ouvert au plus grand nombre et dans lequel il fait bon vivre et qui ont poursuivi au mieux et dans des conditions particulièrement complexes, la mise en accessibilité du territoire en l'inscrivant, lorsque nécessaire, dans le cadre de nouveaux plans respectueux des enjeux sociaux, climatiques et environnementaux.